

# LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, No 193

MONTREAL, LES SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 AOÛT 1993 \* CAHIERS - 1.30\$ + TPS + TVQ



**LES ARTS**

**Le défi de Paule Baillargeon**  
PAGE B-1



**L'ÉCONOMIE**

**Barrières interprovinciales: pas de progrès**  
PAGE A-5

**LES ACTUALITÉS**

**La Chambre de commerce gare en double**  
PAGE A-2

**LES ARTS**

**Brian Wilson: le génie de la plage**  
PAGE B-6



**PERSPECTIVES**

## Votre date ou la mienne?

*Deviner le jour du scrutin est devenu un jeu dans la capitale fédérale*

Chantal Hébert

Qu'est-ce qui porte une date d'expiration encore plus rapprochée que le litre de lait en pleine canicule? Les scénarios d'élection... Aussi éphémères que les châteaux de carte, ils s'écroulent à la moindre brise politique.

D'une semaine à l'autre, l'exercice est toujours à recommencer. Dans la capitale fédérale, journalistes et politiciens ne se lassent pourtant pas de ce petit jeu. Depuis le début de l'été, il a ainsi circulé dans les officines d'Ottawa autant de dates probables pour la tenue de la prochaine élection qu'il y a de lundis sur le calendrier.

La plupart de ces scénarios sont désormais périmés, mais il en reste quand même trois. Selon tous les pronostics, Kim Campbell choisira indubitablement le 12, le 18 ou le 25 octobre pour envoyer les Canadiens aux urnes.

Cette belle certitude s'inspire du fait qu'au-delà du 25 octobre, le carrosse électoral de Mme Campbell devient plus coûteux. Jusque-là, la liste électorale produite dans toutes les provinces canadiennes, exception faite du Québec, à l'occasion du référendum de l'an dernier pourra encore servir. Plus tard, il en coûtera 15 millions de dollars pour reprendre l'exercice. Et le geste détonnerait par rapport à l'image de parcimonie que tente d'imposer la première ministre.

Avec trois dates probables, il ne manque pas de joueurs pour avancer des pronostics. Les règles sont simples. Les Canadiens votent normalement le lundi, la campagne doit durer au minimum 47 jours et comme seule Kim Campbell a voix au chapitre, un argument en vaut un autre.

La date la plus rapprochée, celle du 12 octobre, est celle qui recrute le moins d'adeptes. Parmi ceux-là, il y a tout de même le chroniqueur de la chaîne Southern Christopher Young. Il justifiait hier son choix en expliquant que les journalistes et l'opposition sont de plus en plus impatients de voir Kim Campbell passer aux actes.

Plus sérieusement, le chroniqueur invoquait la tenue de deux grands sommets internationaux, la Francophonie et le Commonwealth, pour exclure les autres dates en octobre.

Pour faire voter le Canada le 12, Kim Campbell devra se hâter et déclencher des élections d'ici le milieu de la semaine.

La date suivante du 18 octobre est plus populaire, notamment parce qu'elle fournit à Mme Campbell l'occasion d'un beau lancement de campagne. Vendredi prochain, elle sera l'héroïne de sa propre assemblée d'investiture à Vancouver.

En déclenchant ce jour-là des élections, elle pourrait être sous les feux de la rampe, en Colombie-Britannique, le jour même.

Plusieurs y voient une belle façon de rappeler aux électeurs qu'avec elle, ils ont l'occasion de donner sa chance à un premier ministre qui n'est pas du Québec.

Se retrouvent également dans le camp du 18 octobre ceux qui doutent que les conservateurs vont choisir la date suivante du 25 parce que le vote aurait alors lieu presque à la date anniversaire de leur plus grosse déconfiture, la défaite de l'accord de Charlottetown.

Mais d'autres voient des avantages à cette coïncidence.

Par exemple, le président du caucus conservateur du Québec, Gabriel Desjardins, est d'avis que les Canadiens, s'ils éprouvent des remords de conscience d'avoir dit non à leur gouvernement presque à la même date l'an dernier, pourraient exprimer leur repentir en votant pour son parti cette année...

Plusieurs autres députés conservateurs sont également de l'école d'une élection le 25 octobre. Ils citent souvent l'état de l'organisation du parti pour choisir la date la plus éloignée. Il faut dire aussi que, jusqu'à présent, les députés sont bien contents des périples pré-électorales de Mme Campbell qui les font remonter dans les sondages. Plus discrets sont ceux qui ont déjà perdu leurs paris.

Tôt cet été, le député Marcel Danis, un des principaux organisateurs du parti, avait ainsi mis sur des élections dès le 27 septembre.

Et mon propre retour de vacances était calculé pour coïncider avec le déclenchement d'une élection mardi dernier en vue d'un vote le 4 octobre.

Mais, au jeu de cette roue de fortune, aucune recette ne réussit mieux que celle qui consiste à ne rien laisser au hasard.

En juillet, le *Globe and Mail* rapportait en première page que la date du 25 octobre semblait à tous la plus vraisemblable pour la tenue d'une élection.

Quatre semaines plus tard, le même quotidien expliquait plutôt à ses lecteurs que tout concordait pour que Mme Campbell repousse les élections au-delà de la fin octobre.

Avec un peu de chance et une ou deux autres prédictions, tout le monde finira par avoir raison.

**INDEX**

- Les Actualités...A2
- Idées.....A13
- Agenda culturel B12
- Livres.....B7
- Annouces classées A10
- Le Monde.....A9
- Les Arts.....B1
- Montréal.....A3
- Avis publics.....A8
- Mots croisés.....A8
- Économie.....A5
- Politique.....A4
- Éditorial.....A12
- Les Sports.....B11
- Détails en A8



## Un millier de Québécoises indemnisées

MARTINE TURENNE  
LE DEVOIR

Après sept ans de saga judiciaire, plus d'un millier de Québécoises ayant utilisé le stérilet Dalkon Shield dans les années 70 auront droit à une indemnisation financière substantielle.

Les montants qu'elles pourront recevoir sont fixés au minimum à 500\$ US, et pourront atteindre jusqu'à 200 000\$ US dans les cas les plus graves de complications médicales.

Le stérilet Dalkon Shield, vendu à quatre millions d'exemplaires à travers le monde au cours des années 1970, a été retiré du marché après des milliers de plaintes d'avortements, d'hystérectomies, d'infections de toute sorte, et même de décès. Au Québec, il a été vendu de 1970 à 1975, et peut-être même jusqu'en 1978, selon l'avocat des plaignantes dans cette cause, Me Gratien Duchesne, dont le bureau est situé à Alma.

Hier, le juge René Letarte, de la Cour supérieure du Québec, a entériné une entente survenue entre Mme Ivy Tremaine, une agent d'immeuble d'Arvida qui est l'instigatrice du recours collectif, et la filiale canadienne du fabricant Dalkon Shield, la firme A.H. Robins. L'entente à l'amiable avait été conclue le 4 août dernier.

Un millier de Québécoises potentiellement indemnisées, c'est un chiffre bien conservateur, estime Me Gratien Duchesne, qui s'est dit d'ailleurs fort heureux hier de la décision de la Cour. «Il y a deux semaines, 300 femmes étaient inscrites au recours et depuis, nous recevons de nouveaux cas tous les jours. Et je suis certain qu'après la campagne de publicité, nous rejoindrons facilement plus d'un millier de Québécoises.»

Le juge Letarte donne 60 jours aux femmes qui désirent faire partie du recours collectif intenté par Mme Tremaine pour s'inscrire auprès de Me Duchesne, désigné par le Tribunal comme procureur du groupe des plai-

gnantes. L'avocat entend publier dès mercredi dans des journaux du Québec un formulaire permettant aux femmes ayant utilisé le stérilet Dalkon Shield de se manifester.

Les utilisatrices de l'appareil incriminé pourront se prévaloir de trois options dans leur poursuite. D'abord, un simple affidavit prouvant qu'elles ont bel et bien utilisé le stérilet Dalkon Shield leur donnera automatiquement 725\$ US. Si elles possèdent un dossier médical prouvant que des dommages ont résulté de l'utilisation de ce même stérilet, elles pourront faire grimper leur compensation à 5000\$ US. Et enfin, une troisième option n'offrant aucune limite permet, dans les cas de séquelles ou d'accidents graves, de réclamer, avec dossier médical complet à l'appui, jusqu'à 200 000\$ US. Les cas d'avortements, d'enfants mort-nés ou d'hystérectomies entraî-

VOIR PAGE A-14: STÉRILET

## Le parti à léviter

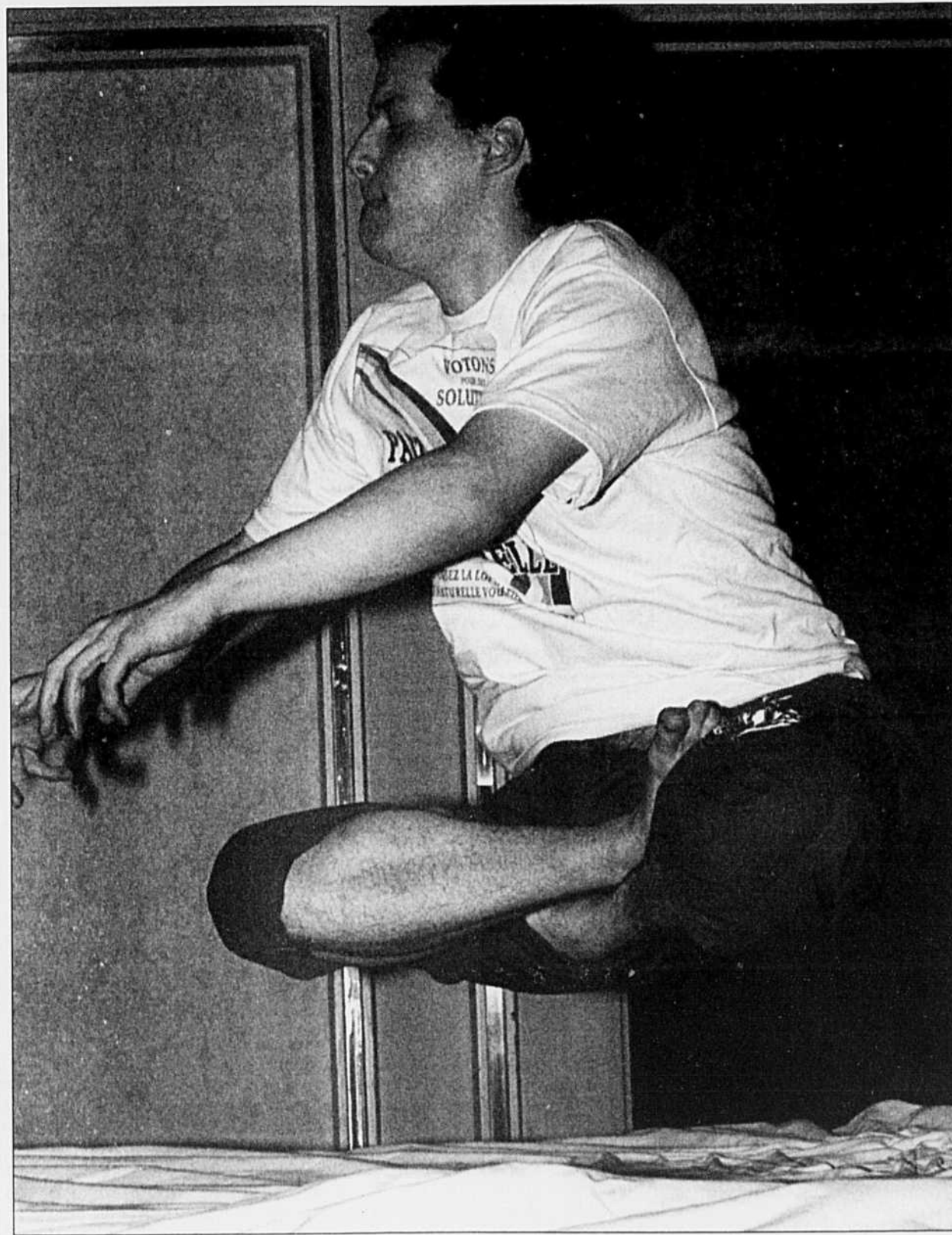


PHOTO JACQUES GRENIER

**LE PARTI DE LA LOI NATURELLE**, une nouvelle formation politique qui présentait hier son programme électoral, prône la cohérence et l'harmonie dans la conscience collective nationale. Un militant a d'ailleurs profité de la rencontre pour faire une démonstration de vol yoguistique. Les dirigeants du parti ne précisent toutefois pas si ses députés utiliseront leurs sièges au Parlement s'ils sont élus. Nos informations en page A-

## La SQ enquête sur une députée péquiste

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La Sûreté du Québec mène enquête sur une autre députée du Parti québécois, Mme Cécile Vermette, qu'elle soupçonne de fraude et d'abus de confiance.

Selon des documents obtenus hier par Radio-Canada au Palais de justice de Longueuil, dont LE DEVOIR a pris connaissance, Mme Vermette est soupçonnée d'avoir fait payer par le gouvernement du Québec des factures falsifiées.

La fraude s'éleverait à plus d'une dizaine de milliers de dollars. Elle aurait été réalisée entre le 1er mai 1988 et le 31 octobre 1990.

À la suite de son enquête, la SQ a obtenu de la cour le mandat de perquisitionner au bureau de Mme Vermette, à l'Assemblée nationale, le 6 juillet dernier.

Au cours de cette perquisition, la police a mis la main sur plusieurs liasses de documents qui corroborent les dires de plusieurs témoins à charge. Il s'agit de contrats, signés par la députée de Marie-Victorin, une circonscription de la Rive-Sud.

Les témoignages de cinq personnes étaient la thèse de la police.

VOIR PAGE A-14: VERMETTE



Cécile Vermette

**Congrès du PQ**

## La proposition sur l'affichage commercial retirée

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Soucieuse d'éviter un débat stérile et divisif, la direction du Parti québécois a décidé de retirer sa proposition sur l'affichage commercial public, a confirmé Bernard Landry à l'ouverture du congrès, hier soir.

Au moment où les congressistes aborderont ce matin le chapitre sur les droits des francophones dans un Québec souverain, l'exécutif national signifiera son intention de modifier la proposition principale et d'en amputer la pomme de discorde.

Critiqué de toutes parts, dénoncé notamment par les

VOIR PAGE A-14: PQ

## Hélène et Hervé

CHRISTINE BROUILLET  
COLLABORATION SPÉCIALE

Paris, le 12 mars 1993  
Ma belle Hélène.

Je sais que tu peux me pardonner. Je ne t'ai pas appelée avant de partir pour Paris, mais je n'avais pas envie de parler. Même pas à toi. Le procès m'a écoeuvée. J'avais déjà lu que c'est comme un second viol. C'est vrai. Je savais que la partie serait rude, mais comme je n'étais pas la seule victime d'Hervé Guimond, je pensais que j'avais une chance. Une chance de le voir crouper en prison de nombreuses années. Résultat: trois ans. Ça veut dire qu'il sera libéré dans un peu plus d'un an. J'ai envie de vomir.

Ici, j'espère être distraite de cette douleur, de cette nausée. J'ai tant de beaux souvenirs à Paris; ils m'aideront à surmonter ma rage. Pas ma peur, ni ma peine, je le crains. J'ai souvent l'impression d'être suivie. Et je n'ai jamais invité un homme à prendre un verre chez moi. Je sors, je regarde les marronniers en fleurs, les lilas, les jacinthes et je me dis que je ne rentrerai pas à Montréal. «Il» a



Christine Brouillet

juré de me tuer quand il ressortirait de prison. Je m'arrête souvent aux terrasses des bistrot, j'aime

VOIR PAGE A-14: BROUILLET



On a dit d'elle qu'elle était «la Patricia Highsmith du Québec». C'est un peu ça, avec moult suspense et grands frissons. Christine Brouillet

écrit des romans noirs depuis 1982. Déjà, dans Chère voisine (Éditions Quinze), sa première œuvre, pour laquelle elle a obtenu le Prix Robert-Cliche, l'intrigue tourne autour d'une série de meurtres dans Québec, sa ville natale. Depuis, elle a fait paraître, entre autres, Le Poisson dans l'eau et Prêferez-vous les icebergs, écrits et publiés à Paris, chez Denoël, et plusieurs romans policiers destinés aux jeunes lecteurs, tous parus à La Courte Échelle. Christine Brouillet est le neuvième auteur à participer à la série littéraire du DEVOIR, qui porte cet été sur le thème du coup de foudre.

## • LES ACTUALITÉS •

# Jamais mieux servi que par soi-même

La Chambre de commerce pose sa candidature à l'administration du stationnement à Montréal, après avoir touché 300 000\$ de la Ville pour trouver la meilleure façon de gérer le problème

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

La Ville de Montréal a payé 300 000\$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour lui proposer une structure adéquate pour gérer et exploiter le stationnement sur son territoire.

La Chambre de commerce a décidé de se proposer elle-même.

La décision d'accorder 300 000\$ à la Chambre de commerce afin qu'elle présente «une proposition d'acquisition et de gestion du stationnement», a été votée au conseil municipal au début de la semaine dernière.

Dans un document déposé lors de cette assemblée, le Service d'habitation et développement urbain (SHDU) demande à la Chambre de commerce de choisir de recommander la création d'une société paramunicipale pour gérer les 20 000 places de stationnement, ou de recommander qu'on lui confie cette tâche à elle-même.

La Chambre a jusqu'au 15 septembre pour soumettre sa proposition, mais «quelle que soit la formule retenue, de toute façon nous serons partie prenante», a affirmé Luc Lacharité, vice-président exécutif de la Chambre de commerce.

M. Lacharité justifie l'implication de la Chambre de commerce dans le dossier du stationnement en disant que les intérêts des gens d'affaires représentés par la Chambre

et ceux de la Ville convergent. «La Chambre travaille à la prospérité des Montréalais; il ne faudrait pas voir là des méchants capitalistes qui empochent», a-t-il précisé en entrevue au DEVOIR.

La responsable politique du dossier et présidente du Comité exécutif, Léa Cousineau, a refusé d'accorder une entrevue au DEVOIR, laissant à un fonctionnaire le soin de commenter la situation. «Nous ne sommes pas en conflit d'intérêts», a soutenu Serge Carreau, directeur associé au SHDU.

M. Carreau a expliqué que les 300 000\$ accordés se justifient amplement. «Il y a un coût pour mettre en place la structure en frais d'avocats, de fiscalistes et de conseillers en financement entre autres.» Luc Lacharité ajoute là-dessus que «ça compense pour le travail bénévole qui avait été fait». «Mais ce n'est pas une subvention», précise-t-il.

L'administration du RCM «recherche des moyens de rendre la gestion globale de l'activité stationnement plus efficace et plus rentable». Les 12 000 parcomètres et 8000 places dans des parcs de stationnement génèrent actuellement 10 millions\$ par année. Montréal souhaite faire des économies sur ces opérations qui lui coûtent au moins 5 millions\$.

Du même coup, Montréal veut créer «un fonds spécial dans lequel sera versée une partie des recettes nettes provenant de l'exploitation et de la gestion des stationnements

(...) qui devra être consacrée à la promotion du développement économique sur le territoire de la Ville».

Les modalités de gestion de ce fonds reste à définir, bien que M. Lacharité assure déjà que la Chambre de commerce en sera responsable, du moins en partie. M. Lacharité ne voit d'ailleurs aucun inconvénient à ce que des fonds publics soient administrés par des intérêts privés. «Le rôle de la Chambre de commerce peut être complémentaire à la Ville», a souligné Luc Lacharité.

Étonnamment, la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal ainsi que les neuf Corporations de développement économique communautaire (CDEC) semblent exclues du dossier, puisque Montréal a déjà énoncé une politique de relance économique avec ses partenaires.

«Ça me semble une structure parallèle alors que de notre côté, nous ne bénéficions d'aucun levier économique. C'est inquiétant, a commenté Christian Yaccarini, porte-parole de la CDEC Rosemont/Petite Patrie. Verions-nous les CDEC faire la queue à la Chambre de commerce pour quémander de l'argent? Si c'est le cas, adieu partenariat!» a-t-il laissé tomber.

Dans un communiqué de presse émis la semaine dernière, le conseiller de la Coalition démocratique de Montréal, Sam Boskey, avait d'ailleurs comparé l'attitude de la Ville, dans ce dossier, à «une gifle et une insulte à l'endroit des CDEC».

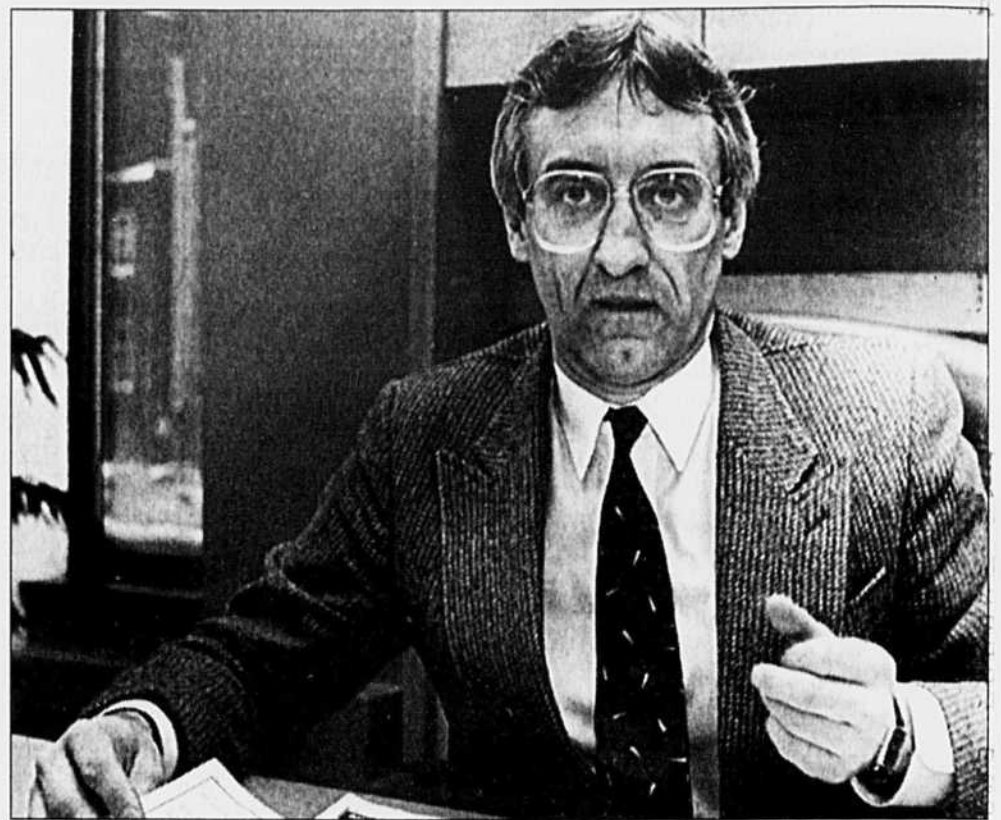


PHOTO PC

Luc Lacharité, vice-président exécutif de la Chambre de commerce: «Quelle que soit la formule retenue, dit-il, nous serons partie prenante.»

## • CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

### RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LAVAL

Un réseau comptant 9 conseils d'administration et regroupant 12 établissements publics, 8 établissements privés-conventionnés et une centaine d'organismes communautaires qui desservent une population de 315 000 personnes.

#### DIRECTEUR OU DIRECTRICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

##### Responsabilités:

Sous l'autorité de la directrice générale, vous assumerez les fonctions et les responsabilités spécifiques prévues à l'intérieur des différentes lois, dont la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur la protection de la santé publique et la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Vous aurez à planifier, coordonner, contrôler et évaluer des activités reliées au programme régional de la santé publique, à la connaissance et à la surveillance de l'état de santé et du bien-être de la population, au développement d'une expertise en prévention et promotion de la santé et du bien-être.

De plus, vous aurez à identifier les problèmes et les situations d'urgence, à proposer des priorités socio-sanitaires et à protéger la santé de la population.

##### Exigences:

- Être membre de la Corporation professionnelle des médecins du Québec;
- Avoir une formation en santé communautaire
- Posséder cinq années d'expérience dans le domaine de la santé publique, dont trois à titre de gestionnaire dans le réseau de la santé.

**Classification:** Classe C (en révision)

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, au plus tard le 30 août 1993, à l'attention de Mme Lise Denis, directrice générale, Régie régionale de Laval, 4, Place Laval, bureau 200, Laval (Québec) H7N 5Y3.

### LIBRAIRIE RENAUD-BRAY

#### RECHERCHE "LIBRAIRE D'EXPÉRIENCE"

S'adresser à Denise Dumulon  
Téléphone : 342-1516 poste 258

adga  
Gestionnaires de projets  
Analystes seniors

ADGA (Québec) Ltée est une firme d'ingénieurs-conseils offrant des services de génie logiciel, de développement de systèmes informatiques, de gestion de la configuration, de vérification et de validation indépendantes et de consultation reliés aux systèmes électroniques. Nous sommes à la recherche de gestionnaires de projet et d'analystes d'expérience, pour oeuvrer dans le cadre des activités de recherche et développement du projet INTERFACE. Ces activités sont orientées vers les systèmes de soutien à la performance.

Collaborant directement avec la direction du Projet chez ADGA, vous assumerez la planification et la gestion des ressources humaines et matérielles, de l'organisation ainsi que du contrôle de composantes du Projet.

Ce défi vous permettra de mettre en pratique vos connaissances approfondies des systèmes informatiques, des technologies de prototypage virtuel, des applications multimédia et de l'ergonomie. Par ailleurs, votre bilinguisme, vos qualités de leadership et vos capacités de participer à plusieurs projets simultanément assureront votre succès.

La préférence ira aux personnes correspondant le plus fidèlement au profil suivant :

- formation universitaire et 3 à 5 années d'expérience en analyse et en gestion de projets;
- habitude des environnements utilisant les procédés de génie logiciel, des interfaces personnes-systèmes avancées, des systèmes experts, de l'apprentissage assisté par ordinateur, des méthodologies orientées-objet et des systèmes hypermédia;
- excellentes aptitudes en communication;
- expérience dans la gestion de projets de formation.

ADGA offre un programme de rémunération concurrentiel ainsi que d'excellentes perspectives d'avenir.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en toute confiance avant le jeudi 2 septembre 1993, à l'attention du directeur du Projet Interface.

ADGA (Québec) Ltée  
1100, boul. René-Lévesque ouest, bureau 1340  
Montréal (Québec)  
H3B 4N4  
fax : 861-6310

Noter que, partout dans ce document, le genre masculin est utilisé de façon épicène. Nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

**Créer l'excellence par l'avance technologique**  
Nous respectons l'équité en matière d'emploi

### CARRIÈRES & PROFESSIONS

LE DEVOIR

#### Les samedis

&

#### mercredis

985-3399

1-800-363-0305

#### Télécopieur

985-3390

### Des yo-yo pour les familles défavorisées

PRESSE CANADIENNE

Dans l'Est du Québec, si vous voyez quelqu'un manipuler avec frénésie un yo-yo sur la rue, c'est qu'il a à cœur... l'égalité des chances à l'école primaire.

La division de l'Est du Québec de la Banque Nationale et la Fédération des commissions scolaires viennent en effet de lancer une campagne de levée de fonds pour venir en aide aux parents défavorisés qui ont peine à défrayer le coût des fournitures scolaires de leurs enfants au niveau primaire.

Pour amasser des fonds, 150 succursales de la Banque Nationale de l'Est du Québec vendront pas moins de 44 500 yo-yo, au coût de 5\$ l'unité.

Si la vente donne les résultats escomptés, l'expérience sera étendue à la grandeur du Québec l'an prochain.

Environ 2000 employés participent à la campagne «Un super yoh yoh pour se remplir le coco» jusqu'au 3 septembre.

Directrice des communications pour la Banque Nationale, Mme Hélène Charest affirme que la vente de yo-yo, qui a débuté mardi dernier, va bon train. «C'est au-delà de nos espérances.» Elle ne peut cependant citer de chiffres avant lundi prochain, lors de la première compilation de yo-yo vendus. Pourquoi un yo-yo? Parce que la cause «est déjà un peu triste», souligne Mme Charest. Alors, à ceux qui encouragent la cause, «on voulait donner quelque chose de gai, quelque chose pour les enfants».



ROBIC

DEPUIS 1982

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55 ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H3V 3K2

Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 10-0114

La maîtrise des intangibles

### RÉSULTATS

Lot 049

Tirage du 93-08-18

20 22 37 42 43 46

Numéro complémentaire: 24

GAGNANTS: LOTS

6/6	1	2 415 491,30 \$
5/6+	6	120 774,50 \$
5/6	191	3 035,10 \$
4/6	10 530	105,50 \$
3/6	212 692	10,00 \$

Ventes totales 15 462 006,00\$

Prochain gros lot (approx.): 2 400 000,00 \$

Prochain tirage: 93-08-21

Extra Tirage du 93-08-18

NUMÉROS: LOTS

522963	100 000\$
22963	1 000 \$
2963	250 \$
963	50 \$
63	10 \$
3	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

### PROFESSEURE OU PROFESSEUR en adaptation scolaire

L'Université de Sherbrooke est un établissement de renommée nationale et internationale qui accueille dans un environnement d'une qualité exceptionnelle, plus de 20 000 étudiants et étudiantes provenant de tout le Québec et d'ailleurs. Elle est particulièrement reconnue pour l'importance de sa recherche, pour la qualité et le caractère novateur de ses programmes d'enseignement et pour son régime coopératif favorisant la formation pratique en milieu de travail.

Le Département d'éducation spécialisée de la Faculté d'éducation sollicite des candidatures pour combler un poste de professeur ou de professeur régulier à temps complet dans le domaine de la didactique et de l'orthodidactie de la mathématique.

##### Fonctions

Enseignement aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles. Recherche. Encadrement d'étudiants et d'étudiantes de 2<sup>e</sup> cycle. Collaboration à l'implantation d'un programme de doctorat.

##### Exigences

Doctorat en sciences de l'éducation ou dans une discipline connexe. Expérience professionnelle dans les champs de compétence privilégiés: didactique ou orthodidactie de la mathématique. Une expérience dans la recherche et dans l'enseignement serait considérée comme un atout.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 1993, 16 h, à:

Monsieur le Doyen  
Faculté d'éducation  
Offre d'emploi 93-1-18  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Les conditions de travail sont régies par les conventions collectives en vigueur. L'Université de Sherbrooke respecte le principe d'équité en emploi et elle s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



### LA CECM RECHERCHE UN DIRECTEUR OU UNE DIRECTRICE POUR LE SERVICE DES RELATIONS INTERCULTURELLES.

Le Service des relations interculturelles compte quelque 15 employés et regroupe quatre secteurs bien spécifiques: l'accueil, les relations interculturelles, le programme d'enseignement des langues d'origine (PELO) et le dossier des agents de milieu et de liaison ainsi que le secteur de l'admission. En étroite interrelation, ces quatre secteurs rejoignent une population de plus de 15 000 élèves chaque année.

##### FONCTIONS

Sous l'autorité du directeur général adjoint aux Services éducatifs, vous assurerez la gestion des ressources humaines et la supervision de tous les programmes et activités de votre unité. Vous devrez de façon plus particulière, assurer les liaisons avec l'ensemble des communautés et organismes externes oeuvrant dans le domaine de l'immigration, de l'accueil et des relations interculturelles.

##### EXIGENCES

Pour postuler, vous devez posséder un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle (ou mieux encore de deuxième cycle) dans un champ de spécialisation approprié ainsi que huit (8) années d'expérience pertinente dont trois (3) ans comme cadre. Vous avez l'expérience de la gestion des processus complexes. Par ailleurs, vous devez être très familier avec les politiques d'immigration, la pratique des relations interculturelles, le milieu de l'éducation et avoir oeuvré de façon significative à l'intégration des allophones à la société québécoise.

Votre leadership vous a amené à assumer des responsabilités sociales et communautaires. De plus, vous maîtrisez les communications orales et écrites en français, et possédez une connaissance fonctionnelle de plusieurs langues.

##### TRAITEMENT

En vertu du décret gouvernemental en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 1992, votre salaire se situera entre 60 473 \$ et 80 103 \$.

Toute personne répondant aux exigences du poste et intéressée à soumettre sa candidature doit le faire par écrit en y joignant son curriculum vitae au plus tard le 31 août 1993, à l'adresse suivante:

Concours — «Directeur ou directrice du Service des relations interculturelles»  
a/s Madame Sylvie Glen-Bédard, coordonnatrice  
Service des ressources humaines  
Commission des écoles catholiques de Montréal  
3737, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1X 3B3

LA CECM APPLIQUE UN PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES ET LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES.

# LE DEVOIR

# MONTREAL

## La campagne électorale dans Anjou s'annonce tumultueuse

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

La campagne électorale qui s'amorce sous peu à Anjou s'annonce pour le moins tumultueuse.

Le maire de cette petite ville de la banlieue est de Montréal, Richard Quirion, vient de partir en guerre contre l'un des partis d'opposition en poursuivant 17 citoyens qui ont affiché leur préférence politique pour l'Alliance Plus.

C'est qu'à Anjou, un règlement municipal (1447) interdit l'affichage sur les terrains privés. Des pancartes représentant le logo de l'Alliance Plus, la photo et le nom du chef, Benoît Corbeil, trônent depuis le début de juillet sur les terrains de citoyens d'Anjou. L'autre parti d'opposition, l'Action populaire, avait également contourné la réglementation au début de l'été, mais a fait marche arrière après un avertissement de Richard Quirion.

Mais voilà, selon le candidat à la mairie et chef de l'Alliance Plus, Benoît Corbeil, le règlement ne concernerait que les commerces. L'attitude du maire Quirion serait donc, pour M. Corbeil, du harcèlement. «C'est évident que c'est une bombe pré-électorale. C'est une tentative d'intimidation», soutient-il.

Quoi qu'il en soit, 15 Angevins devront comparaître en cour municipale lundi prochain pour ne pas avoir respecté la réglementation.

Un avocat de l'Alliance Plus défendra ses sympathisants en tentant de «rendre invalide le règlement en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et celle du Québec».



Des créateurs heureux: François Cousineau, Pierre Flynn, Luc Plamondon, Pierre Létourneau (tous à l'arrière), et Louise Forestier (en bas à droite) entourent les ministres Monique Landry et Jean Charest.

## Merci beaucoup!

Les auteurs-compositeurs se réjouissent de l'appui d'Ottawa dans leurs efforts pour améliorer leur statut

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) propose au gouvernement canadien un système qui permettrait de recueillir 15 millions\$ par année auprès des câblodistributeurs, en guise de versement aux auteurs-compositeurs pour leurs œuvres.

Le gouvernement acceptait en mai dernier les amendements proposés par les créateurs au projet de loi C-88 sur le droit d'auteur.

Jusqu'à, une imprécision dans le libellé de la loi permettait aux câblodistributeurs de ne payer aucune redevance aux créateurs et aux éditeurs pour la diffusion de leurs œuvres (sur les chaînes comme Musique Plus et Much Music par exemple).

La modification au projet de loi permet de moderniser la définition d'une «œuvre musicale» et de mieux définir le terme d'«exécution» d'une œuvre.

La loi doit entrer en vigueur en septembre, avec l'adoption des règlements techniques, et la SOCAN a déposé à la Commission du droit

d'auteur une proposition qui permettrait de recueillir chez les câblodistributeurs 20 cents par mois par abonné du câble, ce qui pourrait permettre de constituer annuellement une caisse de 15 millions\$ à redistribuer aux créateurs et aux éditeurs, selon les évaluations de la SOCAN. On ne sait pas encore si ce projet sera accepté.

En présence de plusieurs créateurs québécois, la SOCAN recevait hier midi les ministres Jean Charest, Monique Landry et Pierre Blais pour les remercier du travail mené par les élus dans ce dossier (en fait, le gros du travail avait été réalisé avant le remaniement ministériel par Pierre Blais et Perrin Beatty).

Au nom du groupe, François Cousineau s'est réjoui de constater qu'il était possible de faire «bouger la grosse machine gouvernementale» avec les pressions adéquates.

Le ministre Jean Charest a livré en guise de réponse un message très clair:

«Nous avons un préjugé favorable envers ceux qui sont à la base de la création», dit-il, mais il faut continuer les pressions: ne prenez jamais rien pour acquis.»

### EN BREF

#### LA CUM REÇOIT UN PRIX D'EXCELLENCE POUR LA QUALITÉ DE SES PARCS

À l'occasion de son congrès la semaine dernière dans la région de Toronto, l'Association canadienne des Loisirs/Parcs a décerné un prix d'excellence à la Communauté urbaine de Montréal pour l'ensemble de ses parcs régionaux. Ce prix, qui est octroyé pour la première fois au Québec, veut reconnaître l'excellence dans la conception, le design, le développement, la conservation et le fonctionnement des installations dans le domaine des parcs et loisirs. L'Association regroupe 200 municipalités au Canada, ainsi que 1700 membres et 50 organismes affiliés. D'une superficie de près de 1200 hectares, les neuf parcs régionaux de la CUM ont été graduellement acquis depuis plus de dix ans, et six de ces parcs offrent actuellement une accessibilité à un public de tous âges: l'Anse-à-l'Orme, le Cap-Saint-Jacques, le Bois de l'Île-Bizard, le Bois-de-Liesse, l'Île-de-la-Visitation et la Pointe-aux-Prairies.

#### JEAN CHRÉTIEN À SAINT-HYACINTHE

Jean Chrétien sera à Saint-Hyacinthe demain pour haranguer les Jeunes libéraux fédéraux du Québec. La création d'emploi, le chômage, la dégradation de la situation économique canadienne seront au centre des propos du chef libéral. Cela enchantera les Jeunes libéraux dont le forum provincial tournera justement autour de ces thèmes.

#### NOURAIÉ

##### Tapis de Perse de Qualité

Achetez directement de l'importateur et réalisez des économies sur l'achat de tapis persans ou pakistanaïns.

Service de nettoyage et réparation disponible.

Centre Rockland  
344-8556

Place Bonaventure  
879-9176

LIBRAIRIE  
**LE BOUQUIN**

Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:  
-lois, règlements  
-livres administratifs, techniques  
-livres d'art, etc.

Commandes téléphoniques acceptées.

395, Boul. Cartier, Laval (Québec) H7N 2K8

Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes

Hôtel de ville  
Montréal, le 18 août 1993  
Le Greffier de la Ville  
Léon Laberge

Prenez avis que la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes par la Ville de Montréal sera publiée dans le journal Le Devoir, le mercredi 1er septembre 1993.

La vente de ces immeubles se fera le lundi 8 novembre 1993 au 155, rue Notre-Dame Est, salle 202 (métro Champ-de-Mars).

## FFM bonjour

Le samedi précédant l'ouverture du festival, c'est la traditionnelle ruée sur le cinéma Parisien pour se procurer programmes et horaires

ODILE TREMBLAY  
LE DEVOIR

Chaque année, à la fin août, Montréal est livré à la frénésie «cinéphilique». Le FFM durera du 26 août au 6 septembre. Mais dès le samedi précédent, c'est la ruée pour se procurer les programmes et les horaires au cinéma Parisien. Certains films sont courus et affichent vite complet, d'où la cohue des premiers jours.

Traditionnellement, les purs et durs cinéphiles font coïncider les dates de leurs vacances avec celles du festival. Chacun élabore sa grille-horaire, achète les billets.

À côté des surprises: les petits films obscurs d'un cinéaste inconnu qui feront contre toute attente l'événement, il y a les prévisibles, les déjà-vus qui furent à Cannes ou à Berlin et rebondissent d'un festival à l'autre.

Ma collègue Francine Laurendeau et moi-même avons visionné un certain nombre des films à Cannes.

#### Propositions en vrac

Nous vous proposons en vrac quelques titres parmi les attendus, les déjà-vus, les espérés, les on-dit-que.

En compétition: le film d'ouverture d'abord, Paule Baillargeon avec *Le sexe des étoiles* adapte le roman de Monique Proulx. A voir pour le thème casse-gueule, une histoire de transsexuel mythifié par sa fille, pour la sensibilité de Paule Baillargeon, parce que c'est le gros événement québécois du FFM et qu'on a tous un brin de chauvinisme qui sommeille en soi.

Les Lelouchiens — dont je ne suis pas — accourent au dernier Claude Lelouch qui met en vedette Vincent Lindon. La rumeur veut que *Tout ça pour ça* soit moins sirupeux que les autres œuvres du réalisateur d'*Un homme et une femme*.

Le film explore un thème très contemporain qui inonde d'ailleurs le cinéma français: les collages et séparations des couples modernes. On verra quelles gouttes de jus Lelouch tirera de ce citron-là.

Hors compétition, ne pas manquer l'incantatoire *Mazepa*, du gitan français et homme de cirque Bartabas. Est-ce la musique des chœurs tziganes? Ou ces images puissamment sensuelles de chevaux de cirque qui basculent dans une virtuosité de caméra? Ce conte équestre inclassable, adoré par les uns (moi), détesté par les autres, dégage une magie et une force incendiaires.

Adieu ma concubine, du Chinois Chen Kaige, rallait ex-aquo avec *La leçon de piano*, de Jane Campion, la palme d'or cannoise. Interdite en Chine parce qu'elle évoque des épisodes de la révolution culturelle, cette fresque historique prenante et surnourrie pose un éclairage extrêmement instructif sur l'Empire du Milieu ballotté dans la tourmente du XXe siècle.

*L'Odeur de la papaye verte*, caméra d'or à Cannes, du Vietnamien Tran Anh Hung, a envoûté le public. D'aucuns prétendent que l'odeur de la madeleine de Proust n'est rien, au chapitre des reminiscences, à côté de celle persistante de la papaye verte que le cinéaste en exil du film traîne de son pays perdu. Des images émouvantes de vie quotidienne, des magnifiques paysages naturels. Un très beau film.

Pour reconnaître avec le Français Jacques Doillon ceux qui le boudent pour cause d'immobilisme et d'ennui, sa dernière œuvre *Le jeune Werther* actualisant l'univers de Goethe est à voir.

Cette histoire d'ados confrontés au suicide d'un ami est criante de naturel, sur un climat d'intimité porté par une grande fraîcheur.

D'Angleterre, deux *musts* absolus: *Naked*, de Mike Leigh, film d'errance moderne, ultra urbain, ultra décadent est un cri d'angoisse dans la nuit, amplifié par le jeu renversant de David Twelvis qui lui valait la palme cannoise de l'interprétation masculine.

Aussi *Raining Stones*, de Ken Loach, dans le registre debout-les-damnés-de-la-terre abordant une bouleversante Angleterre de chômage, d'obscurantisme, de désespoir et de misère qui vous tire des larmes.

Ceux qui ont adoré *Thérèse*, d'Alain Cavalier, seront déçus par son dernier film, *Libera Me*, une œuvre résolument non commerciale, muette, qui dénonce en allégorie la torture et l'oppression politique. Mais qui montre que le cinéma expérimental n'est pas mort, même chez les réalisateurs chevronnés.

Coup de cœur pour *L'oiseau du bonheur*, de l'Espagnole Pilar Miro, quête initiatique d'une femme qui abandonne sa vie vaine pour un monde de méditation dans un cadre d'une beauté naturelle à couper le souffle.



Ciel que c'est beau!

L'ART PREND L'AIR

CERFS-VOLANTS D'ARTISTES  
17 juin • 26 septembre



MUSÉE DES BEAUX-ARTS  
DE MONTRÉAL

POLITIQUE

EN BREF

Cacophonie fédérale

La campagne électorale donnera lieu à un barrage de propagande sans précédent

CHANTAL HÉBERT DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La prochaine campagne fédérale a toutes les chances de tourner à la cacophonie publicitaire.

Les Canadiens peuvent s'attendre à un barrage de propagande partisane sans précédent, parce que rien n'empêchera les candidats à l'élection générale de l'automne d'inonder les électeurs de publicité d'un bout à l'autre de la campagne.

C'est la conséquence d'un jugement de la Cour du banc de la reine de l'Alberta qui avait jugé invalides trois sections de la loi électorale plus tôt cet été. Le gouvernement fédéral en appelle présentement de ce jugement.

En attendant, la prochaine élection se déroulera sous une loi ébriérée. Le directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley, a annoncé cette semaine que ces dispositions, parce qu'elles font toujours l'objet de contestation, ne seront pas en vigueur pendant la prochaine campagne fédérale.

«Il ne serait ni juste, ni approprié de poursuivre quiconque pour des contraventions à ces articles de loi durant une période électorale. Cette décision découle du principe selon lequel la loi doit être appliquée de façon uniforme partout au Canada», a-t-il expliqué. L'une des dispositions suspendues imposait aux individus le même régime de périodes d'interdiction publicitaire que les formations politiques.

En principe, ces dernières ne peuvent commencer leur publicité avant le vingt-neuvième jour précédant le scrutin et doivent y mettre fin l'avant-veille du vote.

La suspension de cette règle, en ce qui a trait aux individus, constitue une porte béante pour les partis qui pourront faire la promotion publicitaire de leurs candidats dans les journaux, à la radio et à la télévision, du lancement de la campagne jusqu'au moment même du vote. S'ils veulent profiter de cette brèche, les partis ne devront vraiment tenir compte que de deux restrictions: ils devront respecter le plafond des dépenses et axer cette forme de publicité sur chacun des candidats.

Ironiquement, ce résultat contredit l'esprit et l'intention de la nouvelle loi électorale que les partis fédéraux avaient adoptée sur les chapeaux de roues et à l'unanimité au printemps.

Pour éviter d'influencer indûment le jugement des électeurs en toute fin de campagne, la nouvelle loi interdit même pour la première fois la publication de sondages pendant les tout derniers jours précédant le vote.

Ce nouveau régime sera mis en valeur, mais simultanément, les Canadiens n'auront jamais été inondés aussi longtemps de publicité partisane.

Et, en plus des candidats qui disposent maintenant d'une période illimitée pour se payer de la publicité pour se faire valoir, les groupes de pression pourront également dépenser à leur guise pendant la campagne.

Les restrictions que voulait imposer le Parlement fédéral à l'intervention de tiers partis pendant les élections font en effet également partie des dispositions qui sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Un parti transcendantal à l'assaut de la Chambre des communes

YANN PINEAU LE DEVOIR

Après la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis, le Parti de la Loi naturelle se lance à l'assaut du Parlement canadien.

«Une nouvelle sémence pour une nouvelle récolte». Avec ce dynamique slogan, le Parti de la Loi naturelle (PLN) espère faire élire quelques-uns de ses 50 candidats québécois lors des prochaines élections fédérales.

Hier, lors d'une conférence de presse, Allen Faguy, président provincial du PLN, présentait le programme de son parti. «La première chose que nous ferons si nous sommes élus sera de réunir un large groupe de personnes pour méditer.»

Cependant, les dirigeants du PLN savent qu'il est possible qu'ils ne remportent pas les élections. Dans cette éventualité, ils offrent dès maintenant «aux jeunes qui se sentent frustrés

[...] le moyen d'atteindre l'illumination [...] et de créer une civilisation idéale dans leur pays». Il s'agit de cours de 2, 4 ou 8 heures qui permettent «d'apprendre à vivre en harmonie avec la Loi naturelle, à l'abri des problèmes».

Le PLN tire son inspiration politique directement du gourou indien Maharishi Mahesh Yogi, tête pensante de la secte de la Méditation transcendantale (MT) qui revendique 75 000 adeptes au Québec. Les disciples de ce gourou, surtout connu pour ses liens avec les Beatles et les Beach Boys, soutiennent que la MT permet de créer la cohérence et l'harmonie dans la conscience collective nationale.

Selon eux, en réunissant la racine carrée de 1% d'une population donnée (soit 7000 personnes pour la population mondiale) au cours d'une séance de MT, des bienfaits se produisent dans l'ensemble de la population.

La pratique du vol yogique (qui consiste à vaincre la force de la gravité

par la méditation) par un groupe de 7000 personnes permettrait notamment de réduire la criminalité, le coût des soins de santé et le chômage.

Nouveau sur la scène politique canadienne, le PLN a déjà présenté des candidats à la présidence et au Congrès américain.

En Europe, ce parti s'est manifesté en Grande-Bretagne lors des élections d'avril 1992. En France, les 135 candidats du PLN et leur leader Benoît Frappé ont également tenté leur chance lors des élections législatives de 1993.

Lors d'une démonstration de vol yogique, hier, quatre méditants en position du lotus ont sauté pendant quelques minutes devant une poignée de journalistes hilares ou sceptiques. Christian Simard, directeur du Centre de méditation transcendantale, a pris soin de souligner que ces méditants n'avaient pas encore atteint le niveau où l'on peut léviter à volonté.

PRONOVOST: SENTENCE REPORTÉE

Shawinigan (PC) — Le juge Luc Trudel, de la Cour du Québec, a Shawinigan, a reporté hier au 8 octobre le prononcé de la sentence dans la cause du député conservateur de Saint-Maurice, Denis Pronovost.

M. Pronovost, 40 ans, a été trouvé coupable en juin d'avoir agressé sexuellement deux jeunes hommes. Le juge Trudel a déclaré qu'il avait besoin de plus de temps pour étudier la cause.

Le député Pronovost, qui est marié et père de trois enfants, a déjà annoncé qu'il ne serait pas candidat aux prochaines élections fédérales.

LES TRAVAILLEURS DE L'AUTO PUNISSENT LE NPD DE BOB RAE

Port Elgin, Ontario (PC) — En signe de désaccord avec les politiques du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, les Travailleurs canadiens de l'automobile ont convenu de réduire considérablement leur contribution aux coffres du parti de Bob Rae, a annoncé hier le président de l'organisation syndicale, Buzz Hargrove.

Lors d'un vote à main levée, une large majorité des 400 délégués syndicaux a décidé que les contributions au parti NPD ontarien devraient être «minimisées». De plus, les députés néo-démocrates ayant voté en faveur du nouveau contrat social du premier ministre Rae ne pourront plus bénéficier des services de travailleurs de l'organisation syndicale lors de la prochaine campagne électorale.

Premier congé forcé pour les fonctionnaires ontariens

Toronto (PC) — Des milliers de fonctionnaires de l'Ontario ont bénéficié d'une journée de congé forcé, hier, à cause de la fermeture, pour une journée, des bureaux gouvernementaux de la province par mesure d'économie.

Environ 73 000 des 86 000 employés gouvernementaux sont restés à la maison, hier, ce qui se reproduira durant deux autres journées au cours de l'été. Le gouvernement néo-démocrate économisera ainsi 36 millions\$ en salaires.

Partout dans la province, des citoyens venus faire des changements d'adresse ou obtenir des certificats de naissance se sont frappés à des portes closes. En certains endroits, des agents de sécurité étaient postés près des bureaux gouvernementaux afin d'expliquer la situation aux éventuels visiteurs.

Quelques services gouvernementaux sont cependant demeurés ouverts, créant une certaine confusion dans l'esprit du public. «Tout ce dont

l'état tire un revenu demeure ouvert», expliquait un agent de sécurité. Les cours de justice, les parcs provinciaux, les attractions touristiques et les bureaux d'enregistrement étaient ouverts, tout comme les services d'urgence, qui fonctionnaient comme à l'habitude.

Les fonctionnaires provinciaux n'ont cependant pas tous suivi la consigne de leur employeur: plusieurs se sont tout de même présentés au bureau, même s'ils n'étaient pas payés.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO. 725-32-000130-927, DANS LA COUR DU QUÉBEC, GARAGE ROBERT POULIN ENRG. & MICHELINE LANDRIALT, DEMANDEURS, VS. JEAN GUILBEAULT, DÉFENDEUR. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers du défendeur, saisis en cette cause, seront vendus à 39, La Seigneurie, St-André Est, district de Montréal, le 1er jour de septembre 1993, à 13h00 de l'après-midi, savoir: 1 photocopieur, 1 bureau secrétaire, 1 machine à écrire, 1

balayeuse Shop Vac, LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE À St-André Est, ce 4e jour de août 1993, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Martigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1, Tél. 436-8282.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO. CA92-004761, DANS LA COUR MUNICIPALE, VILLE DE STE-AGATHE DES MONTS, DEMANDEURS, VS. REAL MARTEL, DÉFENDEUR. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers du défendeur, saisis en cette cause, seront vendus à 1659, Ch. de la Croix, St-Adolphe d'Howard, district de Terrebonne, le 31e jour d'août 1993, à 12h00 de l'après-midi, savoir: 1 télécouleur 20", 1 tafe deck, 2 enceintes acoustiques, 1 tuner, 1 amplificateur, 1 table tournante, 1 moto Susuki. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE À St-Adolphe d'Howard, ce 13e jour de juillet 1993, FILION &

ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Martigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1, Tél. 436-8282.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO. A92-005228, A92-005432, DANS LA COUR MUNICIPALE, VILLE DE STE-AGATHE DES MONTS, DEMANDEURS, VS. FRANÇOIS LAVERGURE, DÉFENDEUR. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers du défendeur, saisis en cette cause, seront vendus à 78 St-Venant, à Ste-Agathe, district de Terrebonne, le 31e jour d'août 1993, à 12h00 de l'après-midi, savoir: 1 véhicule Pontiac Fiero de couleur rouge. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE À St-Agathe, ce 15e jour de juillet 1993, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Martigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1, Tél. 436-8282.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO. A92-003812, DANS LA COUR MUNICIPALE, VILLE DE STE-AGATHE DES MONTS, DEMANDEURS, VS. PIERRE BELEC, DÉFENDEUR. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers du défendeur, saisis en cette cause, seront vendus à 56, Demontigny 47, à Ste-Agathe des Monts, district de Terrebonne, le 31e jour d'août 1993, à 12h30 de l'après-midi, savoir: 1 véhicule Ford Tempo 1984, 1 vidéo Sony, 1 télécouleur Hitachi 20", LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE À Ste-Agathe des Monts, ce 15e jour de juillet 1993, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Martigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1, Tél. 436-8282.

Province de Québec, District de MONTREAL, COUR DU QUÉBEC/PETITES CREANCES, NO. 520-32-000955-922, SUSAN HANBLO LEMMO, Défendeur. Le 02 septembre 1993, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 1940 rue VALMONT, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 magnéscope de marque Hitachi, 1 téléviseur avec meuble de marque Zenith, 1 table à café en marbre et dessus vitré, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, 10 rue Notre-Dame Est, # 210, Montréal, Qc, H2Y 1B7, 397-9277, Montréal, le 18 août 1993.

Province de Québec, District de MONTREAL, COUR DU QUÉBEC/PETITES CREANCES, NO. 520-32-000955-922, SUSAN HANBLO LEMMO, Défendeur. Le 02 septembre 1993, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 1940 rue VALMONT, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 magnéscope de marque Hitachi, 1 téléviseur avec meuble de marque Zenith, 1 table à café en marbre et dessus vitré, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, 10 rue Notre-Dame Est, # 210, Montréal, Qc, H2Y 1B7, 397-9277, Montréal, le 18 août 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR MUNICIPALE, VILLE DE CHAMBY, PARTIE DEMANDEURS, VS. FREDERIC ST-LAURENT, DÉFENDEUR. Le 2ème jour de septembre 1993, à 10h00, au 141 De La Plage, Lavèche, Qc, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Frederic St Laurent, saisis en cette cause, consistant en: 1 Jeep édition Sahara plaque G0V 571 et acc., 1 chaudière aluminium et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: GUY GAUCHER, huissier, 514-461-3340, MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de Ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, NO. 505-04-000793-901, SYLVIE PROVOST, demanderesse, VS. GAETAN LEFEBVRE, défendeur. Le 31 août 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 3055 rue Grand Boulevard, en la cité St-Hubert, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Jeep, de modèle Wagoneer, immatriculé HJN 419, n/s: JGNC7568F08631G. Conditions: ARGENT COMPTANT Lemoine, le 18 août 1993, JACQUES TURGEON, huissier, 466-2628, GRENIER, POISSANT & ASS., HUISSIERS.

Province de Québec, District de MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-034559-917, ALAIN VILLEMURE, "Platier A. Villemure Enr", demanderesse, VS. MARIO CHAMBERLAND et RICHARD VILGECHE, défendeurs. Le 1er septembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 4590 rue PANNETON, en la cité FABREVILLE, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-ondes de marque Panasonic, de couleur noire et acc., 1 ensemble de salle à manger comprenant: 1 table de couleur noire et 4 chaises à haut dossier en tissu de couleur noire et acc., 1 téléviseur de marque Hitachi, de couleur noire et acc., ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT CAMILLE BERNARD, huissier, 397-9277, DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, 10 rue Notre-Dame Est, # 210, Montréal, Qc, H2Y 1B7, 397-9277, Longueuil, le 18 août 1993.

Province de Québec, District de MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-039798-926, HYDRO-QUÉBEC, demanderesse, VS. TEFAKOR TEHRANFARBORZ, défendeur. Le 02 septembre 1993, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 103 rue OAKRIDGE, en la cité BAIE D'URFÉE, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Honda, de modèle Civic DX, de couleur noire, immatriculé HDR 178, n/s: 2HGDE6307MH014439, 1 motocyclette de marque Honda, de modèle Highhawk 450, de couleur rouge, n/s: immatriculé MKT 416, n/s:

Province de Québec, District de MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-034559-917, ALAIN VILLEMURE, "Platier A. Villemure Enr", demanderesse, VS. MARIO CHAMBERLAND et RICHARD VILGECHE, défendeurs. Le 1er septembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 4590 rue PANNETON, en la cité FABREVILLE, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-ondes de marque Panasonic, de couleur noire et acc., 1 ensemble de salle à manger comprenant: 1 table de couleur noire et 4 chaises à haut dossier en tissu de couleur noire et acc., 1 téléviseur de marque Hitachi, de couleur noire et acc., ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT CAMILLE BERNARD, huissier, 397-9277, DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, 10 rue Notre-Dame Est, # 210, Montréal, Qc, H2Y 1B7, 397-9277, Longueuil, le 18 août 1993.

Province de Québec, District de MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-039798-926, HYDRO-QUÉBEC, demanderesse, VS. TEFAKOR TEHRANFARBORZ, défendeur. Le 02 septembre 1993, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 103 rue OAKRIDGE, en la cité BAIE D'URFÉE, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Honda, de modèle Civic DX, de couleur noire, immatriculé HDR 178, n/s: 2HGDE6307MH014439, 1 motocyclette de marque Honda, de modèle Highhawk 450, de couleur rouge, n/s: immatriculé MKT 416, n/s:

Province de Québec, District de MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-034559-917, ALAIN VILLEMURE, "Platier A. Villemure Enr", demanderesse, VS. MARIO CHAMBERLAND et RICHARD VILGECHE, défendeurs. Le 1er septembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 4590 rue PANNETON, en la cité FABREVILLE, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-ondes de marque Panasonic, de couleur noire et acc., 1 ensemble de salle à manger comprenant: 1 table de couleur noire et 4 chaises à haut dossier en tissu de couleur noire et acc., 1 téléviseur de marque Hitachi, de couleur noire et acc., ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT CAMILLE BERNARD, huissier, 397-9277, DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, 10 rue Notre-Dame Est, # 210, Montréal, Qc, H2Y 1B7, 397-9277, Longueuil, le 18 août 1993.

Province de Québec, District de MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-034559-917, ALAIN VILLEMURE, "Platier A. Villemure Enr", demanderesse, VS. MARIO CHAMBERLAND et RICHARD VILGECHE, défendeurs. Le 1er septembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 4590 rue PANNETON, en la cité FABREVILLE, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-ondes de marque Panasonic, de couleur noire et acc., 1 ensemble de salle à manger comprenant: 1 table de couleur noire et 4 chaises à haut dossier en tissu de couleur noire et acc., 1 téléviseur de marque Hitachi, de couleur noire et acc., ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT CAMILLE BERNARD, huissier, 397-9277, DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, 10 rue Notre-Dame Est, # 210, Montréal, Qc, H2Y 1B7, 397-9277, Longueuil, le 18 août 1993.

Province de Québec, District de MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-034559-917, ALAIN VILLEMURE, "Platier A. Villemure Enr", demanderesse, VS. MARIO CHAMBERLAND et RICHARD VILGECHE, défendeurs. Le 1er septembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 4590 rue PANNETON, en la cité FABREVILLE, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-ondes de marque Panasonic, de couleur noire et acc., 1 ensemble de salle à manger comprenant: 1 table de couleur noire et 4 chaises à haut dossier en tissu de couleur noire et acc., 1 téléviseur de marque Hitachi, de couleur noire et acc., ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT CAMILLE BERNARD, huissier, 397-9277, DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, 10 rue Notre-Dame Est, # 210, Montréal, Qc, H2Y 1B7, 397-9277, Longueuil, le 18 août 1993.

MOTS CROISÉS LE MONDE. Grille de mots croisés avec numéros 1 à 12 et lettres I à XI.

HORIZONTELEMENT 1. Créature d'un (d'une ?) moderne Pygmalion. - II. Pour les bonnes pâtes. Converse. - III. Fleuve. Indispensable. - IV. Un parmi cinq. On l'a bien reçu. - V. Fatigué ou vexé! autre. Direction. - VI. Article. Sur le champ ou en dehors. Plait au palais. - VII. Se domestique. Pleure la nuit. - VIII. A coup sûr solidaire. Mettre dans les transes. - IX. Fleuve. Intact. - X. Lieu de passage. On peut s'y mettre dans le bon sens. Possessif. - XI. Parfois coquin.

VERTICALEMENT 1. Pieux masochistes. - 2. A retrouvé sa noblesse. Peintre. - 3. Il peut être choisi ou commis. Ses tours sont redoutables. - 4. A ses sports. Se respecte. - 5. Pour l'après. Ne promet rien d'agréable ou, parfois... - 6. Préposition. Battait tout le monde à la course. - 7. Conçut Ismaël. Prend son temps pour se sustenter. - 8. Amuse ou séduit. - 9. Fleuve.

Solution de la semaine dernière Horizontalement 1. Chauves-souris. - II. Rustine. Brune. - III. OMS. Somptueux. - IV. Quasar. Rus. Lu. - V. Usé. Mais. Tea. - VI. Schème. Ré. - VII. Moite. Endurci. - VIII. Orneront. Guet. - IX. Rea. Sud. Ebène. - X. Tétradactyles.

Verticalement 1. Croque-mort. - 2. Humus. Orée. - 3. Assassinat. - 4. Ut. Secte. - 5. Visa. Hersa. - 6. Enorme. Oud. - 7. Sem. Amendà. - 8. Prient. - 9. Obtus. Et. - 10. Urus. Rugby. - 11. Rue. Teruel. - 12. Inule. Cène. - 13. Sexualités.

MONTREAL, mis-en-cause.

Ordonnance de saisie et vente immobilière Canada — Province de Québec Cour supérieure — District de Montréal NO. 505-05-019219-908 505-18-000056-937

COMPAGNIE TRUST NATIONAL 1000 avenue McGill Collège, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre MICHEL PILON 131 rue des Frères, Ste-Julie, district de Longueuil, province de Québec, partie défenderesse et LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE VERCHÈRES, mis-en-cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue des Frères en la ville de Sainte-Julie, Province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro NEUF CENT DIX-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX CENT SEPT (607-917) au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julie, division d'enregistrement de Verchères.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et plus spécialement celles portant le numéro civique 131 rue des Frères, Sainte-Julie, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 33 582,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Verchères, 461 boul. St-Joseph, no 92, Sainte-Julie, province de Québec, le CINQUIÈME jour d'Octobre 1993 à QUATORZE heures.

Bureau du shérif Cour Supérieure Longueuil, le 29 juillet 1993

Le shérif adjoint YVAN ALLY

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 1465-6763 QUÉBEC INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, ayant fait affaires dans la Ville et District de Longueuil, Province de Québec, au 502 boul. Ste-Foy, J4J 1Y4, sous le Nom et Raison Sociale de: KILOCONTROL INC.

Compagnie Débitrice AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Avis est par les présentes donné que 1465-6763 QUÉBEC INC., a déposé une cession le 10ème jour de août 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er jour de septembre 1993 à 13:30 heures de l'après-midi au Bureau du Séquestre Officiel, 5 Place Ville Marie, 6e étage, Pièce 800, Montréal, Qué.

Daté à Westmount, Québec, le 13ème jour de août 1993. H & M Diamond et Associés Inc. Syndics

L'Office De: H & M Diamond et Associés Inc. 345 ave. Victoria, Bureau 400 Westmount, Qué. H3Z 2N2 Téléphone: (514) 483-2303

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE ARTECAL EXHIBIT & DISPLAY CO. LTD., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, ayant fait affaires dans la Ville de Kirkland, District de Montréal, Province de Québec, au 16647 boul. Hymus, H9H 4F9.

Compagnie Débitrice AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Avis est par les présentes donné que ARTECAL EXHIBIT & DISPLAY CO. LTD., a déposé une cession le 11ème jour de août 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2ème jour de septembre 1993 à 10:30 heures de l'avant-midi au Bureau du Syndic, 345 ave. Victoria, Bureau 400, Westmount, Québec, Qué.

Daté à Westmount, Québec, le 16ème jour de août 1993. H & M Diamond et Associés Inc. Syndics

L'Office De: H & M Diamond et Associés Inc. 345 ave. Victoria, Bureau 400 Westmount, Qué. H3Z 2N2 Téléphone: (514) 483-2303

Ordonnance de saisie et vente immobilière Canada — Province de Québec Cour supérieure — District de Terrebonne NO. 700-05-000346-910 500-18-000409-913

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée ayant son siège social au 500, Place d'Armes, Montréal, partie demanderesse contre RICHARD LACASSE ET LISE LACASSE, tous deux domiciliés et résidant au 36, rue Napoléon Est, Mascouche Ouest, district de Joliette, partie défenderesse et LE REGISTREUR DE MONTREAL, mis-en-cause.

L'immeuble appartenant aux défendeurs, Richard Lacasse et Lise Lacasse: «Un immeuble situé à Montréal, connu et composé comme suit:

1- Les lots numéros UN et DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-SEIZE (676-1 et 2) au plan et livre de renvoi officiels du Quartier Ste-Marie;

2- Les lots numéros A ZÉRO UN, A ZÉRO DEUX, A ZÉRO TROIS, A ZÉRO QUATRE, A ZÉRO CINQ et A ZÉRO SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-SEIZE (676-A01, A02, A03, A05 et A06) du même cadastre;

3- Les lots numéros CENT UN et CENT DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-SEIZE (676-101 et 102) du même cadastre;

4- Les lots numéros DEUX CENT UN et DEUX CENT DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX CENT SOIXAN-

TE-SEIZE (676-201 et 202) du même cadastre;

5- Les lots numéros TROIS CENT UN et TROIS CENT DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-SEIZE (676-301 et 302) du même cadastre;

Avec toutes bâtisses y érigées et notamment celles portant les numéros civiques 1472, 1474, 1476, 1478, 1480 et 1482 rue Alexandre Desève à Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 17 750,00 \$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

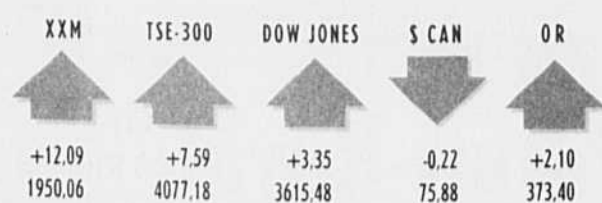
Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, le 10 rue Saint-Antoine Est, local B 119, le VINGT-TROISIÈME (23ème) jour de SEPTEMBRE 1993 à QUATORZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière Canada — Province de Québec Cour supérieure — District de Montréal NO. 500-05-019223-922 500-18-000232-935

Ordonnance de saisie et vente immobilière Canada — Province de Québec Cour supérieure — District de Montréal NO. 500-05-019223-9

LE DEVOIR

# ÉCONOMIE



LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

CANADA

■ L'inflation stable

Le taux annuel d'inflation est demeuré stable à 1,6% en juillet.

■ Un surplus commercial au neutre

Avec des exportations stationnaires en juin, pour un troisième mois consécutif, et des importations également stable, le surplus commercial est demeuré à environ 900 millions\$ en juin. Les exportations se sont chiffrées à 14,7 milliards\$ et les importations, à 13,8 milliards\$. Au cours des six premiers mois, les exportations ont bondi de 16,3% par rapport à la période correspondante de 1992 et les importations, de 13,1%.

■ Hausse des expéditions manufacturières

Les livraisons de biens manufacturés ont augmenté en juin, après des baisses enregistrées en avril et mai. Au total, la valeur des livraisons a augmenté de 0,5% pour atteindre 25,2 milliards\$.

■ Déficit de 4 milliards\$

Le déficit budgétaire du gouvernement fédéral s'est chiffré à 4 milliards\$ en juin dernier, en baisse de 200 millions\$ par rapport à celui de juin 1992. Pour l'ensemble du premier trimestre de l'exercice 1993-1994 le déficit a atteint 12,3 milliards\$, soit 3,5 milliards\$ plus élevé qu'au cours du premier trimestre de l'exercice précédent. Ottawa prévoit un déficit de 32,6 milliards\$ aux termes de l'exercice en cours.

■ Des hausses moyennes de 0,6%

Les hausses salariales issues des principales conventions collectives conclues au cours du premier semestre de 1993 ont donné lieu à une augmentation moyenne de 0,6%, comparativement au taux de 2,1% observé dans les conventions ratifiées au semestre correspondant de 1992.

ÉTATS-UNIS

■ Déficit commercial imposant

Le déficit commercial s'est élevé à 12,1 milliards\$ US en juin contre 8,37 milliards en mai, soit la plus mauvaise performance depuis près de six ans. Les exportations ont chuté de 3,3 milliards, à 37,6 milliards\$ US, et les importations ont fait un bond de 5,1%, à 49,7 milliards\$ US entre mai et juin.

■ Les mises en chantier en baisse

Les mises en chantier se sont repliées de 2,7% en juillet. Il s'agit de la cinquième recul mensuel de la construction neuve au cours des sept derniers mois, une contraction qui survient malgré des taux hypothécaires à leur plus faible niveau en 20 ans. En données désaisonnalisées, la construction de nouvelles résidences s'est chiffrée à 1,21 million d'unités le mois dernier, comparativement à 1,25 million en juin.

■ La production en hausse

La production industrielle a augmenté de 0,4% en données corrigées des variations saisonnières en juillet, après s'être repliée de 0,1% en juin. Le taux d'utilisation des capacités de production s'est établi à 81,5%, contre 81,3% en juin et 80% en juillet 1992.

Entre le Québec et le Nouveau-Brunswick

## Les négociations sur les barrières interprovinciales près d'une impasse

La mobilité dans la construction fait problème

MAURICE GIRARD  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Malgré la «volonté politique» du Québec et du Nouveau-Brunswick, les négociations sur l'abolition des barrières commerciales interprovinciales semblent se diriger tout droit vers une impasse sur la plus principale question à l'ordre du jour: la mobilité des travailleurs de la construction.

A 10 jours de la production du rapport conjoint du comité de travail, le ministre du Développement économique du Nouveau-Brunswick, M. Denis Losier, a déclaré hier que «le document final ne comprendra pas nécessairement de solutions reliées à la mobilité de la main-d'oeuvre».

Annoncé il y a trois mois pour éviter une surenchère de représailles entre le Québec et ses voisins qui risquaient de virer à la guerre commerciale, le comité bipartite a déjà produit cinq versions du rapport à être présenté au début de septembre aux conseils des ministres des deux gouvernements.

Devant l'impasse prévisible, on s'interroge tant à Fredericton qu'à Québec sur la pertinence d'inscrire ce contentieux à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres des provinces, la semaine prochaine à Baddeck en Nouvelle-Écosse, de peur que le différend n'assombrisse une rencontre que chacun souhaite harmonieuse. Une décision devrait être prise lors d'une rencontre des sous-ministres des deux provinces lundi.

Selon le ministre Losier, la mobilité de la main-d'oeuvre représente «un problème épineux qui dépasse les cadres du comité de travail et qui touche toutes les autres provinces et sur lequel le gouvernement du Québec va devoir éventuellement se pencher».

Si la complexité des discussions touchant les travailleurs de la construction force la prolongation des négociations «pour une période de temps indéfinie», quelques ouvertures ont par contre été faites sur l'autre élément du débat: l'octroi des contrats gouvernementaux.

Mais, encore là, indique M. Losier, la communauté de vues n'est pas totale entre les deux provinces si bien que la question pourrait faire l'objet d'une entente partielle. Rien d'étonnant, fait-il, puisque «l'installation et la production de matériel sont très liées à la mobilité de la main-d'oeuvre».

Depuis plusieurs mois déjà, d'autres capitales du pays — Toronto, Halifax et Saint-John (Terre-Neuve) — suivent avec un grand intérêt les pourparlers bilatéraux. Mais les pressions et les sautes d'humeur à l'endroit du Québec, considéré dans le reste du pays comme la plus protectionniste des provinces, produisent de temps en temps des mises en demeure sévères comme l'a fait cette semaine le ministre ontarien Bob MacKenzie (Travail).

Le gouvernement du premier ministre Bob Rae attend le résultat des négociations avant de décider de faire adopter ou non une loi «anti-Québec» semblable à celle du Nouveau-Brunswick, ce qui pourrait se traduire par un manque à gagner de dizaines de millions de dollars pour les travailleurs et les entreprises du Québec.

Par contre, l'absence d'un accord global fera en sorte que le Nouveau-Brunswick maintiendra sa propre loi excluant les entreprises et les travailleurs du Québec des chantiers de construction de la province. Des «amendements» pourraient cependant être apportés dans la foulée d'ententes sectorielles.

«On verra dans l'accord final sur quoi on pourra

s'entendre et on adoptera à ce moment-là l'attitude qu'il faudra», indique le ministre acadien dans l'esprit de ce qu'il appelle la «réciprocité».

Ainsi, dans cette partie de bras de fer, le Nouveau-Brunswick a ressorti de ses cartons une politique paradoxalement conçue à Québec par l'ancien premier ministre péquiste René Lévesque pour solutionner la délicate question de l'accès à l'école anglaise pour les citoyens des autres provinces.

À l'époque, le gouvernement du premier ministre Richard Hatfield (Nouveau-Brunswick) avait dédaigneusement rejeté du revers de la main la notion de réciprocité en matière d'enseignement qui devient, une décennie plus tard, la pierre angulaire d'un accord global sur la levée des barrières interprovinciales, qui coûtent annuellement des centaines de millions de dollars à l'économie du pays.

«C'est dans ce contexte-là (de réciprocité) qu'on a toujours voulu négocier. C'est de s'asseoir et de régler certains problèmes. Ce que le Québec va permettre à nos entreprises, nous, on va le permettre aux entreprises du Québec (faisant affaire) au Nouveau-Brunswick. S'il y a accord sur 10 ou 15 points, il va falloir modifier notre politique en conséquence», conclut M. Losier.

Le comité mixte Québec-Nouveau-Brunswick doit présenter son rapport le 31 août et il pourrait contenir une série d'ententes sectorielles touchant notamment la fourniture de biens et services; les matériaux de construction; une liste des produits couverts par une éventuelle entente nationale et leur mise en place; les places d'affaires; la sécurité des travailleurs; l'enregistrement des compagnies et leur localisation; et la création d'un fichier informatique inter-provincial de fournisseurs.

À 1,6%

## L'inflation est encore en vacances

Ottawa (PC) — Le taux annuel d'inflation s'établissait à 1,6% en juillet, soit le même niveau que le mois précédent.

Sur une base mensuelle, selon Statistique Canada, l'indice des prix à la consommation a grimpé de 0,2% entre juin et juillet. Le coût des transports a grimpé de 0,9% durant cette période en raison surtout d'une hausse moyenne de 4,6% des primes de l'assurance automobile.

«L'introduction d'une taxe de vente de 5% sur ces services, en Ontario, est directement responsable d'environ la moitié de cette augmentation», selon l'agence fédérale.

Les tarifs aériens et le prix des automobiles ont aussi augmenté, mais le prix de l'essence a baissé en raison d'une guerre des prix dans plusieurs régions urbaines.

Le coût du logement était en hausse de 0,3%, sous le coup des hausses saisonnières des tarifs des hôtels et des motels.

Le coût du tabac a aussi augmenté légèrement, en partie à cause de taxes plus élevées souscrites à l'île du Prince-Édouard et au Yukon. Le coût des services de santé était aussi à la hausse, de 0,1%.

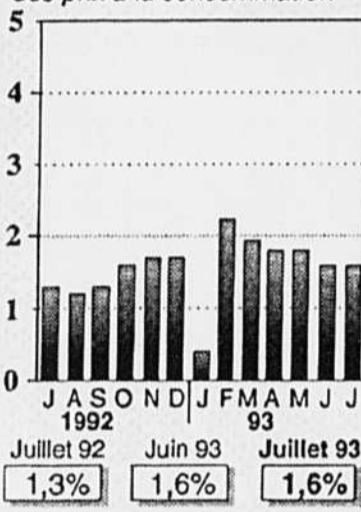
Dans l'ensemble, le coût des aliments et des loisirs est demeuré stable de juin à juillet, tandis que le prix des vêtements a fléchi de 0,4% à cause d'une multiplication des ventes de liquidation.

L'indice des prix à la consommation, basé sur le niveau 100 établi en 1986, s'établissait à 130,5, en juillet, ce qui signifie qu'un panier de biens coûtant 100\$ en 1986 en coûtait 130,50\$ le mois dernier.

À travers le pays, le taux d'inflation variait d'une région à l'autre, atteignant un sommet de 3,4% à Vancouver et un plancher de 0,7% à Edmonton. Au Québec, il a fluctué entre 1,3%, dans la Vieille Capitale, et 1% à Montréal.

### Taux d'inflation

L'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation



Qui

## Un nouveau magazine de Télémedia

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

Les Éditions Télémedia lancera le 18 septembre prochain un nouveau magazine hebdomadaire à savoir un magazine intitulé *Qui*, a appris LE DEVOIR.

Visant un tirage de 50 000 à 80 000 exemplaires par semaine, *Qui* souhaite se positionner «entre *L'actualité* et *7 Jours*» et pourrait se comparer à un mélange québécois de la revue américaine *People* et du titre français *Paris-Match*, selon une source qui veut conserver l'anonymat. Le périodique pratiquera «le journalisme de la personne», selon un document émis par Télémedia et destiné aux publicitaires.

«Notre ton, notre angle éditorial sera amical mais sans complaisance, jamais cruel, mais jamais non plus naïf dans es enthousiasme», écrit Télémedia. Bref, le meilleur des mondes.

*Qui* est dirigé par Martine Demange, une transfuge de *L'actualité*. Elle est appuyée par Daniel Proulx, un ancien pigiste de *La Presse* intéressé par la criminalité qui assumera des responsabilités rédactionnelles, et Hugo Léger, qui se charge du contenu culturel. Interrogée hier, Mme Demange n'a pas voulu parler de son poulain.

Comme son nom le suggère, *Qui* veut décrire «l'actualité par les gens qui la font», selon une autre source. Son concurrent québécois le plus proche, l'hebdo populaire *7 Jours*, défend, pour sa part, la devise «Vivre mieux par le vécu des gens» qu'a formulée le fondateur de ce magazine et président de Trustar, Claude J. Charon.

Il y a un an et demi, Télémedia se promettait déjà, en lançant un nouveau magazine, de nuire à *7 Jours*, le magazine qui s'est hissé au premier rang des périodiques hebdomadaires québécois. C'était au moment où *7 Jours* avait commencé à encarter un télé-horaire complet qui fait concurrence directe à *TV Hebdo*, la vache à lait des Éditions Télémedia. Aujourd'hui avec ses 160 000 exemplaires vendus, *7 Jours* entame sérieusement le marché de *TV Hebdo* dont le tirage a chuté.

## Le prix de l'essence ne cesse de baisser

FRÉDÉRIC TREMBLAY  
PRESSE CANADIENNE

La récession aura au moins un bon côté: les prix de l'essence au Québec ont chuté depuis deux ans de près de 6 cents le litre, ou de 8,9%.

En 1991, le prix moyen à la pompe de l'essence ordinaire était de 64 cents. Depuis de la début de la présente année, le prix moyen est de 58,3 cents le litre. En 1992, il était de 60,2 cents.

Il ne se passe désormais plus un mois où on n'assiste pas quelque part au Québec à une féroce guerre des prix entre détaillants d'essence. Plus tôt cette semaine, le champ de bataille s'est transporté dans le secteur de Longueuil, sur la rive sud de Montréal. Le prix de l'essence ordinaire à la pompe a chuté en-deça de 50 cents le litre. Les hostilités, lancées par le détaillant indépendant Supergaz, ont aussi touché les municipalités de Lachenaie et Terrebonne, dans la région de Lanaudière.

Les villes d'Alma, Chicoutimi, et Jonquière au Saguenay sont aussi des points chauds. L'essence ordinaire s'y vend entre 52,3 et 55 cents le litre. Hull, Gatineau et Ayler sont également le théâtre depuis quelques semaines d'une vive concurrence. On peut se procurer de l'essence ordinaire au coût de 55,3 cents le litre.

«Depuis deux ans, toutes les régions centrales au Québec ont bénéficié à un moment ou à un autre d'une guerre des prix de l'essence», souligne Jean-Noël Vallière, analyste au Bureau d'inspection et d'information du prix de l'essence (BIPE) du ministère de l'Énergie et des Ressources. M. Vallière fait remarquer que l'offre d'essence est sensiblement la même depuis deux ans au Québec alors que la demande a diminué.

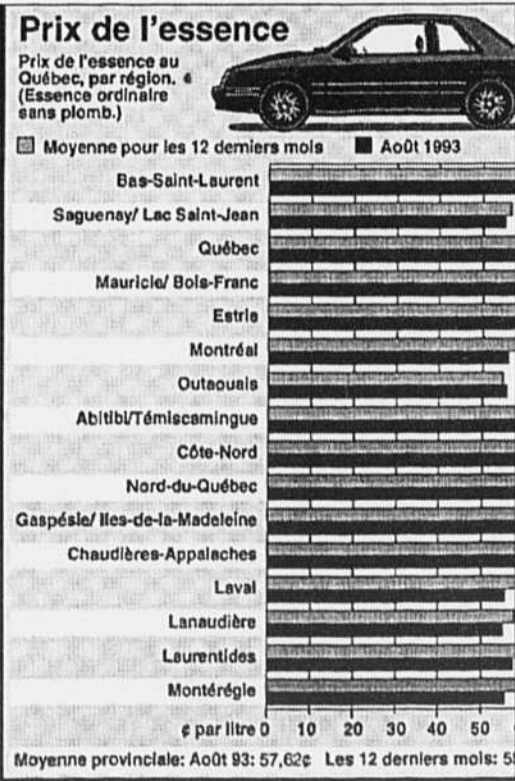
«La théorie économique a fonctionné et on voit des prix qui ont ten-

dance à être à l'avantage du consommateur», signale-t-il. L'analyste explique que les prix sont maintenant commandés par les forces du marché plutôt que par la structure des coûts des pétrolières.

Le BIPE évalue que l'essence ordinaire, en incluant les taxes, coûte 52 cents le litre au détaillant, prix auquel il faut ajouter différents frais d'administration et de publicité, soit quelques cents supplémentaires.

Or, lors de guerres de prix, il n'est pas rare que les détaillants vendent leur essence à perte, comme cela est arrivé sur la rive sud de Montréal cette semaine. «En acceptant des pertes temporaires, les détaillants ont l'espoir d'aller chercher de nouveaux clients et de les conserver par la suite», soumet M. Vallière.

La disparité des prix de l'essence dans les différentes régions du Québec s'explique aussi partiellement par la mise en place ces dernières années de deux programmes gouvernementaux. L'un concerne les régions éloignées où la taxe fixe sur l'essence du gouvernement du Québec de 14,5 cents le litre est réduite de 6,6 cents.



## Telesat complète ses coupures

Ottawa (PC) — Telesat Canada a effectué 32 mises à pied supplémentaires à son siège social, en précisant qu'il s'agit de la dernière étape de la douloureuse restructuration qui a entraîné une réduction du personnel de 37% en sept mois.

«C'est tout, a conclu le directeur des relations publiques Murray Long. Les congédiements amènent le nombre de travailleurs de la compagnie de télécommunications à 520, comparativement à 830 en janvier dernier. Telesat, dont les pertes pourraient atteindre 60 millions\$ au cours des deux prochaines années, devrait être de nouveau rentable en 1995, a ajouté M. Long.

En mars, quelque 200 employés ont été licenciés afin de retrancher 15 millions\$ de la masse salariale. Depuis, 60 autres postes ont été éliminés par attrition, des mises à pied ou des transferts vers des sociétés affiliées telles Stentor, Vistar, le groupe de recherche de Stentor, et TMI Communications and Company, auparavant appelée Telesat Mobile.

## LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333  
ADMINISTRATION (514) 985-3333  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355 • Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 16H30

2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9



L'ALUMINIUM. MÉTAL LÉGER. MÉTAL RECYCLABLE. MÉTAL D'AVENIR. MÉTAL TRANSFORMABLE.

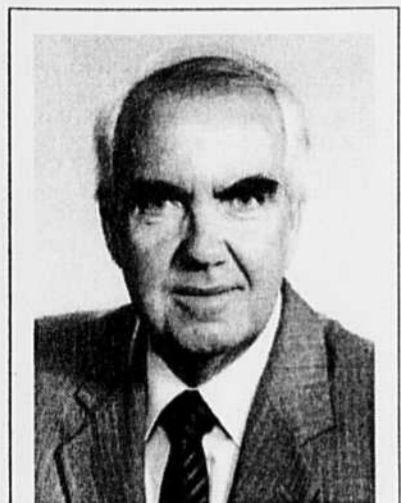
ECONOMIE

PUBLICITÉ / COMMUNICATION

Le son de Tam-tam au méro Mont-Royal

GE supprime 4000 emplois

Evendale (AFP) - Le motoriste américain General Electric Aircraft Engines, a annoncé hier 4000 suppressions d'emplois supplémentaires dans le cadre de ses efforts pour accroître sa compétitivité et maintenir sa position dominante sur le marché. Ces suppressions d'emplois qui s'ajoutent aux 6200 déjà réalisées feront tomber les effectifs totaux de GE Aircraft Engines à environ 22 000 d'ici le début de 1994.



Claude Hamel
Le Premier ministre du Québec a annoncé la nomination, par le Gouvernement, de Monsieur Claude Hamel au poste de président de l'Université du Québec, pour un second mandat de cinq ans, à compter du 15 septembre prochain.

Après avoir fait carrière à l'Université de Sherbrooke, dont il a été le recteur, Claude Hamel s'est joint à l'Université du Québec en juin 1985 à titre de vice-président à l'enseignement et à la recherche. Il avait été nommé président de l'Université du Québec pour un premier mandat en 1988.

L'Université du Québec compte onze établissements et un siège social rassemblant une communauté universitaire de 87 000 étudiants, 2 200 professeurs, 2 700 chargés de cours et 3 500 employés non enseignants.

Université du Québec

PATRICK PIERRA COLLABORATION SPÉCIALE

Dans la vitrine du dépanneur, une loutre de rivière vous regarde droit dans les yeux. «Au coin de la rue, les Laurentides», promet le slogan en bas de l'affiche.

Un peu plus loin, un manchot arbore une coiffure punk. (Ce manchot, les scientifiques le nomment Eudyptes creatatus, mais vous pouvez l'appeler par son petit nom de dictionnaire, Gorfou sauteur). Il domine une autre promesse: «Le pôle Sud, Méro Viau».

Un autobus passe. Sur son flanc, un caïman yacare montre les dents. «Dans l'Est, la jungle», menace-t-il. Ces trois affiches font partie de la dernière campagne de publicité du Biodôme de Montréal. En effet, un peu plus d'un an après son ouverture, ce musée vivant mène une offensive de communication pour préciser son image auprès des Montréalais.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des alcools, des courses et des jeux
Toute personne, société ou groupement visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis d'alcool énumérée, dans les 15 jours de la dernière publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandé ou certifiée et être adressée à: La Régie des alcools, des courses et des jeux, 1000 Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Table with 3 columns: Nom et adresse du requérant d'exploitation, Nature de la demande, Endroit de la demande. Includes RESTO-CASINO INC., Casino de Montréal, 500 Sherbrooke Ouest, etc.

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

ser son image auprès des Montréalais.

Le Biodôme en manque pourtant pas de visiteurs. Il sont plus d'un million, depuis l'ouverture au début de l'été 1992, à l'avoir visité.

«Ce succès serait attribuable à trois facteurs principaux, dit Pierre Laramée, vice-président, création, de l'agence de publicité Tam-tam, qui a conçu la dernière campagne. D'abord, la nouveauté. Ensuite, la couverture médiatique importante dont l'établissement a fait l'objet. Enfin, l'impact des célébrations du 350e anniversaire de Montréal, qui a profité à l'an dernier à plusieurs attractions de la métropole».

Seulement, un certain nombre de visiteurs ressortent un peu déçus du Biodôme, parce qu'ils s'attendaient à autre chose: ils croyaient visiter un zoo.

«La direction veut éviter ce genre de déceptions, explique Pierre Laramée. La campagne devait donc mettre en lumière la spécificité du Biodôme».

Cette spécificité réside à la fois dans la division de l'espace en quatre climats, et dans l'intégration des animaux dans leur habitat naturel reconstitué. «Nous avons cherché une façon simple d'illustrer comment les animaux sont présentés aux visiteurs», dit Pierre Laramée.

D'où l'idée de jouer sur l'opposition entre l'exotisme des photos

d'animaux et la proximité des lieux naturels.

Plusieurs photos utilisées pour la campagne ont été prises au Biodôme, mais d'autres ont été empruntées à des banques de photos. «Le bâtiment imposait des contraintes physiques, qui empêchaient de photographier certains animaux tel que nous le souhaitons», dit Pierre Laramée. Le caïman, qui n'est pas le modèle le plus compréhensif, est dans ce cas.

La campagne est surtout destinée aux Montréalais. Pour les touristes, en effet, les références à «l'Est» et au «Méro Viau» ne sont pas très évocatrices. «Ils peuvent au moins être attirés par les images et retenir le nom du Biodôme», dit Pierre Laramée.

La campagne de lancement du Biodôme était orchestrée par Cossette. Malgré l'affluence des visiteurs après le lancement, l'établissement a choisi de consulter d'autres agences au printemps dernier.

Suivant une pratique de plus en plus fréquente, la sélection d'une nouvelle agence a donné lieu à une épreuve de création, en temps limité (deux heures), à partir d'un cas d'école. Tam-tam l'a emporté. «La direction du Biodôme n'a pas seulement apprécié le résultat créatif, raconte Pierre Laramée, mais aussi la façon d'aborder le problème, la capacité de réflexion et l'enthousiasme des agences en compétition».

LES 10 ÉMISSIONS LES PLUS REGARDÉES SEMAINE DU 26 JUILLET AU 1ER AOÛT 1993

Table with 5 columns: Rank, Programme, Genre, Jour, Aud. (52 dern. sem.). Lists top 10 programs like Mr. Bean, Mardi-Comédie, Claire Lamarche, etc.

(Parmi les émissions diffusées entre 19h et 23h par les réseaux francophones)



Une affiche de la campagne «animalière» du Biodôme.

Sabena: les employés acceptent

Bruxelles (Reuter) - La compagnie Sabena a annoncé hier que son plan de restructuration, comportant des réductions de salaires de deux milliards de francs belges (500 millions \$US), avait été accepté par son personnel.

Dans un communiqué, la compagnie nationale belge ajoute que son directeur général, Pierre Godfried, a décidé de rester à la tête de la compagnie. Il avait menacé de démissionner au cas où le personnel n'accepterait pas ces réductions de salaires.

«Un accord a été signé aujourd'hui (hier) sur le chapitre social des mesures d'ajustement (...) il porte sur deux milliards de francs», peut-on lire dans le communiqué de la compagnie. Les réductions de salaires avaient été rejetées lors d'une consultation du personnel, il y a quelques semaines. Pierre Godfried avait alors menacé de démissionner.

La compagnie Air France détient 37,5% du capital de la Sabena.

MONTRÉAL HEBDOMADAIRE

Large financial table with multiple columns for various stocks and indices, including A, B, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z. Includes volume, high, low, and other market data.

# Avis de la Commission des transports du Québec



**Commission des transports du Québec**

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, location, maritime, taxi, camionnage en vrac, «camionnage local, intra et extra-provincial» et avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

## AUTOBUS

**Délai d'opposition ou d'intervention:**  
10 jours du présent avis

No: Q-93-13213-1  
**LES TRANSPORTS LA. COULOMBE INC.**  
62, rue Coulombe  
Mont St-Pierre (Québec)  
G0E 1V0  
Proc.: Bonneville & Veillette  
**DEMANDE DE MAINTIEN DE PERMIS, SUITE À DES ACQUISITIONS D'INTÉRÊTS**  
Transport notisé  
0-Q-000546-003B  
Transport scolaire  
0-Q-000546-001A

**Délai d'opposition ou d'intervention:**  
21 jours du présent avis

No: Q-93-13228-9  
**AUBERGE LES VOITURES D'EAU INC.**  
215, des Courdières  
Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres (Québec)  
G0A 1X0  
Proc.: Me Nathalie Jacques  
**DEMANDE DE PERMIS RÉGULIER**  
Transport touristique  
Autorisation: Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres, Saint-Bernard-sur-Mer (toponyme de Saint-Bernard-de-l'Isle-aux-Coudres) La Baie  
Parcours et endroits visités: Disponible au dossier de la C.T.Q.  
Horaire et fréquence:  
Anfiliation établie par passager  
Visites guidées avec arrêts et commentaires. Départ de l'Auberge Les Voitures d'Eau à 14 heures à tous les jours à compter du 1er mai jusqu'au 15 novembre de chaque année, durée de 3 heures. Visites guidées sans arrêts avec commentaires. Départ de l'Auberge Les Voitures d'Eau à 10 heures et 19 heures 30, tous les jours à compter du 1er mai jusqu'au 15 novembre de chaque année, durée de 1 heure 30 minutes.  
Clientèle: Public en général  
Catégories d'autobus: 5  
Conditions et restrictions: La direction se réserve le droit d'annuler tout départ sans préavis lorsque le nombre de passagers au départ n'atteint pas quinze (15) personnes ou lorsque de l'avis du conducteur la température ne permet pas l'opération.  
Durée: 5 ans.

No: Q-93-13175-5  
**VEILLEUX, CHRISTIAN**  
198, ave. Parent  
Québec (Québec)  
G1K 1A6  
ET DEMANDEUR-CÉDANT:  
**Parizeau, Benoit**  
200, 3ième Rang Ouest  
Saint-Agapit (Québec)  
G0S 1Z0  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
7-Q-205122-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Québec (A-36)

No: Q-93-13189-9  
**BOULET, DENIS**  
2337, Jean-Durand app. 6  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4K4  
ET DEMANDEUR-CÉDANT  
**Yvon Julien et Als en société**  
(Les Entreprises Julo enr.)  
209, Des Pins est app. 6  
Québec (Québec)  
G1L 1T1  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
6-Q-205420-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Québec (A-36)

No: Q-93-13189-3  
**QUÉLLET, MARIO**  
1058, Rue du Jardin  
Val-Bélair (Québec)  
G3K 1M7  
ET DEMANDEUR-CÉDANT  
**Migneault, Luc**  
1452, Coleraine  
Val-Bélair (Québec)  
G3K 2B2  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
3-Q-200721-002A  
Dans le territoire de Val-Bélair (RG 202003) formée de la municipalité de Val-Bélair (20430)

No: Q-93-13190-1  
**FREDJ KHEDIRI & ALS EN SOCIÉTÉ**  
(Taxi Med (1993))  
972, Des Érables app. 2  
Québec (Québec)  
G1R 2M7  
ET DEMANDEUR-CÉDANT  
**Allard, Léopold**  
2960, Tassé  
Québec (Québec)  
G1P 1T2  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
1-Q-200749-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Québec (A-36)

No: Q-93-13191-9  
**PAINCHAUD, ANDRÉ**  
C.P. 85  
L'Île-du-Havre-Aubert  
(Québec) G0B 1J0  
ET DEMANDEUR-CÉDANT  
**Painchaud, Louis**  
C.P. 65  
L'Île-du-Havre-Aubert  
(Québec) G0B 1J0  
**TRANSFERT DE PERMIS:**  
2-Q-205242-001A  
Dans le territoire de:  
Fatima (21001 RG) formée des municipalités suivantes:  
L'Île-du-Havre-Aubert (01180-SD), Grosse-Île (01600-SD), Grande-Entrée (01500-SD), Havre-aux-Maisons (01450-SD), Fatima (01350-SD), Cap-aux-Meules (01300-VL) et l'Étang-du-Nord (01250-SD)

No: Q-93-13194-3  
**CHOUINARD, MARC**  
310, de Galais  
Ste-Foy (Québec)  
G1W 2Y9  
ET DEMANDEUR-CÉDANT  
**DUBE, YVON**  
827, des Agates  
Charlesbourg (Québec)  
G2L 2N3  
Proc.: Dumont, Duguay, notaires  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
9-Q-201392-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Québec (A-36)

No: Q-93-13195-0  
**DUBEAU, ALBERT**  
705, Chemin Harricana  
Sullivan (Québec)  
G9B 1J2  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
1-Q-204162-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Trois-Rivières (A-40)

No: Q-93-27710-6  
**FRANÇOIS, GÉRALD**  
3332, Charles Archer  
Montréal (Québec) H1Z 2B9  
Et demandeur-cédant  
**Gauthier, Gilles**  
7940, rue Curé Clermont  
Anjou (Québec) H1K 1X6  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
0-M-201504-011A  
Dans le territoire de:  
Montréal (A-11)

No: Q-93-27711-4  
**AOUN, JOSEPH**  
5350, Rue Dudemaine, app. 20  
Montréal (Québec) H4J 1P1  
Et demandeur-cédant  
**Carmel, Samuel**  
5092, De La Peltrie  
Montréal (Québec) H3W 1K7  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
5-M-203620-003A  
Dans le territoire de:  
Montréal (A-11)

No: Q-93-27721-3  
**BROSSEAU, PATRICK**  
2800, Mesy, app. 8  
Sherbrooke (Québec) J1L 1A5  
Et demandeur-cédant  
**Raby, Hubert**  
158, 6ième Avenue Sud  
Sherbrooke (Québec) J1G 2L9  
Proc.: Me Robert Bergeron Notaire  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
9-M-201257-001A

Dans le territoire de:  
Sherbrooke (A-43)  
No: M-93-27722-1

**HELOU, IBRAHIM**  
135, Deguire, app. 1502  
Saint-Laurent (Québec) H4N 1N8  
Et demandeur-cédant  
**Hasrouni, Yousef**  
5099, Clarendon  
Laval (Québec) H7W 4V5  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
4-M-215591-001A  
Dans le territoire de:  
Montréal (A-11)

No: M-93-27723-9  
**GIAHI, SAEED**  
2021, Atwater, app. 315  
Montréal (Québec) H3H 2P2  
Et demandeur-cédant  
**Gauthier, Pierre**  
7840, Curé Clermont  
Anjou (Québec) H1K 1X6  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
5-M-201509-002A  
Dans le territoire de:  
Montréal (A-11)

No: M-93-27736-1  
**LOISEAU, LESLY**  
1429, Bennett  
Montréal (Québec) H1V 2S5  
Et demandeur-cédant  
**Badio, Serge**  
3855, Rosemont, app. 105  
Montréal (Québec) H1X 1L5  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
7-M-213262-001A  
Dans le territoire de:  
Montréal (A-11)

No: M-93-27737-9  
**FARAH, NASR**  
10500, L'Acadie, app. 411  
Montréal, (Québec) H4N 2V4  
Et demandeur-cédant  
**Gauthier, Denis**  
7840, Curé Clermont  
Anjou (Québec) H1K 1X6  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
1-M-201503-008A  
Dans le territoire de:  
Montréal (A-11)

No: Q-93-13174-5  
**VEILLEUX, CHRISTIAN**  
198, ave. Parent  
Québec (Québec)  
G1K 1A6  
ET DEMANDEUR-CÉDANT:  
**Parizeau, Benoit**  
200, 3ième Rang Ouest  
Saint-Agapit (Québec)  
G0S 1Z0  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
7-Q-205122-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Québec (A-36)

No: Q-93-13175-2  
**COUTURE, ROSAIRE**  
455, Des Hirondelles app. 3  
Saint-Romuald (Québec)  
G6N 5M6  
ET DEMANDEUR-CÉDANT  
**Doyon, Paulette**  
1709, Boul. Riv. Sud  
Saint-Romuald (Québec)  
G6W 5M6  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
5-Q-205231-003A  
Dans le territoire de la région (237002-RG) SAINT-ROMUALD formée des municipalités suivantes:  
Saint-Romuald (21550-V)  
Saint-Jean-Christosote (21300-V)  
Sainte-Hélène-de-Breakeyville (21260-P)

No: Q-93-13189-9  
**BOULET, DENIS**  
2337, Jean-Durand app. 6  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4K4  
ET DEMANDEUR-CÉDANT  
**Yvon Julien et Als en société**  
(Les Entreprises Julo enr.)  
209, Des Pins est app. 6  
Québec (Québec)  
G1L 1T1  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
6-Q-205420-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Québec (A-36)

No: Q-93-13189-3  
**QUÉLLET, MARIO**  
1058, Rue du Jardin  
Val-Bélair (Québec)  
G3K 1M7  
ET DEMANDEUR-CÉDANT  
**Migneault, Luc**  
1452, Coleraine  
Val-Bélair (Québec)  
G3K 2B2  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
3-Q-200721-002A  
Dans le territoire de Val-Bélair (RG 202003) formée de la municipalité de Val-Bélair (20430)

No: Q-93-13190-1  
**FREDJ KHEDIRI & ALS EN SOCIÉTÉ**  
(Taxi Med (1993))  
972, Des Érables app. 2  
Québec (Québec)  
G1R 2M7  
ET DEMANDEUR-CÉDANT  
**Allard, Léopold**  
2960, Tassé  
Québec (Québec)  
G1P 1T2  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
1-Q-200749-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Québec (A-36)

No: Q-93-13191-9  
**PAINCHAUD, ANDRÉ**  
C.P. 85  
L'Île-du-Havre-Aubert  
(Québec) G0B 1J0  
ET DEMANDEUR-CÉDANT  
**Painchaud, Louis**  
C.P. 65  
L'Île-du-Havre-Aubert  
(Québec) G0B 1J0  
**TRANSFERT DE PERMIS:**  
2-Q-205242-001A  
Dans le territoire de:  
Fatima (21001 RG) formée des municipalités suivantes:  
L'Île-du-Havre-Aubert (01180-SD), Grosse-Île (01600-SD), Grande-Entrée (01500-SD), Havre-aux-Maisons (01450-SD), Fatima (01350-SD), Cap-aux-Meules (01300-VL) et l'Étang-du-Nord (01250-SD)

No: Q-93-13194-3  
**CHOUINARD, MARC**  
310, de Galais  
Ste-Foy (Québec)  
G1W 2Y9  
ET DEMANDEUR-CÉDANT  
**DUBE, YVON**  
827, des Agates  
Charlesbourg (Québec)  
G2L 2N3  
Proc.: Dumont, Duguay, notaires  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
9-Q-201392-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Québec (A-36)

No: Q-93-13195-0  
**DUBEAU, ALBERT**  
705, Chemin Harricana  
Sullivan (Québec)  
G9B 1J2  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
1-Q-204162-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Trois-Rivières (A-40)

No: Q-93-13211-5  
**ST-JACQUES, RICHARD**  
1809, Rte de l'Aéroport  
Ste-Foy (Québec)  
G2G 1Y3  
Et demandeur-cédant  
**COTE, BORIS**  
805, John-West  
Ste-Foy (Québec)  
G1V 3C9  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
0-Q-204676-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Québec (A-36)

No: Q-93-13212-3  
**BEAULIEU, MARCEL**  
334, Christophe Colomb  
Chibougamau (Québec)  
G8P 2Z1  
Et demandeur-cédant:  
**Lacroix, Michel**  
536, Rue Wilson  
Chibougamau (Québec)  
G8P 1K3  
Proc.: Me Chantal LeBlanc  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
3-Q-204178-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Chibougamau (A-46)

No: Q-93-13226-3  
**RACINE, CONRAD**  
4006, Boul. McWatters  
McWatters (Québec)  
J0Z 2V0  
Et demandeur-cédant:  
**Brazeau, Normand**  
277A, Cardinal Bégin est  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J9X 3H4  
Proc.: Gagné & Boulanger, notaires  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
4-Q-204670-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Rouyn-Noranda (A-48)

No: Q-93-13227-1  
**DULAC, RAYMOND**  
(Raymond Dulac Enr.)  
237, rue Gilbert  
Ste-Marie (Québec)  
G6E 2R7  
Et demandeur-cédant  
**CHAMPAGNE, CLEMENT**  
2480, Route Kennedy Sud  
Ste-Marie (Québec)  
G6E 3B5  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
1-Q-205417-002A  
Dans le territoire 235502-RG Ste-Marie formé de la municipalité de: Ste-Marie 23680-V

**Délai d'opposition ou d'intervention:**  
21 jours du présent avis

No: M-93-27728-8  
**LIMO G. L. INC.**  
12,476 Ferdinand Bastien  
Montréal (Québec)  
H1C 2A8  
**DEMANDE DE PERMIS**  
Demande de permis de limousine de grand luxe pour tout le territoire du Québec.

No: M-93-27735-3  
**ROBERT VALIANTE ET AL. EN SOCIÉTÉ**  
(Vita Limousine Service)  
8330, Levard  
Saint-Léonard (Québec)  
H1R 2S6  
**DEMANDE DE PERMIS**  
Demande de permis de limousine de grand luxe pour tout le territoire du Québec.

No: Q-93-13179-4  
**LITTLEJOHN, BRENDON**  
103, Gagnon  
Schifferville (Québec)  
G0G 2T0  
**DEMANDE DE PERMIS RÉGULIER**  
Dans le territoire de la région PASPEBIAC-2 (212007-RG) formée des municipalités suivantes:  
Saint-Godefroi (04190-CT)  
Hope-Town (04200-SD)  
Hope (04220-CT)  
Paspébiac (04230-SD)

No: Q-93-13185-1  
**GUY THÉRIAULT**  
500, Rang 4  
St-Eugène-de-Ladrière  
(Québec)  
G0L 1P0  
**DEMANDE DE PERMIS RÉGULIER**  
Dans le territoire des municipalités suivantes:  
Saint-Eugène-de-Ladrière (07700-P)  
Saint-Fabien (07680-P)  
Saint-Vallérien (07640-P)

**CAMIONNAGE EN VRAC**

**Délai d'opposition ou d'intervention:**  
10 jours du présent avis

No: M-93-27664-5  
**MORIN, GÉRARD**  
331, Principale  
Barrabou, QC, J0Y 1A0  
Proc.: Me Albert Vézina  
Et demandeur-cédant  
**ANDRÉ PARD INC.**  
2438, Rue 109 Nord  
Amos, QC, J9T 3A8  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
4-M-511064-001A  
Territoire: Région 08  
Matières autorisées: toutes

No: M-93-27671-0  
**CÔTÉ, RENÉ**  
18, Ch. Montcerf  
Maniwaki (Québec) J0W 1N0  
Proc.: Me Luc Demers  
Et demandeur-cédant  
**MAJOR JACQUES**  
9, Ch. Rivière Gagnéau  
Sud, R.R. 1, Bouchette  
(Québec) J0X 1E0  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
1-M-510796-002A  
Territoire: Région 07  
Matières autorisées: toutes

No: M-93-27672-8  
**RIENDEAU, JOCELYN**  
(Les transports Jocelyn Riendeau)  
1739, Rang St-Antoine  
St-Hermi (Québec) J0L 2L0  
Et demandeur-cédant  
**TRANSFERT MARCEL PERREAULT ET FILS LTEE**  
299, rue Corcorant  
St-Alphonse-Rodriguez  
(Québec) J0K 1W0  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
2-M-513575-003A  
Territoire: Région 06  
Matières autorisées: toutes

No: M-93-27674-4  
**LABELLE, AÏMÉ**  
1, Chemin Huot  
Bellefeuille (Québec) J0R 1A0  
Proc.: Me Jules Léger  
Et demandeur-cédant  
**SUCCESSION MARTIAL CHAGNON**  
a/s Nicole Bilodeau L.U.  
541, rue Wilfrid  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2K2  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
4-M-511825-001A  
Territoire: Région 06  
Matières autorisées: toutes

No: M-93-27676-9  
**2857-2535 QUÉBEC INC.**  
R.R. 2, Perkins  
Val-des-Monts (Québec) J0X 2R0  
Et demandeur-cédant  
**DANIS, GUY**  
24, 41e Avenue Ouest  
Gatineau (Québec) J8T 4E3  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
4-M-512450-001A  
Territoire: Région 07  
Matières autorisées: toutes

No: M-93-27716-3  
**LES SCIAGES LAURENTIDES INC.**  
55 Rang 7, R.R. 1  
St-Jovite, QC, J0T 2H0  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
5-M-512689-001A  
Territoire: Région 06

No: Q-93-13177-8  
**DEMIS LAVOIE & FILS LTEE**  
90, rue Levesque  
St-Ludger de Milot  
(Québec) G0W 2B0  
Proc.: Bovin, Lussier, Hébert  
**MAINTIEN DE PERMIS**  
ACQUISITION D'INTÉRÊTS  
Transport de matières en vrac

Dans le territoire de:  
Région 02  
Matières autorisées: Toute matière  
Permis concerné: 8-Q-509001-001A, 002A, 003A et 004A  
Proc.: Bovin, Lussier, Hébert

No: Q-93-13178-6  
**TRANSPORT CAQUETTE & FILS LTEE**  
970, rue Principale  
St-Stanislas  
(Québec) G0W 2C0  
Proc.: Bovin, Lussier, Hébert  
**MAINTIEN DE PERMIS**  
ACQUISITION D'INTÉRÊTS  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de:  
Région 02  
Matières autorisées: Toute matière  
Permis concerné: 5-Q-507404-001A, 002A et 003A  
Proc.: Bovin, Lussier, Hébert

No: Q-93-13180-2  
**LES ENTREPRISES FORESTIÈRES PAUL-EMILIE PAGEAU INC.**  
25, rue de la Polyvalente  
Charlesbourg (Québec) G2N 1G7  
Et demandeur-cédant:  
**VIDAL, GERTRUDE MME**  
(Les Excavations P.E. Vidal et Fils Enr.)  
6616, Marie-Victorin  
C.P. 1024, Sainte-Croix  
(Québec) G0S 2H0  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 3-Q-506812-002A  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de:  
Région 03  
Matières autorisées: toute matière

No: Q-93-13182-8  
**2953-7628 QUÉBEC INC.**  
2031, rue des Urnes  
Alma (Québec) G8B 5V2  
Et demandeur-cédant  
**LAROCHE, JEAN-CLAUDE**  
633, Gauthier  
Larouche (Québec) G0W 1Z0  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 4-Q-506936-001A  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de:  
Région 02  
Matières autorisées: toute matière

No: Q-93-13187-7  
**3090-7935 QUÉBEC INC.**  
76, rue Babel  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1Z3  
Et demandeur-cédant:  
**LES ENTREPRISES ANDRÉ BOURGOIN (BAIE-COMEAU) LTEE (FAILLI)**  
a/s Samson & Associés  
320, St-Germain Est  
Rimouski (Québec) G5L 1C2  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 3-Q-509279-001A  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de:  
Région 09  
Matières autorisées: toute matière

No: Q-93-13214-9  
**LES ENTREPRISES JEAN-MARIE SIMARD (1989) INC.**  
2232, Avenue Royale  
St-Ferréol-les-Neiges  
(Québec) G0A 3R0  
Et demandeur-cédant  
**168399 CANADA INC.**  
(TRANSPORT JEAN-MARIE SIMARD ENR.)  
2231, Avenue Royale  
St-Ferréol-les-Neiges  
(Québec) G0A 3R0  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de:  
Région 03  
Matières transportées: Groupes 01, 02, 03, 04 et 05  
Matière additionnelle: le clinker  
Permis concerné: 6-Q-509169-001B

No: Q-93-13218-0  
**LES SERVICES FORESTIERS D.A.N. THIBODEAU INC.**  
3020, Ruisseau Plat  
Sainte-Ursule  
(Québec) J0K 3M0  
Et demandeur-cédant:  
**Grains B.M. Ltée**  
1520, Lotteville  
Saint-Paulin  
(Québec) J0K 3G0  
Proc.: Me Pierre Beaudet  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de:  
Région 04  
Matières autorisées: toutes  
Permis concerné: 4-Q-510490-001A

No: Q-93-13219-8  
**BOURGOIN, GILBERTE**  
76, rue Babel  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1Z3  
Et demandeur-cédant:  
**LES ENTREPRISES ANDRÉ BOURGOIN (BAIE-COMEAU) LTEE (FAILLI)**  
a/s Samson & Associés, syndic  
320, St-Germain Est  
Rimouski (Québec) G5L 1C2  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 3-Q-509279-002A  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de:  
Région 09  
Matières autorisées: toute matière  
FROC: Savard, Nadeau & Associés

No: Q-93-13220-6  
**ASPHALTE ST-UBALDE INC.**  
(Issue de la fusion)  
350 A, Boul. Chabot  
St-Ubalde (Québec)  
G0A 4L0  
Et demandeur-cédant  
**ASPHALTE ST-UBALDE INC. (Compagnie fusionnée)**  
350, Boul. Chabot  
St-Ubalde (Québec)  
G0A 4L0  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de:  
Région 03  
Matières autorisées: Toute matière  
Permis concerné: 8-Q-509886-001A

No: Q-93-13221-4  
**LES ENTREPRISES DE PECHE ERIC-CINDY INC.**  
303, rue Jacques-Cartier  
Rivière-au-Tonnerre  
(Québec) G0G 2L0  
Et demandeur-cédant:  
**2957-4316 QUÉBEC INC.**  
1226, rue Boreau  
Havre St-Pierre  
(Québec) G0G 1P0  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de:  
Région 09  
Matières autorisées: toutes  
Permis concerné: 0-Q-510411-001A

No: Q-93-13223-0  
**2635-7343 QUÉBEC INC.**  
1140, rue des Bouleaux  
Alma (Québec) G8B 4Z3  
Et demandeur-cédant:  
**GAUDREAU, ROBERT**  
3822, Ste-Ursule  
Jonquière (Québec) GTX 2N2  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 7-Q-501298-001A  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de:  
Région 02  
Matières autorisées: toute matière

No: Q-93-13224-8  
**BOUCHER, MARTIN**  
1070, 151ème rue est  
Saint-Georges-est  
(Québec) G5Y 7E9  
Et demandeur-cédant:  
**Gestion Martin Roy Inc.**  
265, 6ième Avenue nord  
Saint-Georges  
(Québec) G5Y 5B7  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de:  
Région 03  
Matières autorisées: Toutes  
Permis concerné: 0-Q-509926-001B

No: Q-93-13225-5  
**TRANSPORTS DANIEL DUCHESNE INC.**  
1910, route Coulombe  
Shipshaw  
(Québec) G0V 1V0  
Et demandeur-cédant:

**Duchesne, Clément**  
154, route St-Léonard  
St-Ambroise  
(Québec) G0V 1R0  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de:  
Région 02  
Matières autorisées: toutes  
Permis concerné: 2-Q-506292-001A

**CAMIONNAGE LOCAL ET INTRA-PROVINCIAL**

Ces avis sont donnés en vertu de la partie III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (S.C. 1987, C. 35) et de la Loi sur le camionnage (L.R.Q., C. C-5.1).

La Commission délivrera la licence de camionnage intraprovincial, ou le permis de camionnage, à moins qu'une personne opposée ne la convienne que l'exploitation de l'entreprise visée est susceptible de nuire à l'intérêt public.

Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermentée est de 21 jours du présent avis.

Avis est aussi donné que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition:

Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal: mardi le 21 septembre 1993 à 10h00

Pour un dossier de Québec (Q) à Québec: jeudi le 23 septembre 1993 à 10h00

No: M-93-27661-1  
**TRANSPORT A. POIRIER INC.**  
91 Rang St-Marc  
St-Philippe (Québec)  
J0L 2K0  
**LICENCE INTR**



# LE DEVOIR

# LE MONDE

PERSPECTIVES

## Les choix de Boris

Deux ans après le putsch manqué, le président russe Boris Eltsine a officiellement demandé hier au Parlement de consentir à des élections législatives anticipées. Le chef de l'État réclame un scrutin dès cet automne, mais le président du Parlement, Rouslan Khasboulatov, y est fermement opposé. On se demande toujours quels moyens exactement M. Eltsine entend mettre en œuvre pour faire sortir le pays de l'impasse constitutionnelle, tandis que les accusations de corruption tous azimuts rendent les Russes particulièrement cyniques.

JAN KRAUZE  
LE MONDE

Moscou — Un nouveau discours de combat, mais un plan d'action qui reste bien vague. Deux ans après la tentative de coup d'État «réactionnaire» d'août 1991, et tandis que les putschistes d'hier, toujours dans l'attente d'un hypothétique procès, coulent des jours tranquilles, Boris Eltsine a réaffirmé sa détermination à en finir avec ses ennemis d'aujourd'hui: le Parlement, cette «Maison blanche» devant laquelle «les citoyens de la Russie ont défendu il y a deux ans la démocratie», mais qui est devenue «le rempart des forces de la revanche».

M. Eltsine aime faire coïncider ses conférences de presse avec les anniversaires de ses jours de gloire. Applaudissements, questions de connivence de journalistes dont certains ont été décorés la veille: il reste quelque chose, les fleurs en moins, de l'atmosphère de fête militante du premier anniversaire du putsch. Mais, à présent que le doute s'est répandu sur la capacité du président russe à résoudre l'interminable crise du pouvoir, à présent que ses ennemis ricangent, que ses amis, parfois, soupirent et que certains diplomates évoquent cruellement la «brejnévisation» de Boris Eltsine, on voudrait tout de même savoir ce que le président compte faire.

Les paroles sont claires. Les agissements du Parlement sont désormais dirigés «contre le peuple», ils menacent «la sécurité de la Russie» et attirent «la honte sur le pays».

Le président est donc confronté à «un choix»: ou bien «réaliser la volonté du peuple (exprimée, explique M. Eltsine, lors du référendum du 25 avril), qui s'est prononcé pour la poursuite des réformes», ou bien «l'ignorer et détruire l'État russe».

Posée en ces termes, la question appelle une réponse univoque, mais quand on insiste pour en savoir plus, M. Eltsine explique seulement qu'il poursuit activement ses «consultations», notamment avec des juristes, ou encore qu'il a «un plan d'action», étalé sur la fin du mois d'août, septembre, octobre, «et peut-être la première moitié de novembre». M. Eltsine va demander officiellement au Parlement d'organiser des élections anticipées, mais «il est convaincu qu'il va refuser».

On n'en saura guère plus, sinon que le président semble avoir perdu l'espoir de faire adopter une nouvelle Constitution avant les élections législatives («Il faut être réaliste», explique-t-il). Et aussi que, en dépit des déclarations de certains de ses ministres qui affirment que le Parlement «a perdu toute existence de fait», M. Eltsine est toujours fier de tenir compte de son existence: ainsi devra-t-il choisir, pour remplacer le ministre de la sécurité, Viktor Barannikov, limogé en juillet, un homme «qui ne suscite pas l'allergie du Parlement». Tout comme il tiendra compte de la proposition de création d'un «gouvernement de coalition» avancée par le président du Parlement, même si «en tant qu'homme» il «ne supporte pas le ton» de M. Khasboulatov...

### M. Routskoï, arroseur arrosé

Bref, on n'y voit pas vraiment beaucoup plus clair sur la manière d'obtenir ces élections (M. Eltsine reconnaît au passage que «sa plus grande erreur» fut de ne pas les organiser au lendemain de l'échec du putsch). Une seule chose est sûre: la première étape du plan, la fameuse «préparation d'artillerie dans les médias» annoncée quelques jours plus tôt, a commencé. Les premières salves ont été lancées à la veille de l'anniversaire du putsch, et concentrées sur le vice-président Routskoï et le procureur général Valentin Stepankov, deux hommes qui se sont placés au printemps dernier en travers de la route de M. Eltsine.

Au cours d'une curieuse conférence de presse, diffusée deux fois par la télévision russe, les membres d'une «commission d'enquête sur le crime et la corruption», constituée récemment par M. Eltsine, ont fait état (sans les montrer), de documents selon lesquels le vice-président Routskoï aurait apposé sa signature pour l'ouverture d'un compte en Suisse, par lequel auraient été déposés d'importantes sommes provenant apparemment des anciens biens du parti. Révélation encore plus «sensationalnelle», le président de cette commission, Andreï Makarov, a mentionné (sans le produire) l'enregistrement d'une conversation téléphonique entre le procureur général, M. Stepankov, et un personnage désormais aussi célèbre que louche, Dimitri Iakoubovskiy, qui réside au Canada et dont les amis comme les ennemis de M. Eltsine se disputent les confidences, présentées comme compromettantes pour les uns ou pour les autres.

Au cours de cette conversation, M. Iakoubovskiy évoquerait en termes transparents la possibilité de liquider le président de la commission d'enquête, M. Makarov. Avocat replet à la voix flûtée et membre actif de l'équipe présidentielle, M. Makarov serait lui-même un ancien agent du KGB enregistré sous le sobriquet de «Tatiana»; du moins si l'on en croit l'ex-ministre de la sécurité, M. Barannikov, lui-même mis en cause par M. Makarov...

Le premier résultat de cette conférence de presse est que la justice russe est désormais atteinte par le phénomène de double pouvoir qui caractérise depuis des mois les autres institutions russes. La commission d'enquête présidentielle, affirmant ne plus faire confiance au procureur général de Russie, M. Stepankov, entend en effet confier l'affaire au procureur de la ville de Moscou. Le second résultat est que le vice-président Routskoï, qui avait lancé au printemps l'attaque contre l'équipe Eltsine au nom de la lutte contre la corruption, fait figure d'arroseur arrosé — à supposer que les accusations répercutées à satiété par la télévision, et bien entendu démenties par l'intéressé, soient exactes.

Mais, à vrai dire, l'effet le plus probable de cette violente contre-attaque médiatique est qu'elle finira de convaincre la population russe que décidément tout est pourri dans les sphères du pouvoir. Au moment où la presse regorge d'histoires de racket, de règlement de comptes et d'assassinats en série, où la psychose des épidémies se nourrit d'une triste réalité, le second anniversaire de la «victoire de la démocratie» est décidément bien peu joyeux. L'enthousiasme fané des réformateurs et la colère rance des nostalgiques de l'URSS semblent se dissoudre dans une sorte d'indifférence et de scepticisme général: à l'égard des jeux des politiciens.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

## Dix jours pour réfléchir sur une carte

### Les Musulmans se montrent réticents mais les Serbes et les Croates sont prêts à accepter le projet global soumis par les médiateurs

Belgrade (AFP) — Les négociations «au sommet» sur l'avenir de la Bosnie-Herzégovine ont pris fin vendredi après-midi à Genève par la remise aux belligérants bosniaques d'un projet de règlement global, comprenant un découpage de la Bosnie, sur lequel ils devront donner une décision «définitive» le 30 août à Genève.

Les efforts des médiateurs internationaux, David Owen (CEE) et Thorvald Stoltenberg (ONU) pour amener les trois leaders nationaux bosniaques à s'entendre enfin sur le découpage des futures républiques serbe, musulmane et croate devant constituer une «Union» de Bosnie-Herzégovine ont abouti à une formule de compromis sur le partage territorial dont le détail n'a pas été révélé.

Le projet inclut notamment les dispositions constitutionnelles prévoyant la création au sein d'une Union sans grands pouvoirs des trois républiques, un statut spécial intérimaire pour la capitale Sarajevo qui sera placée durant deux ans sous administration onusienne, et les cartes du découpage territorial des trois républiques qui ont fait l'objet d'après tractations au cours des dernières 48 heures.

Peu après la fin des discussions, la délégation du gouvernement bosniaque menée par le président Alija Izetbegovic (musulman) a fait savoir qu'elle n'était «pas satisfaite» du plan de règlement remis par les médiateurs. «Selon cette proposition, les Serbes ne rendront pas les territoires qui ont été purifiés ethniquement et qu'ils ont saisis par la force», a estimé la délégation dans un communiqué, notant également que le siège de Sarajevo continuait.

Les deux coprésidents de la Conférence sur la Bosnie-Herzégovine avaient fait venir jeudi à Genève les présidents serbe, Slobodan Milosevic, et croate, Franjo Tudjman, pour faire pression sur leur protégé bosniaque respectif, le leader serbe Radovan Karadzic et le dirigeant croate Mate Boban.

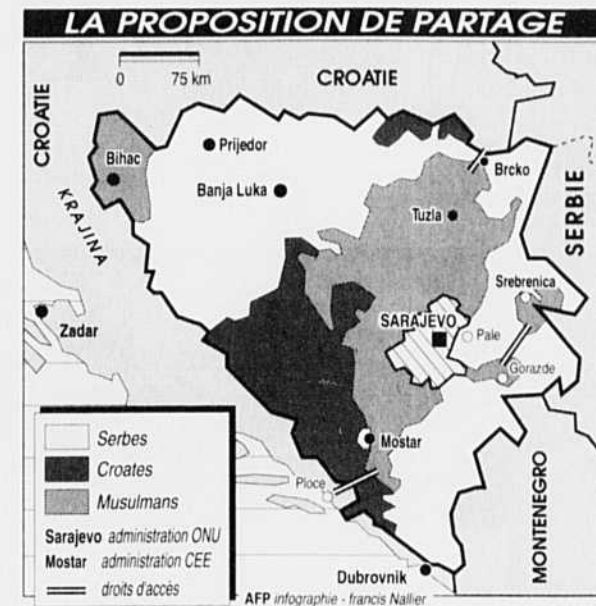
### Milosevic voit venir la fin de la guerre

L'opinion prévaut à Belgrade que MM. Milosevic et Tudjman ont joué un rôle prépondérant dans l'obtention de ce compromis.

En quittant le premier le Palais des Nations, M. Tudjman, cité par l'agence Tanjug, a estimé que le projet global du plan négocié pour la Bosnie-Herzégovine est «aussi bon qu'un compromis peut l'être» et qu'en ce qui le concerne il lui «accorderait sa signature».

«Indéniablement il y a eu un mouvement substantiel», a déclaré vendredi lord Owen, affirmant que la république musulmane «ne sera pas l'enclave isolée dont les gens parlaient». Cette future république aura, selon lui, accès à la rivière Sava, au nord, et à la mer Adriatique, au sud.

Les belligérants vont maintenant étudier le projet avant de revenir à Genève pour une réunion finale le 30 août. Les trois leaders nationaux, le président bosniaque Alija Izet-



govic, ainsi que MM. Karadzic et Boban doivent maintenant présenter à leurs parlements respectifs ce document et essayer, en principe, d'obtenir leur accord. Lord Owen s'était montré assez sceptique sur ce point, déclarant que «le point crucial est de savoir si (les trois leaders) partiront avec l'intention de conclure et de signer ou de continuer la guerre».

Dans des déclarations à Radio-Belgrade, vendredi après-midi, MM. Milosevic et le président du Monténégro, M. Momir Bulatovic, se sont déclarés optimistes quant à une fin «très proche» de la guerre en Bosnie et sa constitution en Union de trois républiques. M. Milosevic avait reçu dans la journée à Genève un message du secrétaire d'État américain M. Warren Christopher se déclarant «convaincu que les négociations sont entrées dans une phase où la paix est à portée de la main», a rapporté l'agence Tanjug.

M. Karadzic, qui s'exprimait lui aussi sur Radio-Belgrade, n'a pas caché qu'il n'était pas satisfait des cartes proposées à Genève, tout en concédant qu'un compromis «aussi douloureux qu'il soit» était «indispensable dans l'intérêt de la paix».

En attendant, la guerre continue de faire rage en Bosnie centrale et en Herzégovine (su) entre les factions croate et musulmane.

Les forces croates bosniaques (HVO) ont bloqué vendredi un convoi d'aide destiné au secteur musulman de Mostar (sud de la Bosnie-Herzégovine), où plusieurs dizaines de milliers de personnes se trouvent privées de vivres et d'eau, a indiqué la FORPRONU à Zagreb. Un convoi avait pu entrer la veille dans la zone-ouest de Mostar, sous contrôle croate, et avait remis des médicaments à un hôpital.

PÉROU

## Le Sentier lumineux n'est pas éteint

### Le dernier coup de la guérilla relève d'une nouvelle stratégie

Lima (AFP) — L'attaque d'une colonie du Sentier lumineux (PCP-SL), dont la «guerre populaire», en 13 ans, s'est soldée par plus de 22 000 morts, «Personne ne peut nier que nous sommes en train de gagner la guerre contre la terreur, grâce au renseignement et à la participation populaire», avait-il encore affirmé le 28 juillet.

De fait, après l'arrestation de leur leader Abimael Guzman, en septembre dernier, les maoïstes se sont montrés moins actifs à Lima, où la crainte des attentats, qui avait atteint des sommets après l'explosion d'une voiture piégée dans une artère passante en juillet 1992, paraît s'être dissipée. Depuis quelques mois, une certaine euphorie regnaît même dans les allées du pouvoir, au point que certains médias, citant des proches de la présidence, ont cru pouvoir annoncer en juillet la «reddition» personnelle de Guzman. Il n'en a rien été.

L'attentat à la voiture piégée perpétré le 27 juillet contre l'ambassade des États-Unis à Lima l'édifie le mieux

gardé de la capitale, a tempéré ce triomphalisme. «Il faudrait être aveugle pour croire que la capitale est pacifiée, avait affirmé l'ex-président Fernando Belaunde, on ne peut parler de pacification ni à Lima, ni dans les provinces de l'intérieur».

Si l'action anti-américaine avait encore pu être qualifiée de «désespérée», l'attaque de jeudi paraît donner raison à l'ancien chef d'État, at-on remarqué hier dans les milieux diplomatiques. Réalisée dans une région isolée par une colonne levée localement, elle pourrait refléter davantage que les chiffres officiels la force réelle de Sentier lumineux dans l'arrière pays.

A en croire des documents confidentiels cités par le quotidien *La República*, la police serait d'ailleurs convaincue qu'avant son arrestation, Guzman avait entrepris de rectifier la tactique du PCP-SL, après avoir constaté que le «déplacement du centre de la guerre dans les villes» avait mis en péril l'appareil de l'organisation.

NICARAGUA

## Chamorro refuse de négocier avec les ravisseurs recontra

Managua (AFP) — Le gouvernement du Nicaragua a refusé hier de «négocier sous la pression» les exigences du groupe de rebelles «recontras» qui détiennent depuis jeudi 37 responsables de corps constitués, ont annoncé des sources officielles.

Le ministre de la Présidence Antonio Lacayo a déclaré à la presse que les rebelles avaient violé les accords qu'ils avaient contractés en juillet avec la Brigade spéciale de désarmement (BED) pour un arrêt des actions offensives.

Vingt-quatre heures après l'enlèvement des 37 responsables, députés, militaires et fonctionnaires, les autorités n'avaient vendredi toujours pas établi de contact avec les rebelles.

Pendant un représentant de l'OEA, Sergio Caramagna, a déclaré qu'il tenterait une médiation à la demande du gouvernement. De même l'archevêque de Managua, le cardinal Miguel Obando, a déclaré qu'il espérait avoir du Vatican l'autorisation de se rendre sur place pour entreprendre une médiation.

Les rebelles exigent la destitution du chef de l'armée, Humberto Ortega, et du ministre de la Présidence, ainsi que l'application du programme de gouvernement promis par la présidente Violeta de Chamorro lors de la campagne électorale de 1990.

La délégation de responsables avait été interceptée par les rebelles à Caualtu, à 280 km au nord de Managua, alors qu'elle se rendait à une réunion avec des chefs des «recontras» pour discuter des modalités de leur désarmement.

## Au Brésil, un grand propriétaire est coffré

Rio de Janeiro (AFP) — La police fédérale brésilienne a décrété hier la prison préventive pour un «fazendeiro» (grand propriétaire foncier), M. Joao Neto, soupçonné d'être le responsable du massacre d'au moins 40 indiens lanomamis perpétré en début de semaine par une quinzaine de chercheurs d'or dans l'État amazonien de Roraima.

Il y a cinq ans, M. Neto avait déjà mis le feu à deux villages indiens près de Surucucus (Roraima), selon la police.

ÉTATS-UNIS

## Des pro-vie tirent sur un médecin

Wichita (Reuter) — Un médecin américain a été blessé hier par balle aux bras à l'extérieur d'une clinique de Wichita, cible de nombreuses protestations contre l'avortement. Les autorités de l'État voisin d'Oklahoma ont annoncé avoir interpellé une femme.

«Nous sommes convaincus qu'il y aura d'autres incidents de ce type», a déclaré Don Freshman, qui s'est identifié comme un représentant du mouvement anti-avortement «Sauvez l'Amérique».

Le 10 mars dernier, le dr David Gunn avait été abattu à l'extérieur de la clinique où il travaillait à Pensacola, en Floride. Un opposant à l'avortement a été inculpé dans le cadre de cette affaire.

L'avortement est l'un des thèmes qui divise profondément les catholiques américains, et même le pays tout entier. Les présidents Ronald Reagan et George Bush y étaient opposés, alors que leur successeur Bill Clinton y est favorable.

## Un rafistolage de corridors et de viaducs

Genève (AFP) — La future Bosnie-Herzégovine sera une Union de trois républiques qui se répartiront 12 morceaux du territoire, selon le document diffusé hier soir par les médiateurs David Owen (CEE) et Thorvald Stoltenberg (ONU).

La République bosniaque à majorité musulmane comprendra 28% du territoire total auquel il faut ajouter les 2% constitués par la partie du district de Sarajevo lui revenant. Les Croates bosniaques doivent se contenter de 18% du territoire correspondants à l'Herzégovine avec deux territoires croates de Novi Grad et de Bosanski Samac au nord accolés aux frontières de la Croatie.

Sarajevo et Mostar constitueront deux entités territoriales distinctes placées sous administration internationale. Si la CEE accepte la proposition de M. Owen, son représentant spécial bénéficiera de l'appui de la Force de protection de l'ONU tout comme le représentant spécial de l'ONU qui administrera Sarajevo pendant une période intérimaire de 2 ans. Cependant Mostar est destinée à devenir la capitale de la république croate bosniaque et la plus grande partie de Sarajevo restera aux Musulmans qui y sont majoritaires.

Les enclaves de Srebrenica et Zepa seront reliées par une route sous contrôle musulman en territoire serbe, mais avec des passages transversaux pour les Serbes. L'enclave de Gorazde bénéficiera d'une liaison terrestre avec Sarajevo. Mais il reste à définir le point de rattachement au district de la capitale. L'enclave est en effet contiguë avec Trnvo dans la banlieue de Sarajevo, conquis récemment pas les Serbes.

L'accès à la rivière Sava pour la République à majorité musulmane sera possible grâce à une pointe de territoire aboutissant à Brcko, localité qui sera en majeure partie sous son administration. Une route et une voie de chemin de fer passeront par dessus le territoire serbe grâce à un système d'autopont.

La ville de Gornji Vakuf sera «autant que possible» en territoire musulman à condition que la république Croate conserve un accès à Prozor à partir du nord de Gornji Vakuf et à Novi Travnik, souligne le projet d'accord. Ce dernier précise que «la construction de nouvelles routes pourront être nécessaires».

Au sud les médiateurs ont tenu à ce que le territoire des Musulmans soit le plus près possible de la mer, indiquent dans les milieux de la conférence. David Owen avait déclaré voici quelque mois que les Musulmans devaient «sentir l'odeur de la mer».

Les trois républiques bénéficieront d'un accès international garanti à la mer Adriatique par le port franc de Ploce en territoire croate.

## Bisbille autour du futur tribunal

New York (AFP) — Le Conseil de sécurité de l'ONU a sélectionné hier 23 candidats susceptibles de siéger au tribunal international chargé de juger les criminels de guerre de l'ex-Yougoslavie. L'Assemblée générale devra elle-même choisir onze personnalités qui siègeront comme juges au tribunal.

Le Conseil de sécurité doit encore désigner un procureur, sur proposition du secrétaire général de l'ONU, mais les trois noms qui circulent à New York (l'Américain-égyptien Cherif Bassiouni, le Kenyan Amos Wako et le Britannique John Lowe) sont loin de faire l'unanimité, selon des diplomates. M. Bassiouni, qui était également candidat à un poste de juge, n'a pas été retenu vendredi. M. Bassiouni siège déjà à la Commission d'enquête de l'ONU sur les violations des droits de l'Homme dans l'ex-Yougoslavie. Il est soutenu par les pays non-alignés et musulmans, mais la Russie et les pays européens s'opposent à sa nomination en raison, disent-ils en privé, de ses «positions partisans».

EN BREF

### IRMA PREND DU MIEUX

Londres (AFP) — Irma Hadzimuratovic, la petite Bosnienne de 5 ans évacuée de Sarajevo par les Britanniques il y a 11 jours et soignée depuis dans un hôpital de Londres ne se trouvait plus hier dans un état critique, ont indiqué ses médecins. Irma se trouve toujours dans l'unité de soins intensifs de l'hôpital, mais elle reprend doucement conscience. Jeudi, elle a même souri pour la première fois à son père et sa petite sœur de 3 ans, Medina. Grièvement blessée à la tête, au dos et à l'abdomen le 30 juillet à Sarajevo dans un bombardement qui avait tué sa mère, Irma, qui souffre également d'une méningite, a dû subir plusieurs interventions chirurgicales. Son cas, soulève par la presse britannique, avait profondément ému l'opinion publique en Grande-Bretagne et le gouvernement avait décidé de l'évacuer de la capitale Bosniaque.

### NOUVEAU DÉLAI POUR DEMJANJUK

Jérusalem (Reuter) — La Cour suprême israélienne a décidé hier de surseoir à la libération de John Demjanjuk et a ordonné de nouvelles auditions pour déterminer si celui qui a été lavé de l'accusation d'être «Ivan the Terrible» devait être poursuivi sous d'autres chefs. John Demjanjuk sera maintenu en détention 15 jours de plus pour laisser aux plaignants, qui sont notamment des survivants de l'Holocauste, le temps de présenter leur recours. Ces derniers demandent que John Demjanjuk soit à nouveau jugé. La Cour suprême avait rejeté mercredi matin dix nouvelles plaintes pour crimes de guerre déposées à son encontre après son acquittement au bénéfice du doute en juillet.

### OTTAWA SANCTIONNE LE NIGERIA

Lagos (Reuter) — Le Canada a annoncé hier la suspension de plusieurs programmes militaires avec le Nigeria, en laissant planer la menace de mesures supplémentaires au cas où le général Ibrahim Babangida ne renoncerait pas au pouvoir. Dans un communiqué, le ministre des Affaires étrangères exprime son soutien à Moshhood Abiola, qui revendique la victoire à l'élection présidentielle nigériane de juin.

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340



RÉSIDENCES DE PRESTIGE



NORTH HATLEY

Propriété somptueuse et luxueuse entièrement rénovée. Poutres apparentes...

MURIELLE PELLETIER, Courtier IMMOBILIER CLASSIQUE

95, Rue Principale NORTH HATLEY

Tél.: (819) 842-2806 ou (819) 820-4351



OUTREMONT

Magnifique duplex en pierre situé près métro, collèges et université, en excellente condition.

1582 LAJOIE VISITE LIBRE DIMANCHE 14h00 à 17h00 PROPRIÉTAIRE 276-6220



Maison de campagne centenaire

À Kamouraska, au bord du fleuve St-Laurent, maison victorienne datant de 1860, habitable à l'année.

Michel ou Madeleine St-Hilaire au 418-527-7224 ou au 418-492-1773



Cantons de l'Est Domaine

À 55 min. de Mt. La résidence principale comprend 5 c.c., 3 s/bains + 2 s/d'eau et 2 foyers.

Denise Duprat, FRI 1-534-3635 Royal Lepage Courtier

Advertisement for Résidences de Prestige with contact info: 102, 90\$ LA PARUTION ANNONCES CLASSÉES 985-3344



A ROCK ISLAND

Idéal pour «Bed and Breakfast» Aux frontières américaines, domaine de 40 acres sur la rivière Tomfovia.

R. Tremblay ou G. Leblond 430-4207 Re/Max TMS, ctr.

I · N · D · E · X

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL Achat-vente-échange 100 Visites libres 101 Propriétés à vendre 103 Condominiums et co-propriétés 105 Propriétés à revenus 115 Estrie de Montréal 120 Laurentides 121 Cantons de l'Est 125 Hors-frontières 130 Maisons de campagne 132 Chalets 134 Terres-fermes 135 Terrains 150 Transactions diverses 151 Services immobiliers Location 160 App. et log. à louer 164 Condominiums à louer 165 Propriétés à louer 175 Maisons de campagne à louer 176 Chalets à louer 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL Achat-vente-échange 201 Propriétés commerciales 203 Propriétés industrielles 205 Espaces commerciaux 210 Commerces à vendre 220 Entrepôt (vente-location) 230 Gestion immobilière Location 251 Bureaux à louer 259 Espaces comm. et ind. à louer 275 Locaux à louer 300 • 399 MARCHANDISES 301 Œuvres d'art 303 Antiquités 313 Ordonnateurs 314 Bureautique 315 Téléphone 318 Mobilier de bureau et acc.

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal H2Y 3S6

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

GRONDINE, cté. Portneuf, B & B près resto prestige. Jolie maison québécoise (1829), 6 c.c., 3 s/b, grand terrain sur rivière, meublé 89.000\$. (418) 286-8159, matin.

121 CANTONS DE L'EST

STANSTEAD Terrain 22 000 pi. ca., maison de 10 pièces, 4 c.c., foyer, moins de 1 heure de Jay Peak, Owl's Head, Mont Orford, à moins de 15 min. d'une plage municipale du lac Memphrémagog. Prix: 99 500\$. (819) 876-2314

125 HORS-FRONTIÈRES

CENTURY VILLAGE, Deerfield Beach, Floride. 1 1/2 condo à vendre, protégé contre ouragans, parfaites conditions. 29 000\$. 335-7114.

131 MAISONS DE CAMPAGNE

LANAUDIÈRE, 35 min. de Montréal, belle petite maison de campagne sous les pins, rénovée, 2 c.c., cuisine d'été, fenêtrés cèdre, terrasse deux niveaux, fleurs, potager. 56 000\$. Monique Valée, Re/Max. 471-5503.

135 TERRAINS

BORD DE RIVIERE, boisé, 225 X 475, beau site, Chertsey, financement bon, prix: 1-882-4683.

139 MAISONS MOBILES

TAMPA Floride, dans un parc adulte, 55 ans et plus, simple 12 pi. X 72 pi., 3 ch. à coucher, 2 s/bain, complètement meublé, Florida room 9 pi. de large X 30 pi. de long, abri d'auto, lav./séc., hangar, doit vendre pour raison de santé, demande 7 500\$ US. Appeler 1-705-675-6978.

Advertisement for 'A LOUER' with contact info: 50 \$ ANNONCES CLASSÉES 985-3344

Advertisement for 'LE SHELBOURNE' with contact info: 933-8530

Advertisement for 'DISCRIMINATION INTÉRIÈRE' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'ANNONCES CLASSÉES' with contact info: 985-3344

Advertisement for 'APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'MAISONS DE REPOS, RETRAITE' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'MAISONS DE REPOS, RETRAITE' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'MAISONS DE REPOS, RETRAITE' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'MAISONS DE REPOS, RETRAITE' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'MAISON D'ÉDITION' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'MAISON D'ÉDITION' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'MAISON D'ÉDITION' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'MAISON D'ÉDITION' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'D.H.B. Ste-Julie' with contact info: (514) 649-6239

Advertisement for 'PARC LAFONTAINE/CENTRE-VILLE' with contact info: 483-0296, 248-2943

Advertisement for 'BORD DE L'EAU' with contact info: (514) 955-3266

Advertisement for 'PRES HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT' with contact info: 987-3838, soir: 388-2704

Advertisement for 'HABITAT 67' with contact info: Suzanne Zigby, 945-5773

Advertisement for 'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL III \$' with contact info: 985-3344

Advertisement for 'OUTREMONT ADJ.' with contact info: 2222, 286-4342

Advertisement for 'OUTREMONT' with contact info: 2222, 286-4342

Advertisement for 'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL III \$' with contact info: 985-3344

Advertisement for 'DISCRIMINATION INTÉRIÈRE' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER' with contact info: 939-3626, 937-6215

Advertisement for 'APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER' with contact info: 939-3626, 937-6215

# LE DEVOIR

# LES SPORTS

## Tricheries

Jours fastes ces temps-ci, probablement l'aurez-vous remarqué, où la tricherie soudain abonde. Émerge. L'industrie du sport professionnel est rarement prise en aussi flagrant délit. La pointe que le iceberg n'arrive plus à dissimuler est sortie noir sur blanc après des mois de labeur et vraisemblablement, quelques jours d'hésitation, question de bien jauger le poids de la preuve. Toujours est-il que deux quotidiens ontariens, preuves en main, ont trouvé le moyen cette semaine de tambouriner à la «une» ce que quiconque avait les yeux à peine ouverts avait vu, manifestement.

Vraiment, mais non vraiment, s'en trouvent-ils pour s'étonner de cette évidence diffusée à retardement comme quoi les Sénateurs d'Ottawa ont passé un Québec à toute la confrérie en prenant les précautions voulues pour éviter de gagner leurs deux derniers matchs, méritant l'honneur de bel et bien finir à la queue et s'assurant ainsi de mettre la main sur Alexandre Daigle, le jeune homme qu'ils avaient élu à l'unanimité, le vieux renard John Ferguson en tête, pour renipper l'entreprise.

Il n'est pas question de déléster de la moindre once de son mérite le travail qui a mené à ces divulgations. Pas du tout. Au contraire: bravo! Travail d'ailleurs d'autant plus louable que le hockey professionnel est une secte opaque, dont les dirigeants occultent systématiquement les vraies affaires, laissant tomber les miettes qu'ils veulent bien ça et là, des potentats qui abreuvent au compte-gouttes l'appareil médiatique qu'ils ont l'art et les moyens d'exploiter à satiété, une secte dont les pratiquants ont grandi dans la loi du silence et la manie de la redondance, rarement capables de dire ce qu'ils savent ou pensent. Par exemple, la saison dernière, trouver un joueur disposé à parler simplement de John Kordic, mort de dope,



GILLES-C. MARCOTTE

tenait de l'aiguille dans la botte de foin. Je ne penserais pas vous apprendre grand-chose là. Il en est ainsi. Le rôle de Patrick Roy est d'arrêter des rondelles, celui de Mario Lemieux d'en emplir les filets et les deux signent des tonnes d'autographes et vont visiter les enfants malades dans le temps des Fêtes. Ils font le métier d'idole.

Pour continuer sur le thème de la tricherie: Ben le testostéroné. Il ne s'en tire pas trop mal, semble-t-il. Il a troqué la chaussure du sprinter pour celle du soccerman, il garde la forme, le moral, s'amuse, affirme-t-il. Et aux championnats du monde d'athlétisme on se fait un plaisir de dire que l'homme le plus rapide au monde est toujours le *clean* Carl Lewis. Le record de Ben: biffé des grands livres, oublié, effacé. On le sait, ça compte pas, Ben avait triché. Ben avait été le seul à se faire pincer.

Pour clore sur le thème, je dirais que de toute façon on ne sait jamais tout à fait tout, qu'il y a toutes sortes de secrets bien gardés. Mon grand-père, Henri, par exemple, navigateur de son métier, emporté dans son sommeil par la grande vague à 93 ans, qui aimait bien dire après *La Soirée du Hockey*: «Voyons donc bout de calin, vous voyez bien que c'est arrangé avec le gars des vues», eh bien ce cher Henri, imaginez-vous, qui avait le don très convoité d'enlever le mal de dents, en a emporté le secret au paradis. Bout de calin!

## Championnats mondiaux d'athlétisme

# Colin Jackson éclipse le roi Lewis

Stuttgart (Reuter) — Le Britannique Colin Jackson a volé la vedette au roi Carl Lewis en s'offrant le record du monde du 110 mètres haies, hier, lors des championnats du monde d'athlétisme de Stuttgart.

Jackson pleurait de joie après avoir remporté la course en 12 secondes et 91 centièmes et effacé des tablettes les 12,92 réussis par l'Américain Roger Kingdom en 1989 à Zurich.

La Gallois a adressé un démenti cinglant à ceux qui lui reprochaient de craquer lors des grandes occasions en s'inspirant de l'exemple de sa compatriote Sally Gunnell, qui avait établi, jeudi, un nouveau record du 400 m haies.

Tony Jarrett a ajouté à la réussite de l'athlétisme britannique en prenant la deuxième place en 13,00 devant l'Américain Jack Pierce (13,06).

Le bonheur de Jackson contrastait avec la déception qui se lisait sur les traits de Lewis, qui n'a pas su effacer sa contre-performance du 100 m en terminant troisième du 200 m remporté par le Nambien Frank Fredericks.

Fredericks, double médaillé d'argent l'an dernier aux JO de Barcelone, a gagné en 19,85 secondes, devant le Britannique John Regis, 19,94, et Lewis, 19,99.

L'Américain, qui avait pris l'habitude de se couvrir d'or lors des rendez-vous majeurs, a quitté le stade de Stuttgart avec pour tout butin une médaille de bronze.

Pour la première fois dans des Jeux olympiques ou des championnats du monde, Lewis n'aura remporté aucune médaille d'or.

Lewis, qui a fait l'impasse sur le saut en longueur cette saison, avait

fini quatrième du 100 m et il ne fera pas partie du relais 4 x 100 américain, auquel l'or semble promis.

Gail Devers avait auparavant remporté sa deuxième médaille d'or après son triomphe du 100 m en s'imposant facilement dans le 100 m haies. L'Américaine a ainsi effacé sa déception du 110 m haies des Jeux de Barcelone, où une chute après le dernier obstacle l'avait privée de la victoire.

### Canadienne en finale

La Canadienne Leah Pells, de Vancouver, s'est qualifiée pour la finale du 1500 mètres féminin.

Pells, sixième de sa vague de qualifications, participera à la finale grâce à son temps de quatre minutes, huit secondes et 97 centièmes.

La logique a été respectée dans le décathlon avec la victoire du record-

man du monde, l'Américain Dan O'Brien.

O'Brien a conservé son titre mondial avec un total de 8817 points.

Il devance après deux jours d'épreuves le Biélorusse Eduard Hamalain (8724 points) et l'Allemand Paul Meier (8548 points).

Il n'y a pas eu de surprise non plus dans le concours du saut en longueur, remporté par l'Américain Mike Powell avec un bond de 8,59 m.

Powell est sans véritable rival dans la discipline depuis la décision de Lewis de se consacrer exclusivement au sprint.

La journée a été marquée également par les séries du 10 000 m, qui ont vu trois Kenyans se qualifier sans problème. Moses Tanui, Richard Chelimo et William Sigei régleront leurs comptes dimanche en finale.

## Jeux du Canada

# Courir, pour se dépasser!

Kamloops (PC) — «L'athlétisme, c'est une façon de se dépasser que je ne retrouve pas ailleurs.» En se dépassant, Mélanie Choinière, de Montréal, dépasse aussi les autres!

L'étudiante en psychologie a remporté sa deuxième médaille d'or, jeudi, en établissant un record personnel dans le 800m avec un chrono de 2:06,56.

«J'étais super-contente d'avoir battu mon record personnel par deux secondes et demie. Je voulais terminer parmi les médaillées mais je ne savais pas laquelle j'allais obtenir.»

Mélanie, du Club Montréal Olympique, avait aussi remporté l'or au

1500m avec un chrono de 4:21,26.

Son père, qui était présent, a filmé les deux courses.

«Ça me faisait chaud au cœur qu'il soit là. Ce fut un stimulant.»

Âgée de 20 ans, Mélanie pratique l'athlétisme depuis cinq ans mais elle dit s'entraîner «sérieusement» depuis seulement deux ans.

«Ça fait maintenant partie de ma vie. Si on m'enlevait ça, je ressentirais un gros vide. C'est devenu pour moi une façon de vivre», dit-elle.

Le jour où elle abandonnera la compétition, elle continuera d'ailleurs à courir.

«Pour moi, c'est un plaisir.»

## Mondiaux de cyclisme sur piste

# De l'or pour la Canadienne Dubnicoff

Hamar, Norvège (PC) — Tania Dubnicoff, de Winnipeg, a enlevé la médaille d'or de la compétition de vitesse des Championnats du Monde de cyclisme sur piste.

En finale, Dubnicoff a battu la tenante du titre, la Néerlandaise Ingrid Haringa enlevant la victoire à chacune des deux manches. Dubnicoff, sixième l'an dernier à Barcelone, remporte ainsi son premier titre mondial.

Par ailleurs, l'Américaine Rebecca Twigg a remporté la poursuite dans un nouveau record du monde.

Inspirée par l'exemple de l'Écossais Graeme Obree, qui avait établi, jeudi, un record du monde dans

l'épreuve masculine, elle a couvert les 3000 mètres en trois minutes, 37,348 secondes sur la piste du vélodrome de Hamar, en Norvège. Twigg, qui s'adjuge le cinquième titre mondial d'une carrière bien remplie, efface des tablettes le précédent record de 3:38,190 établi en 1989 à Mexico par la Française Jeannie Longo.

La journée a également vu l'Australie remporter l'épreuve masculine de poursuite par équipes en battant l'Allemagne en finale. Les Australiens ont établi un nouveau record du monde dans le temps de 4:03,840.

D'autre part, l'Australien Gary Neiwand a enlevé le titre de la vitesse messieurs.

## Internationaux de tennis féminin du Canada

# Graf et Sanchez passent

AGENCE FRANCE-PRESSE

L'Allemande Steffi Graf et l'Espagnole Arantxa Sanchez-Vicario ont accédé aux demi-finales des Internationaux de tennis du Canada en disposant respectivement de la Française Nathalie Tauziat et de l'Allemande Anke Huber.

Graf a accédé à la demi-finale en vertu d'un gain en deux manches de 6-2 et 7-5 tandis que Sanchez a perdu la première manche 5-7 avant de

remporter les deux suivantes 6-2 et 6-1.

Par ailleurs, la Suisse Manuela Maleeva-Fragnière, tête de série no 8, a disposé de l'Américaine Mary Joe Fernandez en deux sets de 6-4 et 6-4.

Le dernier quart de finale — opposant l'Américaine Jennifer Capriati, tête de série no 6, à la Française Julie Halard — devait commencer en début de soirée, hier, si les conditions météo le permettaient.

## BASEBALL

LIGUE NATIONALE		LIGUE AMÉRICAINNE	
Atlanta à Chicago	Oakland à Detroit		
Montréal à Cincinnati	Kansas City à New York		
Philadelphie à Houston	Seattle à Toronto		
Los Angeles à Saint Louis	Cleveland à Boston		
New York au Colorado	Texas à Baltimore		
Pittsburgh à San Diego	Chicago au Minnesota		
Florida à San Francisco	Milwaukee en Californie		

## LES EXPOS (Partie d'hier non comprise)

AU BÂTON										
	AB	PC	CS	PP	CC	BV	Moy.			
18. Alou, Moises	434	61	121	77	15	17	279			
5. Berry, Sean	205	29	52	30	7	7	254			
28. Bolk, Frank	206	25	43	24	4	0	209			
12. Cordero, W.	364	43	90	37	6	11	247			
4. DeShields, D.	420	66	127	25	2	34	302			
24. Fletcher, Darrin	283	18	71	41	6	0	291			
7. Frazier, Lou	145	23	44	12	1	15	303			
9. Grissom, M.	461	70	128	69	12	30	276			
19. Laker, Tim	86	3	17	7	0	2	198			
3. Lansing, Mike	376	51	104	32	3	16	277			
46. Marrero, Oreste	18	2	2	1	0	0	111			
39. Ready, Randy	34	7	9	2	1	0	265			
26. Sidatt, Joe	11	0	1	0	0	0	991			
2. Spehr, Tim	52	6	6	6	1	1	115			
23. VanderWal, J.	166	26	40	27	5	6	241			
33. Walker, Larry	363	61	97	61	15	21	267			
14. White, Derrick	49	6	11	4	2	2	224			

## LIGUE NATIONALE (Parties d'hier non comprises)

Section Est					Section Ouest				
G	P	Moy.	Diff.	G	P	Moy.	Diff.		
Philadelphie	77	44	636	—	—	—	—		
Saint Louis	69	52	570	8	—	—	—		
Montréal	64	58	525	13 1/2	—	—	—		
Chicago	60	61	496	17	—	—	—		
Pittsburgh	57	65	467	20 1/2	—	—	—		
Florida	51	70	421	26	—	—	—		
New York	42	78	350	34 1/2	—	—	—		
Section Ouest					Section Est				
San Francisco	81	40	669	—	—	—	—		
Atlanta	74	48	607	7 1/2	—	—	—		
Houston	64	57	529	17	—	—	—		
Los Angeles	60	60	500	20 1/2	—	—	—		
Cincinnati	60	63	488	22	—	—	—		
San Diego	46	76	377	35 1/2	—	—	—		
Colorado	44	77	364	37	—	—	—		

## LIGUE AMÉRICAINNE (Parties d'hier non comprises)

Section Est					Section Ouest				
G	P	Moy.	Diff.	G	P	Moy.	Diff.		
Toronto	71	51	582	—	—	—	—		
New York	69	53	566	2	—	—	—		
Boston	65	55	542	5	—	—	—		
Baltimore	64	57	529	6 1/2	—	—	—		
Detroit	63	60	512	8 1/2	—	—	—		
Cleveland	56	65	463	14 1/2	—	—	—		
Milwaukee	48	73	397	22 1/2	—	—	—		
Section Ouest					Section Est				
Chicago	65	54	546	—	—	—	—		
Kansas City	64	57	529	2	—	—	—		
Texas	62	58	517	3 1/2	—	—	—		
Seattle	59	61	492	6 1/2	—	—	—		
Californie	55	65	458	10 1/2	—	—	—		
Minnesota	52	66	444	12 1/2	—	—	—		
Oakland	50	68	424	14 1/2	—	—	—		

LA FONDATION DIANE HÉBERT (514) 965.0333

TÉL.: 985-3344

# ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

## RÉPERTOIRE des ANTIQUAIRES

**Antiquités**  
Jean-Guy Gélinau  
247 rue de Granby à Bromont  
sortie 74 de l'autoroute  
des Cantons de l'Est

Achat et Vente  
Meubles Canadiens,  
Victoriens, Québécois et autres.  
— Mobiliers de chambre, salle à manger et salon.  
— Lits de cuivre, bois, métal et brassy et autres...  
— Rouets, armoires, chaises droites et berçantes  
Press-back etc...etc...  
1-514-534-2414

POUR RÉSERVER  
DANS CET ESPACE

9 8 5 - 3 3 2 2

**Raynald Coutu**  
ANTIQUAIRE

Meubles québécois  
des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles  
et objets d'art populaire

211, PRINCIPALE OUEST  
MAGOG

(819) 868-1226

## DÉCÈS

**SOUÇIE, MARC**

À la Maison Victor-Gadbois de Saint-Mathieu-de-Beloeil, le 18 août 1993, à l'âge de 67 ans est décédé Marc Soucie, fils de feu le colonel Joseph-François Soucie et de feu Georgette Brinck et frère de feu Joseph-Marie.

Capitaine au Royal 22<sup>e</sup> régiment, il a servi son pays avec bravoure en Corée et a pris congé de l'armée canadienne après 26 ans de service. Puis, engagé dans la vie civile, il oeuvra dans le domaine des communications chez Pratt & Whitney Canada durant 25 ans.

Il laisse dans le deuil son épouse Eileen Burford-Short, ses enfants Kathy et Michael et leurs enfants; ses beaux-enfants Debrah Short et August Bierle; ses sœurs Edmonde et Georgette; ses frères Marius, Henri, Célestin, Guy et Jacques; ses beaux-frères et belles-sœurs de même que ses nombreux neveux et nièces.

La famille recevra les condoléances au salon Collins Clarke Mac Gillivray White, 307, Riverside Drive, Saint-Lambert (483-1870). Les funérailles auront lieu en la Chapelle du salon funéraire.

L'inhumation se fera au cimetière du Mont-Royal à Montréal. S.V.P. pas d'autres fleurs qu'une rose rouge et un don à la Maison Victor-Gadbois, J3G 4S5. Votre contribution aidera à perpétuer une exceptionnelle qualité de vie à celle qui y demeure par le soulagement de la douleur et de la dignité de la personne.

## UN DON D'ESPOIR POUR LA VIE

Association pour les enfants atteints de leucémie et autres formes de cancer

**LEUCAN**  
3045, ch. de la Côte Ste-Catherine  
Montréal (Québec) H3T 1C4  
(514) 731-3696 (1-800) 361-9643

## Leblanc & David Inc.

### Journaux et magazines

Nous recherchons des représentant(e)s pour nos promotions de ventes d'abonnements par kiosques du DEVOIR pour les campus étudiants de Montréal, Québec, Ottawa, Sherbrooke, Trois-Rivières et Chicoutimi.

**EXIGENCES:** Dynamisme, aptitudes à la vente, disponibilité et bonne présentation

**SALAIRE:** \$8.50/hre environ de 2 à 6 semaines

**POUR INFORMATIONS:**  
Hélène Génier (514) 982-0637  
Monique Lévesque (418) 529-4250  
Entre 9hre et midi.

## DÉCÈS

**Ross, Oscar**

À Cornwall, le 18 août 1993, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Oscar Ross, des suites d'un infarctus. Il laisse dans le deuil son épouse Georgette Lecompte, ses filles: Diane et Danielle, son gendre Richard et son petit-fils Paul. Il laisse également 2 frères et 2 sœurs: Alice (François Gareau), Hélène (Gérard Lavioie), Jean et son épouse Shirley, Alfred et son épouse Annette, ses beaux-frères et belles-sœurs: Jeannette et Ronald Delisle, Léo et Mimi, May, ainsi que tous ceux qu'il aimait.

Il ne sera pas exposé. Il y aura une cérémonie intime samedi le 28 août, à 15h00, en l'église Ste-Croix de Cornwall.

Prière de ne pas envoyer de fleurs. Des dons à la Fondation des Maladies du Cœur seraient appréciés.

## ANNONCES CLASSÉES

Par télécopieur  
985-3340

## Signer sa carte de don d'organes...

## LE DEVOIR

### Télémarketing d'abonnements

#### Montréal métropolitain

Le Service de la promotion des abonnements du journal Le Devoir recherche des personnes dynamiques et responsables afin d'exécuter un travail de sollicitation téléphonique.

**Salaire:** Approx. 9.00\$/h

**Exigences:**  
- Expérience pertinente en télémarketing ou domaines connexes  
- Facilité d'expression, bonne diction  
- Très bonne connaissance du journal Le Devoir

Communiquer avec:  
**Jean-Marc Ste-Marie au 985-3333**  
Du lundi au jeudi de 14h00 à 17h00.

## Exprimez vos condoléances par un don aux Oeuvres du Cardinal Léger.

Vous aiderez aussi les plus pauvres du monde.

Envoyez votre don directement au Cardinal ou utilisez les cartes disponibles dans les maisons funéraires.

Nous enverrons à la famille éprouvée votre message de sympathie.

**Fondation Jules et Paul-Émile Léger**  
130, av. de l'Épée  
Outremont H2V 3T2

## Vous avez les reins solides? Lutte avec nous.

LA FONDATION CANADIENNE DU REIN

## c'est pour la vie.

LA FONDATION DIANE HÉBERT (514) 965.0333

## É D I T O R I A L

## Le Parti québécois devant le marais

Lise Bissonnette

La vue des montagnes russes où les sondages triment ces jours-ci le Bloc québécois devrait inquiéter son cousin le Parti québécois, dont le douzième congrès national s'ouvrait hier à Montréal. Malgré une conjoncture qui a rarement mieux servi et l'opposition et le souverainisme, l'opinion fait la girouette, hésite et souvent déserte. Curieuse affaire.

**L**e Parti québécois a dans son jeu des atouts évidents. Il a perdu le pouvoir en 1985, alors qu'il acceptait lui-même de prendre le «beau risque» du fédéralisme approuvé par les conservateurs de M. Mulroney. Un parti fédéraliste lui a succédé et, de Meech en Charlottetown, a poussé jusqu'à l'inacceptable les compromis et concessions pour maintenir la fédération canadienne. L'échec a été et demeure retentissant. Il y a moins d'un an, la majorité des Québécois se retrouvaient en compagnie des péquistes pour refuser par référendum un accord que la population canadienne refusait aussi, pour des raisons tout à fait opposées. L'impasse est solide et aucun parti fédéraliste, provincial ou fédéral, ne dispose ni ne propose le moindre élément de solution à la crise existentielle du Canada.

Une crise qui ne s'évanouit pas. Elle réapparaît au contraire à chaque tournant, qu'il s'agisse du différend fédéral-provincial sur la formation de la main-d'œuvre, de la circulation interprovinciale des travailleurs de la construction, ou de la plus récente loi fédérale sur la protection de l'environnement. Le volcan bouillonne toujours, tandis que l'état catastrophique des finances publiques, aux deux niveaux de gouvernement, met en lumière les lourdeurs de la fédération beaucoup plus que ses avantages.

L'option souverainiste devrait donc gagner du terrain, et beaucoup, puisqu'elle est pour l'instant la seule solution de rechange au statu quo, auquel s'agrippent tacitement les autres partis. L'acceptation de la souveraineté atteinte certes des niveaux historiquement élevés, et pourtant elle stagne. Il suffit que passe un vent de séduction, comme une Campbellmanie encore bien légère, pour que de nombreux tièdes et indécis, un instant tentés par un parti souverainiste comme le Bloc, aillent voir à nouveau si les conservateurs ne redeviendraient pas un beau risque.

Avec ou sans souveraineté à la clé, le PQ devrait au surplus avoir le vent dans les voiles comme parti d'alternance après deux mandats de pouvoir libéral. Le dernier budget québécois a quasiment fait l'unanimité contre le gouvernement actuel, et la mauvaise humeur des temps récessionnaires a explosé un peu partout en régions. Le Parti libéral, comme toutes les formations au pouvoir, n'a à peu près plus de programme, et les dérapages de son aile-junior lui attirent la suspicion. Les rumeurs qui persistent autour d'un départ prochain de M. Bourassa ajoutent à l'incertitude, parfois au cynisme.

En théorie, le PQ se porte beaucoup mieux que son vis-à-vis. Il a eu tout le temps de peaufiner son programme, jusqu'à tomber dans l'excès comme en témoignent les 340 pages d'amendements où se noient ses délégués durant le week-end. Il appuie sur toutes les bonnes clés, dont le «plein emploi» contre le chômage, et la décentralisation pour offrir du baume aux régions meurtries. Il a embarqué toutes les vertus à bord de son programme: sauf son embarquée avec la langue d'affichage, la rectitude de sa pensée interculturelle et interlinguistique est inattaquable. Et

pourtant, les jeux électoraux sont loin d'être faits.

La tentation est grande de déverser tout le blâme dans la cour du chef, M. Parizeau, qui n'est certes pas l'homme-miracle, et qui n'arrive à convaincre personne d'autre que les convaincus. L'enthousiasme limité de ses propres troupes à son égard fait désormais l'effet d'une grogne, même laconique et polie, qui ne trompe guère les électeurs.

Mais le chef est le choix du parti, et lui ressemble. Il n'est que le symbole des difficultés d'une formation qui a peut-être trop bien renoué avec l'opposition, qui s'y coule confortablement.

La lecture du programme qui occupera le congrès est convaincante à cet égard. Presque une caricature de lui-même, le Parti québécois y ressemble à celui d'avant 1976, auquel le pouvoir est arrivé par accident. On ne saurait lui faire grief de son abondance d'idées

**Les péquistes se coulent dans une mentalité d'opposition perpétuelle.**

généreuses, il vaut mieux qu'il s'inscrive dans cette mouvance que dans la mesquinerie qui tente ses adversaires. Mais ce n'est pas une raison pour décrocher complètement des exigences contemporaines de l'exercice du pouvoir. Les nouveaux chapitres qui touchent par exemple le plein emploi, ou le développement régional, sont littéralement des plans de surgouvernement maniaque. De commissions en comités en passant par la planification de tout ce qui peut se mouvoir, ils donnent l'impression

d'avoir été conçus d'abord et avant tout pour absorber les futurs surplus de fonctionnaires fédéraux à rapatrier avec la souveraineté.

Il y a là un passéisme qui accentue le peu de travail consenti, en comparaison, aux chapitres économiques. Tout comme pour la stratégie culturelle, où les péquistes ont regardé passer le train libéral piloté par madame Liza Frulla, ils ratent celui de la stratégie industrielle, mené par son collègue Gérald Tremblay. L'essentiel du programme péquiste porte encore et toujours sur le développement des ressources, comme au bon vieux temps, et son seul ajout notoire raffine la politique de l'énergie, au moment même où on reproche à Robert Bourassa de ne pas savoir s'en détacher pour miser ailleurs. Quand le PQ s'intéresse au développement des nouvelles technologies, aux secteurs de pointe, ce n'est pas pour définir des axes, c'est pour préciser leur encadrement.

Autrement dit, ce programme est obsédé de processus plutôt que de contenus: on met en place une mécanique extraordinaire pour arriver au plein emploi, mais on n'a pas idée d'où les emplois pourraient bien surgir. Ce difficile lien avec le réel est le lot des partis idéalistes, le NPD lui paie aujourd'hui un lourd tribut en Ontario, où les réveils sont durs. Au Parti québécois s'ajoute le poids de l'option souverainiste dont l'échéancier — qui soulèvera encore des passions au cours des prochaines heures — ne tient pas compte d'une fatigue constitutionnelle sensible jusque dans ses rangs.

Les Québécois ont des raisons de chercher péniblement leur voie, entre un gouvernement libéral en fin de mandat, qui expédie les choses au jour le jour, collé sur le court terme, et une opposition péquiste qui plane loin et haut. Pas étonnant que naisse et s'installe un marais, imprévisible et mouvant.

## L E T T R E S

## Élire et élite

La souveraineté, nous le savons bien, appartient au peuple, qui l'exerce par la voie de ses représentants. Que ce soit au Sénat, aux Communes ou aux Assemblées, pour le choix — ou la désignation — de ces représentants, aucune condition de compétence, aucune qualification scientifique, n'est exigée.

Tout citoyen est admissible. Nous avons donc des représentants qui nous ressemblent, c'est-à-dire qui ne satisfont pas nécessairement aux impératifs les plus contraignants de la souveraineté.

Une partie, de plus en plus importante et de plus en plus vaste, de la mission du souverain, reste donc en souffrance, les exigences de la souveraineté dépassant, en ces domaines, les capacités du souverain. Et les louables correctifs de fait n'y feront rien; ils ne peuvent pas être créateurs de compétence.

Ce n'est pourtant pas en ce sens que Montesquieu entendait la représentativité: «Il faut que le peuple fasse par ses représentants tout ce qu'il ne peut pas faire par lui-même.»

L'aïeul de la démocratie pensait donc, déjà, que l'élite intellectuelle n'est pas l'opposée du peuple, que la plus haute élite en est même la représentation la plus parfaite, et qu'à l'abri de la petite politique, tout compte fait, élire et élite sont formés des mêmes lettres et s'accordent fort bien.

Dans cette hypothèse, le Sénat peut être ou n'être pas une Chambre de plus. Avec ou sans Sénat, il semble que, dans l'appareil constitutionnel qui exerce la souveraineté, il y ait un rouage qui manque: une Chambre où siègent et statuent des représentants aux hautes qualifications scienti-

fiques, sur la tranche de souveraineté qui suppose ces qualifications. Une Chambre donc en plus, mais non de trop.

Elias Maroun  
Montréal, 5 août 1993

## Billets de cinéma, billets de stationnement

Monsieur Jean Doré, vos parcomètres ne sont pas ajustés pour les nombreux automobilistes-cinéphiles qui viennent au cinéma dans le centre-ville de Montréal. Vers 13 h le 12 août dernier, 10 minutes avant le début d'un film au Centre Eaton, j'ai déposé 3 \$ dans un parcomètre de la rue Metcalfe pour deux heures de stationnement.

Je ne sais pas comment c'était dans votre temps, M. Doré, mais aujourd'hui les films durent un minimum de deux heures, bandes annonces comprises. Or, comment voulez-vous stationner, marcher jusqu'au cinéma, faire la queue, acheter votre billet, aller vous asseoir à votre place, voir le film, sortir du cinéma et marcher jusqu'à votre voiture en deux heures?

C'est impossible. Je ne peux quand même pas quitter le cinéma 20 minutes avant la fin de la représentation pour aller mettre de l'argent dans mon parcomètre et revenir m'asseoir à ma place.

Ce manque de sensibilité de votre administration à l'égard des cinéphiles-automobilistes vient de me coûter un billet de stationnement de 30 \$.

Le problème pourrait pourtant se régler très facilement.

Pourquoi ne pas ajuster les parcomètres du centre-ville de Montréal pour que les amateurs de cinéma puissent bénéficier de trois heures de stationnement au lieu de deux?

Monsieur le maire, si vous réussissez à faire modifier les parcomètres en conséquence, je vous invite au cinéma et je vous paie le *pop corn*.

Ce sera encore moins cher qu'un billet de stationnement ou que toute autre place dans un stationnement souterrain.

Pierre Brisson  
Candiac, 13 août 1993

## Du travail aux bénévoles

Les municipalités avouent candidement qu'elles ont du travail à offrir aux chômeurs, mais elles préfèrent que le travail soit fait par des bénévoles.

Mais qui veut faire du bénévolat quand il sait qu'il occupe l'emploi d'un chômeur?

La proposition des municipalités d'imposer des heures de travail bénévole aux prestataires de l'aide sociale est tout à fait farfelue.

Le travail que peuvent offrir les municipalités aux travailleurs vivant de l'aide sociale doit être offert aux conditions faites aux travailleurs syndiqués municipaux.

La société québécoise semble être à la fois très pauvre puisqu'elle offre ses emplois à des bénévoles, et très riche puisqu'elle subvient aux besoins (d'une façon très insatisfaisante) de ses nombreux chômeurs. C'est un paradoxe sur lequel il nous faudra travailler.

Gilles Grenier  
Grand-Mère, 14 août 1993



## Alice parmi nous

**L**a vie est bien faite. Ainsi, au moment même où le dossier autochtone paraissait devoir s'enliser dans les méandres des négociations administratives, voilà que la Commission royale d'enquête chargée d'étudier la question découvre que les peuples autochtones du Canada n'ont jamais eu besoin de négocier leur existence politique avec les gouvernements du pays: ils possèdent déjà un droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. En clair, cela veut dire que la Constitution du Canada reconnaît l'antériorité politique de leur mode de gouvernement.

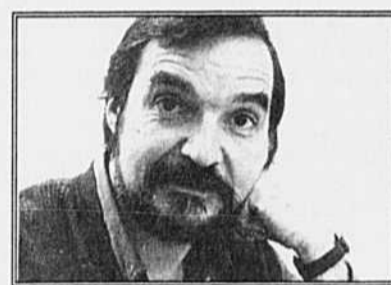
Ils sont chanceux, les autochtones. Plus chanceux que le Québec en tout cas. Sans qu'ils n'aient rien à faire, ils arrivent à faire réécrire l'histoire constitutionnelle du pays.

L'automne dernier, la démocratie politique canadienne avait pourtant réussi, pour l'une des rares fois, à faire l'unanimité: les Anglais, les Québécois et même les autochtones étaient en effet tombés d'accord pour rejeter l'entente mal ficelée de Charlottetown.

Et quel a été le résultat de cette belle unanimité? D'abord, les politiciens ont déclaré que ce vote ne comptait pas. Ensuite, ils nous ont appris que tout cela n'était pas grave car on allait s'arranger autrement. Et finalement, ils nous ont dit que le résultat avait confirmé ce qu'ils répétaient depuis longtemps, à savoir que les Canadiens ne veulent plus entendre parler de Constitution.

Cette fois, on nous rappelle que si on avait pris la peine de lire correctement la Constitution de 1982, tout ce brouhaha aurait pu être évité. Le diagnostic de la Commission est clair: relisez votre Constitution, vous risquez d'y découvrir la solution à tous vos problèmes.

Ce qu'il nous faut dans ce pays, ce sont des GLC, des Groupes de lecture constitutionnelle. C'est la seule façon de nous en sortir. Il



DANIEL  
LATOUCHE

nous faut un, deux, cinq, mille GLC. Et sur tous les sujets, à commencer par un GLC-déficit à qui on confierait la mission de découvrir que l'AANB de 1867 transforme automatiquement tout déficit encouru par un gouvernement canadien en un surplus équivalent, et cela au bout de cinq ans. Il nous faut aussi un GLC-sécurité d'emploi chargé de démontrer que le Statut de Westminster ne concernait pas uniquement l'appartenance du Canada à l'Empire britannique, mais comportait aussi une clause secrète interdisant la sécurité d'emploi pour tout fonctionnaire qui naitrait entre 1945 et 1960. Et pourquoi pas un GLC-chômage, un GLC-entretien des routes, un GLC-environnement?

La pensée magique, quelle belle façon de se distinguer sur la scène internationale. Le Canada: le seul pays au monde où les politiciens, les juges et les commissaires prennent les réalités pour leurs rêves! On croirait relire Lewis Carroll et sa merveilleuse Alice. Il suffit qu'une constitution se regarde assez longtemps dans le miroir d'une commission pour se voir confirmer qu'elle est la plus belle et la plus fine. Oui, je sais: je suis mélangé dans mes contes de fée, mais nous n'en sommes pas à une fabulation près.

Que le juge Dussault, le coprésident de la Commission, ait accepté de se prêter à ce simulacre dépasse l'entendement. Nous étions habitués à plus de rigueur de sa part. La manœuvre est tellement grossière

qu'on arrive mal à comprendre comment il a pu tomber dans le piège. Pour les politiciens autochtones, dont la légitimité est encore plus fragile que celle des Blancs, cette déclaration arrive cependant au bon moment. Elle confirme la justesse de leur stratégie voulant que la solution aux problèmes des autochtones passe par la création d'un palier de gouvernement supplémentaire et par la multiplication des politiciens autochtones. Ovide Mercredi et ses collègues peuvent dormir tranquilles.

Et quelle claque sur la gueule à l'ensemble des institutions et des mécanismes politiques canadiens. Pourquoi tenir des référendums et des élections, des opérations coûteuses et tellement imprévisibles? Pourquoi laisser le peuple canadien décider lui-même s'il veut un nouveau palier de gouvernement dans ce pays?

Et puis les citoyens sont tellement réactionnaires. Ils ne savent pas toujours où est le bien et où est le mal. Il suffit heureusement de nommer une Commission complaisante pour ramener tout le monde dans le droit chemin.

Curieusement, cette annonce de l'existence de droits politiques immémoriaux pour les autochtones survient de nouveau au mois d'août, quelques jours à peine avant le Congrès du Parti québécois, question de rappeler à ce dernier, et à tous les Québécois par le fait même, que le Québec ne leur appartient pas pour en faire ce qu'ils veulent.

Je me demande ce que la Constitution en dit.

Comme si le PQ avait besoin de se faire rappeler ces choses, lui qui est tout à fait capable de se rendre la vie impossible tout seul. Vous mentionnez le mot «affiche» et automatiquement ils se tirent dans le pied. S'ils manquent de pieds, alors ils s'en inventent un. Il n'y a pas de doute, le PQ, c'est le pied.

Je me demande ce qu'en dit la Constitution.

## À P R O P O S

## ... de pays en transition

Les économies autrefois planifiées d'Europe de l'Est, de l'ex-URSS et de la Mongolie ne sont pas toutes au même stade de la transition vers l'économie de marché. Les pays d'Europe centrale, qui ont commencé les premiers, ont dans l'ensemble plus avancé.

Dans certains pays en particulier (l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Pologne et l'ex-République fédérative tchèque et slovaque), la stabilisation macro-économique a nettement progressé.

Cependant, «la plupart se heurtent encore dans le domaine des finances publiques à de graves difficultés engendrées par l'absence de contraintes budgétaires véritables et les subventions publiques, par l'accroissement des dépenses affectées aux prestations sociales et aux ré-

formes structurelles, ou par la contraction des recettes résultant de baisses de production et de difficultés administratives».

Une tendance préoccupante s'est manifestée en 1992 dans la plupart des pays d'Europe centrale: l'apparition ou la confirmation de tensions budgétaires considérables. L'une des raisons essentielles de ce problème est la baisse spectaculaire des recettes fiscales — et notamment du produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires et les bénéfices des sociétés — qui a suivi l'effondrement de la production. Des impôts nouveaux, tels que la TVA, ont été créés, mais les difficultés de mise en oeuvre ont parfois provoqué des insuffisances de recettes.

Bulletin du FMI, juin 1993.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

## Programme double

Il faudra choisir entre une société cassée en deux et une société tricotée plus serrée

GABRIEL GAGNON

Sociologue  
Membre du comité de rédaction  
de la revue Possibles

A

moins de crise grave, les partis politiques s'adaptent difficilement aux transformations profondes des économies et des sociétés. Au moment où il prétend reprendre le pouvoir l'an prochain pour réaliser la souveraineté le 24 juin 1995, le Parti québécois, qui se dit toujours social-démocrate, saura-t-il, au-delà des pirouettes et de l'optimisme un peu forcé de ses leaders, se donner en fin de semaine un programme susceptible de rassurer les 23 % d'exclus du marché du travail (chômeurs et assistés sociaux) qui devraient être sa première préoccupation?

Bien sûr, l'idéologie social-démocrate traditionnelle, que ce soit en France, en Suède ou en Ontario, n'a pas résisté à la vague de néo-libéralisme issue de la mondialisation de l'économie. La croissance économique, en plus de mettre en péril l'environnement, n'engendre plus nécessairement de nouveaux emplois.

Les investissements consacrés à la modernisation de l'industrie, loin de stimuler le marché du travail, permettent surtout d'augmenter la quantité de biens produits par une heure de travail humain.

Même en cas de reprise économique importante, les politiques traditionnelles de plein emploi ne pourraient plus enrayer l'augmentation du chômage et de l'exclusion.

Il faudra choisir entre une société «cassée en deux» qui accepte l'exclusion sociale d'une partie de plus en plus importante de ses membres, quitte à leur fournir un revenu minimum de subsistance pouvant même être assorti d'un travail «bénévole» obligatoire, et une société «tricotée plus serrée» qui faciliterait à tous et à toutes l'insertion élémentaire dans la communauté que constitue un travail de qualité et bien rémunéré.

Le second choix, celui de tout social-démocrate conséquent, nécessite évidemment un effort de réflexion et d'imagination pour lequel nous n'avons plus les modèles que nous allions naguère chercher souvent du côté de la Suède ou de l'Allemagne.

Si l'on se fie à son programme actuel, adopté au congrès de janvier 1991, et aux modifications proposées à ses membres en fin de semaine, le PQ ne semble pas être arrivé à dépasser les propositions traditionnelles des «économistes» qui le dirigent pour s'attaquer à fond aux problèmes des exclus qui forment une bonne partie de son électoral potentiel. Lors d'un



Jacques Parizeau et Bernard Landry. Le PQ saura-t-il se donner ce week-end un programme qui rassure les 23% d'exclus du marché du travail?

événement référendum sur la souveraineté, les chômeurs et les assistés sociaux ne joindront leurs votes à ceux des éclopés de la «garde descendante» que s'ils sont certains de ne pas changer «quatre trente sous pour une piastre».

Je me contenterai de donner deux exemples de politiques du PQ qui, loin de proposer une alternative plausible au néo-libéralisme, semblent plutôt susceptibles de le renforcer.

Dans le chapitre bien élaboré de son programme portant sur cette question, le PQ prétend «dans les 100 jours suivant son élection, mettre en place les mécanismes nécessaires à l'implantation d'une politique de plein emploi». Sans doute souhaitables, ces mécanismes complexes, à base de concertation à tous les niveaux (na-

tion, région, entreprise), issus directement du manuel du plein emploi jadis publié par Diane Bellemare et Lise Poulin-Simon (*Le défi du plein emploi*, Saint-Martin, 1986), risqueraient cependant, dans la conjoncture actuelle, d'avoir sur le chômage autant d'effet à court et à moyen termes qu'un moulin à prières tibétain peut en avoir sur les tremblements de terre. Aussi désagréable que cela puisse être pour plusieurs, il est en effet devenu purement démagogique de prétendre que le plein emploi avec la même durée de travail et la même répartition salariale est encore possible dans les sociétés industrielles avancées. Cette constata-

tion, tirée des travaux d'observateurs aussi perspicaces qu'André Gorz, René Dumont et Alain Lipietz, est devenue une évidence pour les partis verts, les partis sociaux-démocrates et même une partie de la droite dans la

**La diminution du temps de travail n'est plus une utopie de rêves soixante-huitards.**

majorité des pays de la Communauté européenne. Le seul maintien du niveau actuel de l'emploi et encore plus la réduction éventuelle du taux de chômage, exigent donc que l'on s'interroge dès maintenant sur les diverses formes de partage de l'emploi qui semblent seules capables de remettre le Québec au travail.

Le contrat social de Bob Rae et la législation proposée par Daniel Johnson,

introduisant, au détriment des usagers, à partir de l'imposition de nombreux congés non payés, une forme déguisée de diminution du temps de travail, nous obligent à affronter dès maintenant le problème.

Laissons-nous la diminution du temps de travail s'effectuer de façon anarchique, secteur par secteur, sans souci des acquis sociaux des travailleurs et des intérêts des usagers?

Ne vaudrait-il pas mieux envisager une politique globale, intégrée aux législations sur les normes du travail, qui, en plus d'abolir le temps supplémentaire, d'augmenter la durée des vacances annuelles et d'améliorer les programmes de préretraite, s'occuperait surtout de réduire de façon radicale, rapide et universelle la durée hebdomadaire du travail?

L'ALENA

Si, à la belle époque du mouvement alternatif, on pouvait envisager avec André Gorz compenser de façon intégrale les heures perdues, il n'en est plus de même aujourd'hui. Seuls les travailleurs gagnant moins que le salaire industriel moyen conserveraient leur revenu de travail antérieur, les mieux nantis de la classe moyenne devant troquer une partie de leur salaire pour une meilleure qualité de vie. En consacrant au soutien des revenus les plus faibles une partie des fonds économisés aux budgets de l'assurance-chômage et de l'aide sociale, l'Etat consoliderait les bases d'une société plus égalitaire et plus solidaire.

La diminution du temps de travail n'est plus une utopie conçue par de doux rêveurs soixante-huitards. Sa possibilité et sa nécessité deviennent de plus en plus évidentes pour de nombreux acteurs sociaux et politiques (les numéros de mars et de juin 1993 du *Monde diplomatique* explorent de façon exhaustive les principales facettes de la question). Il serait temps que le PQ s'y intéresse, comme ses homologues sociaux-démocrates français et allemands, s'il veut que l'on prenne au sérieux la priorité qu'il accorde au plein emploi.

J'ai toujours été surpris de voir avec quelle légèreté le PQ, à la suite de la campagne tous azimuts de Bernard Landry, avait accepté presque sans discussion d'appuyer le libre-échange nord-américain, malgré l'avis contraire des forces progressistes québécoises et canadiennes: cela faisait sans doute partie de ce «beau risque» dont on est bien revenu depuis.

Nous savons maintenant que, loin d'être la solution attendue à nos problèmes économiques, le libre-échange a contribué autant aux fermetures et aux délocalisations d'usines qu'à l'augmentation des exportations des PME.

Avant d'appuyer prématurément l'ALENA et de s'engager à une adhésion enthousiaste au libre-échange existant au moment de la souveraineté, le PQ devrait regarder à deux fois ce coup-ci. Comment, avec les accords parallèles actuels, sera-il possible de maintenir nos emplois face à la concurrence mexicaine sans sacrifier salaires, avantages sociaux et normes environnementales? Comment une petite culture comme la nôtre pourrait-elle se défendre face à la libre circulation des produits culturels américains que l'on veut nous imposer insidieusement? Si l'on croit vraiment à la spécificité culturelle québécoise, voilà qui mérite une sérieuse réflexion, en collaboration avec les nationalistes canadiens, beaucoup plus conscients que nous de l'importance de ces questions.

Nous attendons beaucoup du Parti québécois. Pour que nous acceptions de lui confier la réalisation de la souveraineté du Québec, il devra nous prouver que son projet de société diffère essentiellement de celui de défenseurs de l'État minimum et de l'égoïsme institutionnaliste.

## Nouvel âge

Le monde du marketing frappe encore, et fort

DALIE GIROUX

Étudiante

Cette année, le monde du marketing frappe fort. La vague «nouvel âge» présente ses banales certitudes jusque dans les magasins les plus conservateurs. C'est du gâteau, on s'arrache les *Canons* de Pachelbel revampés par de mielleux synthétiseurs, on ne quitte pas sa pierre dite précieuse qui fait des miracles pour l'hypertension et nos fruits se conservent maintenant mieux dans une pyramide miniature à 19,99 \$ que dans le frigo. N'est-ce pas là un coup facile, voire dangereux, que de répandre ce mysticisme grossier et délirant sachant que les gens sont si vulnérables de par cette période trouble de marasme économique et d'absence de morale commune?

Des bureaux de psychothérapeutes apparaissent à chaque coin de rue, la réincarnation et un melting-pot de croyances provenant de religions traditionnelles sont véhiculés comme étant une vérité nouvelle et totale, un mode de vie, les ouvrages de pseudo-psychologie encombrant des sections entières dans les librairies et les extra-terrestres n'ont jamais eu autant d'adeptes. C'est une mine d'or, les commerçants vous le confirmeront. Le phénomène des sectes effraie de plus en plus les gens, mais n'est-on pas, par le biais de la consommation à grande échelle, sur le point de légitimer, voire d'institutionnaliser le problème d'une orientation de la recherche humaine intérieure totalement biaisée?

Le discours est déjà usé: les gens ne savent plus à quel saint se vouer — littéralement —, ils sont perdus dans cette société devenue si brutale et inhumaine (quel paradoxe en fait que ce dernier qualificatif) et recherchent des valeurs dans quelques ersatz du bonheur, dans les plaisirs à court terme. Les humains de l'ère moderne sont désabusés. L'anathème est vite tombé. Comment vivre un équilibre moral sans failles quand la consommation fait miroiter jusque sur la coquille de nos oeufs une autoroute ultra-rapide vers le mieux-être où l'on arrive en fait en bout de piste dans un univers désertique de reconcomencement

**La vague «nouvel âge» présente ses banales certitudes jusque dans les magasins les plus conservateurs.**

sans fin? La possession devient une fin et non un moyen. Certains ne s'en laisseront jamais.

Les créneaux pour illuminés pullulent et constituent une plaie sociale pour tout citoyen légèrement heureux et désintéressé. Car il en faut du désintéressement pour rester froid devant tout le capital que ces multinationales du bonheur tout-puissant économiquement génèrent. Cessera-t-on un jour de nourrir cette bête *fast-food*, arrêtera-t-on de financer sa propre ignorance?

Je conviens qu'il est plus agréable pour les membres de ce triste panthéon qu'est le monde des affaires de jouer au *mini-putt* sur un *loveboat* que de savoir que son jugement et la pertinence de son intervention sociale émancipent et instruisent un peuple plutôt que de l'abrutir à coups de sombres mais payantes sornettes. Le machiavélisme est humain. C'est un engrenage duquel il est difficile de se soustraire puisque nous vivons dans une société où l'argent et non la sagesse donne le pouvoir et nous en perdons l'essence même de l'homme.

N'en déplaise aux défenseurs de la modernité, du bon vieux capitalisme (et que le meilleur gagne!) et de notre mode de vie foudroyant, le bien-être est un art dont l'habileté à le pratiquer nécessite d'être développée, cultivée, nourrie. Et surtout d'être respectée. Ce sont là des valeurs fondamentales et humaines, c'est la sagesse qui dicte cette voie et même les plus exécrables pollueurs d'esprit ne peuvent que s'incliner devant cette évidence: la sagesse de l'homme est latente et la capacité de l'atteindre au fond de lui résulte d'un long et tumultueux apprentissage. Le cosmos, les lignes de la main et l'ésotérisme débilite n'ont rien à voir là-dedans. Cela ne se trouve pas sur une tablette d'épicerie! J'ai l'amère conviction que certains protagonistes de ce qui fait notre monde, violent ce fondement.

Il est donc primordial de faire preuve d'un grand discernement et de vigilance puisque, semble-t-il, ceux qui possèdent certains des précieux outils de cette quête humaine ne savent en faire que des dollars. Il n'y a pas de temps à perdre, paraît-il.

## Lettre à Jacques Parizeau

Vous n'aurez pas l'embaras de l'une des suggestions les plus maladroites pour restreindre les droits linguistiques

ROBERT J. KEATON

Président  
Alliance Québec

Monsieur Parizeau, il semble maintenant convenu que votre parti ne débattrait pas des propositions sur l'affichage «commercial» mises de l'avant par votre comité exécutif dans le cadre de la politique du PQ sur les anglophones (LE DEVOIR, 18 août: «Affichage bilingue: la direction du PQ essuie un revers»). Ainsi, vous ne serez pas mis dans l'embaras par l'une des suggestions les plus maladroites jamais énoncées au Québec pour restreindre les droits linguistiques.

Cependant, cette mesure ne met pas fin aux difficultés que vous cause la politique sur les anglophones qui sera abordée au Conseil général du Parti québécois, en fin de semaine. La semaine dernière, Lise Bissonnette a écrit qu'à l'exception de la partie portant sur l'affichage, rien dans ce document ne pouvait prêter à la critique de la part de tout Québécois anglophone modéré. Cela n'a pas de sens. Voici trois exemples d'énoncés délibérément trompeurs contenus dans la proposition du comité exécutif, intitulée «La communauté anglophone».

«Le Parti québécois n'a jamais fait défaut de reconnaître la contribution et le rôle historique des Québécois de langue anglaise à l'essor et à l'évolution de la société québécoise.» Cependant, dans la loi 101, le gouvernement du Parti québécois a essayé de mettre fin à l'utilisation de l'anglais à l'Assemblée nationale et dans les tribunaux de la province. Ces droits, prétendez-vous maintenant, seront garantis dans une nouvelle constitution québécoise. Pourtant, vous et vos collègues de l'Assemblée nationale avez voté contre la reconnaissance de ces mêmes droits au moment de l'adoption de la loi 86 en juin dernier.

«Un Québec souverain saura assumer pleinement ses responsabilités à l'égard des membres de la minorité anglophone qui continueront de bénéficier des droits qui leur sont déjà accordés.»

Dans le même document, un paragraphe plus loin, on approuve les restrictions à l'accès à l'école anglaise qui menacent la survie de notre système scolaire. Si nos écoles disparaissent, la «mi-

norité anglophone» disparaîtra elle aussi.

Le document se poursuit: «La constitution d'un Québec souverain [garantira] le droit à un réseau d'enseignement en anglais, du niveau préscolaire jusqu'à l'université.» Voilà qui est d'une ironie cruelle lorsqu'on sait que le Parti québécois s'oppose systématiquement à toute possibilité réelle de préserver le système scolaire anglais. En exigeant que tous les nouveaux venus n'aient pas accès à l'école anglaise, même ceux qui peuvent prouver qu'ils sont de culture anglophone, on ne contribuera pas à préserver les écoles anglaises: on les fermera pour de bon.

«Un gouvernement du Parti québécois devra [...] assurer la continuité de certains établissements de santé et de services sociaux issus du patrimoine québécois anglophone en reconnaissant le statut bilingue de ces établissements.» Comment la protection de ces établissements sera-t-elle assurée si la politique du Parti québécois, et la première version de la loi 101, prévoient que le statut d'établissement bilingue disparaît lorsque la clientèle d'expression anglaise d'un hôpital tombe en deçà de 50 %? Il ne fait pas de doute que les décisions politiques prises dans un cadre législatif devraient constituer la base d'une réforme des lois du Québec. Cette dernière loi linguistique, qui n'a toujours pas été proclamée, n'est qu'une modeste étape en avant, par rapport aux jours sombres où les droits linguistiques des Québécois n'étaient affirmés que par les tribunaux.

La responsabilité politique est essentielle pour que le Québec réponde aux défis qui l'attendent dans le monde. Comment le PQ peut-il rester indifférent à la lassitude généralisée de tous les Québécois lorsqu'il s'agit de discussions sur des contrôles linguistiques mesquins?

À l'automne de 1993, il sera temps d'admettre que le Québec n'est pas davantage par des politiques qui continuent à prétendre que le caractère français du Québec ne peut être préservé qu'en supprimant son caractère anglais.

Si vous ne pouvez pas honnêtement agir maintenant pour régler les vrais problèmes de la communauté d'expression anglaise, pourquoi ne pas laisser de côté les phrases ampoulées, oublier la politique et éviter de céder à la tentation de dire une chose et d'en faire une autre au nom de la «minorité»?

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

**LA RÉDACTION** Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Diane Percourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Year, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographe); à l'Information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Ballargon, Roland Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Levesque, Odile Tremblay (L'avis); à l'Information économique: Gérard Berube (responsable), Robert Dufresne, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: François Brousseau (journaliste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Levesque, Marie-Josée Tremblay (L'avis); à l'Information politique: José Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon; Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Duclos (commiss), Danielle Cantara, Christiane Vaillant (claristes), Marie-Hélène Marie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction); à l'Administration: Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvain Scott, Serge LaPlante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); à la Direction artistique: Lucie Lacava; à la Publicité: Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie LaCroix, Christiane Legault, (publicitaires); Micheline Turgeon (maquettiste); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine LaFleur (réceptionniste); à l'Administration: Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration); à l'Administration: LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette; à la Production: Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon; LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS: Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruellan; CONSEIL DU DEVOIR INC.: Pierre Bourgie (président), FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymond Guay (responsable du financement privé).

LE DEVOIR ACTUALITÉS

BROUILLET

SUITE DE LA PAGE 1

L'odeur lourde de la gitane. J'aimerais donc que ma peur s'envole comme la fumée. Les policiers ont dit qu'ils ne pourraient pas me protéger vingt-quatre heures sur vingt-quatre, que Guimond exagérât.

Ne t'inquiète pas pour moi, je vais me ressaisir. Il paraît que deux femmes ont «succombé» au charme de Guimond durant le procès; ça aussi m'a dégoûtée. Comment peuvent-elles s'amouracher d'un violeur? C'est qu'elles ne me croient pas... Heureusement que tu étais près de moi.

Je t'embrasse, Louise

Montréal, le 13 avril 1992

Cher Monsieur Guimond,

Ma lettre va probablement vous surprendre, mais je ne pouvais pas me taire plus longtemps. J'ai suivi votre procès avec passion. Et une colère qui ne me quitte plus. Je ne comprends pas qu'un homme de votre talent ait été condamné comme un vulgaire criminel. J'ai vu tous vos films; je sais au plus profond de mon âme qu'un réalisateur qui fait preuve d'une si grande sensibilité et d'une telle délicatesse ne peut être un violeur. Cette femme, cette Louise Durand est une folle; elle vous a provoqué pour vous accuser ensuite. Je devine ce qui s'est passé; vous l'avez vue une fois, elle s'est éprise de vous, elle voulait que vous poursuiviez votre relation, que vous vous investissiez mais vous avez refusé. Déçue, elle s'est vengée. Je suis une femme, moi aussi, mais je n'accepte pas que mes «sœurs» usent de ces armes. J'ai bien vu comme l'avocat était influencé par ses pleurs et son faux évanouissement. Quel lamentable gâchis!

J'espère que vous ne vous découragez pas et que les murs sordides de la prison ne freinent pas votre imagination. J'espère que vous imaginez le chef-d'œuvre que vous créerez quand vous quitterez cette geôle infâme.

De tout cœur et avec ma vive admiration, Hélène Lebrun

Montréal, le 6 juillet 1992

Chère Hélène,

J'ai reçu vos trois lettres qui m'ont fait tant de bien. Si vous saviez comme votre appui m'est doux. Il me fait oublier les incessantes brimades dont je suis victime. Ici, je suis entouré de bêtes. Des animaux qui n'ont jamais lu aucun livre, vu aucun film hormis Rambo ou Les salopes, qui ne connaissent ni Varèse, ni Le Bernin, ni Barthes. Dans ce désert d'inculture, votre lettre m'a profondément touché. Abreuvé, même. Sauvée. Oui, sauvée.

Avec ma reconnaissance, Hervé Guimond

Montréal, le 8 novembre 1993

Mon Hervé,

Sois patient! J'ai vu ton avocat cette semaine. Il m'a fait entrevoir la possibilité que tu aies une permission avant la fin de l'année. Comme je serais heureuse de te voir: Béatrice n'espère pas Dante avec plus de passion que je t'attends, moi, ce jour, cette nuit, cette vie. Les visites mensuelles sont un vrai supplice. Dimanche dernier, quand tu t'es éloigné vers le fond du corridor, j'ai eu toutes les peines à me retenir. J'ai compris Oprah qui chercha Eurydice aux Enfers. J'avais envie de te suivre dans ta geôle, d'y vivre, d'y dormir avec toi jusqu'à la fin de ton «temps», comme le disent les voisins. Je remue ciel et terre pour qu'une rétrospective de tes films soit présentée le jour de ta libération. Il nous faut une grande salle, que ton génie explose à la face du monde! Et ton scénario? Je suis génée. Pour un des personnages me ressemble... mais flâtée. Quant à toi, je suis si peu intéressante comparée à toi. Comment peux-tu m'aimer? Et moi qui ne croyais plus au coup de foudre!

Ton Hélène

Montréal, le 24 janvier 1993

Ma chérie,

Je suis si heureux à la pensée de passer toute une journée avec toi, dehors. DEHORS. Ce mot me fait presque peur. Mais tu seras à mes côtés. Je suis ravi que tu aies pu mettre la main sur mon premier film. J'ai vraiment envie de voir L'ondine. Ce film boudé par le public, tu es la seule à l'avoir compris. Les critiques qui m'avaient alors encensé ne sont plus dignes de le revoir après leur lâcheté à mon procès. Louer une salle de projection doit t'avoir coûté une fortune. Je sais bien que tu es riche, mais ça m'ennuie que tu dépenses autant pour moi. Je mettrai le Cerruti que tu m'as offert à Noël. N'oublie pas qu'aucun journaliste ne peut être présent. On me l'interdit. Alors, sois prudente, même si tu as envie de crier mon innocence à tous.

À très vite, à toujours, Hervé

Montréal, 14 février 1993

Mon amour,

L'an prochain, nous célébrerons la Saint-Valentin ensemble! Mais dans huit jours, tu seras à mes côtés. Ta première sortie! Enfin! Ma main tremble en t'écrivant tellement je suis excitée. Je serai devant l'entrée de la prison à l'heure dite. J'ai parlé au responsable et lui ai donné notre plan pour la journée, ainsi que mon adresse et celle de la salle de projection. Mon avocat m'accompagnait; j'ai pensé que ce serait mieux. Nous aurons donc dix heures à nous.

A nous, Hélène qui t'aime

Montréal, 1er mars 1993

Ma Louise,

Tu n'as plus rien à craindre; Hervé Guimond est mort lors de sa première sortie. Je t'envoie les coupures de journaux. Les policiers m'ont dit que j'avais été bien imprudente d'emmener un criminel sur le Mont-Royal, à la tombée du jour. J'ai expliqué qu'Hervé Guimond avait insisté, qu'il trouvait romantique d'embrasser sa fiancée à cet endroit. Ils m'ont demandé si j'avais vu Hervé fouiller dans les tiroirs de ma cuisine quand il était chez moi. Non, je ne l'avais pas vu prendre le couteau. Non, je ne me méfiais pas. Oui, j'avais été chanceuse; s'il n'avait pas glissé sur un bloc de glace, j'aurais été violée. Et tuée, probablement. Il avait juré de ne pas retourner en prison; son compagnon de cellule l'a rapporté aux gardiens.

J'ai quelques égratignures aux mains, preuves que je me suis battue contre Hervé Guimond.

Il n'avait aucune chance de gagner, crois-moi. Son orgueil l'a perdu. Ma dextérité l'a achevé.

Sois en paix, Louise. Tu m'as sauvé de la noyade quand j'avais huit ans. J'espère te rendre la vie à mon tour.

Reviens donc à Montréal! Ce n'est pas encore l'été, mais les jours allongent doucement, gentiment.

Ton amie Hélène



Mme Ivy Tremaine montre une copie du jugement qui permet à un millier de Québécoises ayant utilisé le stérilet Dalkon Shield dans les années 70 d'avoir droit à une indemnisation financière substantielle.

STÉRILET Un cas semblable aux États-Unis

SUITE DE LA PAGE 1

nant une stérilité temporaire pourront entrer dans cette catégorie.

Les indemnités seront versées par le Fonds américain de dédommagement, qui possède dans ses caisses environ 2,3 milliards\$. Cet argent provient de la vente de faillite de la compagnie Dalkon Shield, en 1985. Il est réservé à l'intention de toute éventuelle poursuite contre cette compagnie.

Un autre cas semblable de poursuite collective contre Dalkon Shield a été réglé en 1989 aux États-Unis. Ce sont les deux seuls au monde. «Toutes les autres causes n'ont pu franchir l'étape du recours collectif», a dit l'avocat Duchesne.

Cette poursuite restera probablement unique au Québec. Car dans le cas de Dalkon Shield, la preuve du mau-

vais fonctionnement du stérilet avait déjà été bien établie. «Sinon, ça aurait coûté une fortune, dit Me Gratien Duchesne, et aucun avocat au Québec n'aurait pu s'embarquer dans pareil procès.»

Celle par qui toute cette histoire a connu un dénouement heureux, Ivy Tremaine, est aujourd'hui âgée de 53 ans. Après sept ans de démêlés judiciaires, elle s'est dite hier «très heureuse» du jugement. Elle compte entreprendre une tournée des principales villes du Québec afin de recruter un maximum de femmes pour son recours collectif.

Mme Tremaine a utilisé le stérilet Dalkon Shield au début des années 70.

En 1972, elle accouchait, à 22 semaines de grossesse, d'un bébé mort-né, venu au monde avec un stérilet coincé dans la tête.

PQ L'emploi, le coeur du congrès

SUITE DE LA PAGE 1

régions de Montréal-Centre et de Montréal-Ville-Marie, l'article litigieux que les dirigeants péquistes consentent maintenant à retrancher du cahier des résolutions se lit ainsi: «Que soit conféré au propriétaire d'un établissement commercial indépendant de quatre employés et moins le droit d'afficher à la fois en français et en anglais, avec prédominance du français, lorsque ce propriétaire a eu droit, ou aurait droit à l'enseignement en français.»

Il est apparu évident à la direction du PQ que cette proposition ne ferait jamais consensus et que de prolonger le débat ne ferait qu'accentuer le malentendu entre ceux qui refusent d'accorder plus de droits aux anglophones et les autres qui souhaiteraient en accorder davantage. Le vice-président du parti est d'avis qu'il est préférable de poursuivre la réflexion au sein des instances avant de définir une position définitive sur la question de l'affichage.

Les discours du vice-président et du président du parti ont marqué l'ouverture de ce 12ème congrès plénier au Palais des congrès de Montréal, où 3000 délégués sont attendus. M. Landry a invité les congressistes à consacrer l'essentiel de leurs efforts ce week-end non pas au débat linguistique mais à l'emploi. Rappelant que le PQ est, non seulement une machine électorale mais aussi «une machine à penser», il leur demande de faire du «chômage écoeurant qui nous afflige» le coeur de ce congrès.

M. Parizeau a consacré l'essentiel de son exposé à reprocher au gouvernement Bourassa de ne rien faire pour assainir les finances publiques et relancer l'économie. «Il faut ramener le déficit à quelque chose de supportable. Il va falloir se dire un bon jour que des finances publiques saines, ça passe par l'emploi. Il faut retrouver une certaine capacité d'indignation», a-t-il lancé.

Le chef du Parti québécois, qui a eu droit à trois ovations hier soir, a cherché à démontrer que le problème économique du Québec est lié au fédéralisme canadien.

«Le fédéralisme canadien, dit-il, s'est transformé en une gigantesque machine ou tous ceux qui sont responsables de quelque chose cherchent à transférer leurs responsabilités sur quelqu'un d'autre.»

Il s'est moqué de la campagne de Mme Kim Campbell: «Des gens sont en train de faire couler ce pays parce qu'ils ne sont pas capables de faire autre chose que des images. Ce n'est pas en multipliant les embras-

sades de petits mioches qu'on peut faire une révolution technologique.»

A nouveau, il a exhorté les péquistes à se mobiliser derrière le Bloc québécois dans la campagne électorale fédérale qui s'amorce. Les congressistes ont eu droit à une surprise qu'ils ont visiblement appréciée. L'entrée inattendue de Lucien Bouchard dans la salle de délibérations a déclenché une longue et bruyante ovation.

La proposition principale de l'exécutif sur les droits de la communauté anglophone dans un Québec souverain comporte une dizaine d'autres éléments qui devraient normalement être accueillis favorablement par les congressistes. On y trouve des garanties légales et institutionnelles, abordant tous les aspects de la coexistence, dont les droits scolaires, les programmes d'égalité en emploi ainsi que les réseaux de télévision et de radio privés et publics. Il y est notamment suggéré de:

- inscrire dans la Constitution d'un Québec souverain le droit de la minorité anglophone à l'enseignement en anglais, le droit à gérer ses institutions scolaires, à s'exprimer en anglais à l'Assemblée nationale et devant les tribunaux;
- instaurer un véritable programme d'accès à l'égalité à l'emploi dans la fonction publique pour les membres de la communauté anglophone;
- maintenir un réseau public de radiodiffusion et de télédiffusion dans les deux langues; offrir une programmation de langue anglaise à la radio et à la télévision d'Etat;
- reconnaître, par les voies appropriées, l'apport éducatif, culturel et scientifique des universités et collèges de langue anglaise;
- maintenir le statut d'établissements d'enseignement supérieur de langue anglaise des universités de langue anglaise;
- fournir à la communauté anglophone les services dans sa langue en matière de santé et de services sociaux;
- assurer la continuité de certains établissements de santé et de services sociaux issus du patrimoine québécois anglophone, en reconnaissant le statut bilingue de ces établissements;
- créer un conseil consultatif dont les membres seront nommés par le gouvernement sur recommandation des organismes les plus représentatifs de la communauté anglophone; et que ce conseil soit chargé, entre autres, de donner des avis au gouvernement sur toute question relative au développement de la communauté anglophone.

Une manifestation à Blue Bonnets perturbe la circulation

PRESSE CANADIENNE

La circulation a été sérieusement perturbée, hier, sur l'autoroute Décarie, à Montréal, alors que des membres de l'Association du trot et amble du Québec, accompagnés de leurs chevaux, ont bloqué la voie de service près de l'entrée de la piste Blue Bonnets.

En grève depuis le 12 juillet, les hommes de chevaux voulaient ainsi protester contre la lenteur des négociations avec la direction de l'hippodrome.

Ils dénonçaient aussi la présentation sur écran géant à Blue Bonnets de programmes de courses au galop en provenance de la piste Saratoga, aux États-Unis.

Ils soutiennent que ces spectacles télévisuels représentent une menace pour les courses sous harnais et

pourraient éventuellement les priver de 25 à 30% de leurs revenus.

De son côté, la direction de l'hippodrome a annoncé, hier soir, qu'elle avait obtenu du juge Victor Melançon, de la Cour supérieure, une injonction interlocutoire de dix jours interdisant aux membres de l'Association trot et amble de tenir des manifestations aux abords de l'hippodrome et d'en empêcher le libre accès au public.

Le président et directeur général de Blue Bonnets, M. André Marier, a déclaré dans un communiqué que le public n'avait pas à être l'otage du conflit.

«Des offres concrètes ont été formulées et l'hippodrome est prêt à reprendre en tout temps les pourparlers», a précisé M. Marier.

Pearl Jam

Le rock, c'est ça!

SYLVAIN CORMIER LE DEVOIR

Dans l'Auditorium de Verdun, les Doughboys, effracs hard-rockeurs de Montréal, commencent leur première partie. On les entendait à l'extérieur, tellement ils jouaient fort. Devant les portes d'entrée, les revendeurs étaient littéralement pris de panique. La demande avait englouti l'offre. Depuis une bonne quinzaine de minutes déjà, ils n'avaient plus rien à revendre, et les enchères continuaient néanmoins à monter. Les plus débrouillards accostaient sans gêne des adolescents, au hasard, proposant 80, 90 dollars pour des billets achetés 20\$ pièce. Les fans les plus irréductibles refusaient, insultés, mais les plus pauvres acceptaient, la mort dans l'âme, et s'enfuyaient avec leur profit, honteux de rater Pearl Jam pour de l'argent. Les revendeurs, eux, s'empressaient de les refiler à prix d'or, jusqu'à 150\$ au moment où je suis entré dans l'aréna.

Dans l'Auditorium, là où ceux qui prenaient les frais dehors auraient tant voulu être, c'était le bain turc, l'étau, l'Amazonie. À mesure que l'on pénétrait dans l'enceinte, l'air se raréfiait, consommé par six mille corps ruisselants. Près de la scène, la foule, compacte jusqu'à l'étoffement, ressemblait à une forêt tropicale secouée par un ouragan. On aurait dit des vagues qui s'entrechoquaient, poussées par des vents contraires, à cela près qu'il n'y avait pas la moindre brise et que tous ces mouvements étaient aussi désordonnés que volontaires. Comme pour éviter un feu de brousse pendant une sécheresse, les agents de sécurité, devant la scène, aspergeaient d'eau la foule avec des boyaux d'arrosage. Jusqu'à la fin de l'honnête prestation des Doughboys, pendant l'entracte et durant tout le show de Pearl Jam, le spectacle était là, ininterrompu. Et pas seulement le spectacle: la vie.

Ce qui s'appliquait là, c'est le credo de Pearl Jam et de toute une génération: le passé est pourri, l'avenir est bouché, seul compte l'instant présent, pendant lequel il faut se prouver avec toute l'intensité du monde que l'on vit. L'éthique nihiliste des punks, le no future de la fin des années 70, a fait des petits. Les boîtes underground suffisaient alors à contenir le phénomène; aujourd'hui, les arènes et les stades débordent. En juillet dernier, tous les billets pour le show de Pearl Jam ont été vendus en 23 minutes. On aurait pu remplir le Stade olympique.

Jeudi soir à Verdun, Pearl Jam, et surtout leur chanteur Eddie Vedder, étaient à la hauteur de cette foule et du sacro-saint présent qui les unissait. Vedder hurlait «I...I...I...I'm still alive!», refrain de la chanson-manifeste du groupe, intitulée tout simplement Alive, et la vie rebondissait partout. Vedder était ravi: «It's pretty hot tonight, hey? We're all in it together...» Coïncidence fortuite, c'était leur première visite à Montréal, et le tout dernier show d'une interminable tournée: il n'y avait rien d'aussi jouissant pour les fans que cette première fois, et il n'y avait pas meilleure raison de célébrer pour le groupe que la fin d'une grande étape. La rencontre des deux désirs a donné lieu à une overdose de présent, et ce qui devait arriver arriva: on a tous vécu une formidable soirée de rock.

Car le rock, à n'en pas douter, c'était ça: de gros accords distorsionnés, des solos aériens, un rythme infernal, la voix grave et puissante d'un chanteur charismatique, des mélodies faciles mais envoûtantes, un groupe qui joue son premier album au complet parce qu'il n'en a qu'un, Ten, lancé en 1991 et vendu à des millions d'exemplaires, un triomphe d'immédiateté, écrit en six jours, enregistré en un seul (de deuxième sort incessamment), une foule qui connaît les onze chansons de l'album par coeur, Once, Even Flow, Jeremy et les autres, et qui accueille les nouvelles comme des offrandes du ciel. Du rock comme on en a entendu cent, mille fois, mais qui semblait tout neuf, comme si Pearl Jam venait de l'inventer.

Keith Richards, à qui l'on demandait un jour si les Rolling Stones étaient le «greatest rock'n'roll band» au monde, répondit que, possiblement, oui, certains bons soirs, il se peut que les Stones aient été inoubtables, mais que, tous les autres soirs que le bon Dieu amène, il y a un autre groupe, quelque part dans le monde, qui s'arrête le titre. Et la couronne est remise en jeu à chaque spectacle. Jeudi soir, ce groupe-là, c'était Pearl Jam.

VERMETTE Soupçons de fraude

SUITE DE LA PAGE 1

Selon ces témoignages, Mme Vermette aurait signé un contrat d'une valeur de 3000\$ avec un membre de son entourage, M. Joseph-Emile Plante, pour du travail bénévole effectué lors de la campagne électorale de 1989.

M. Plante a été reconnu coupable et condamné à une amende de 3000\$ par la cour en novembre dernier.

Mme Vermette aurait également convenu avec un autre de ses anciens attachés politiques de faire payer par le gouvernement du Québec des factures de deux compagnies appartenant à cet individu, en sachant que ces factures, qui totalisent quelque 7000\$, étaient fausses.

L'inventaire des pièces découvertes en juillet au bureau de Mme Vermette comprenait, enfin, un document en relation avec un contrat accordé à un artiste-peintre, d'un montant de 950\$.

Ce dernier a déclaré à la police, selon les documents assermentés obtenus hier, avoir vendu à Mme Vermette certaines de ses toiles. Il dit n'avoir jamais travaillé pour elle.

LE DEVOIR révélait le 15 juillet que la SQ était également à la recherche de preuves en rapport avec des allégations de fraude et d'abus de confiance concernant une autre députée péquiste de la Rive-Sud, la députée de Verchères, Mme Luce Dupuis.

Mmes Dupuis et Vermette voient leur candidature contestée pour les prochaines élections.

La circonscription de Verchères a été récemment fractionnée. Mme Dupuis veut être candidate dans le comté voisin de Borduas, où elle devra faire face à un adversaire pour l'investiture péquiste, l'ancien député Jean-Pierre Charbonneau.

Dans Marie-Victorin, des rumeurs courent que Mme Vermette pourrait également devoir batailler pour s'assurer d'être candidate péquiste, contre un adversaire non identifié.